



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

11^e séance plénière

Samedi 28 septembre 2019, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

En l'absence du Président, M. Verdier (Argentine),
Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Lotay Tshering, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du
Premier Ministre du Royaume du Bhoutan.

*M. Lotay Tshering, Premier Ministre du Royaume
du Bhoutan, est escorté à la tribune.*

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à
S. E. M. Lotay Tshering, Premier Ministre du Royaume
du Bhoutan, et de l'inviter à prendre la parole devant
l'Assemblée générale.

M. Tshering (Bhoutan) (parle en anglais) : J'ai
l'honneur de transmettre les salutations de Sa Majesté
le Roi et du peuple bhoutanais. Je suis très heureux de
représenter la terre du bonheur national brut pour la
première fois à l'Assemblée générale. L'année dernière,
aspirant à servir notre pays, mon parti et moi-même
avons fait campagne en nous engageant à rétrécir le
fossé. Pour reprendre les termes du Programme de déve-
loppement durable à l'horizon 2030, nous avons promis

de ne laisser personne de côté. Le thème choisi pour le
débat général est donc pertinent à mes yeux et à ceux de
mon pays.

Pour rétrécir le fossé, toutes nos initiatives
et décisions sont axées sur l'aide aux pauvres. Nous
sommes convaincus que seuls des soins de santé de
qualité et une éducation adaptée nous permettront
d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes de la
manière la plus durable. Notre Constitution garantit la
gratuité des soins de santé et de l'éducation pour tous
les Bhoutanais. Bien que nos ressources nationales
soient limitées, nos dirigeants ont toujours insisté sur le
renforcement du secteur social. C'est un investissement,
comme nous le savons tous, et jamais une dépense. Il me
plaît d'annoncer qu'en juillet, mon gouvernement a fait
des enseignants les fonctionnaires les mieux payés au
Bhoutan. Nous aspirons à motiver les enseignants et à
attirer les meilleurs et les plus brillants vers cette noble
profession. Ce n'est qu'en investissant dans les ensei-
gnants que nous pourrions améliorer de manière sensible
la qualité de l'éducation. Des efforts sont en cours dans
les écoles pour encourager l'apprentissage au-delà des
manuels et des examens.

Ce n'est peut-être pas une nouvelle pour de
nombreux membres, mais nous sommes également en
train de passer d'un enseignement général à un ensei-
gnement davantage axé sur l'évaluation formative. Nous
estimons que l'éducation ne vise pas uniquement à
inculquer des compétences et des connaissances. Nous
voulons que nos enfants apprennent à devenir de bonnes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres
déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions.
Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la
délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance,
bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de
diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-29609(F)



Document adapté

Merci de recycler



personnes, avec des qualités telles que la compassion, l'empathie et le respect de la nature. Ce sont les éléments principaux du programme fondé sur le bonheur national brut enseigné dans les écoles bhoutanaises. Nous prévoyons de renforcer le programme scolaire en y ajoutant des cours pratiques sur les changements climatiques afin que chaque élève devienne un défenseur du climat.

Une nation ne peut se développer que sur la base solide d'un système de santé de qualité. Parmi ses nombreuses initiatives dans le domaine des soins de santé, mon pays se prépare à lancer le programme 1 000 Golden Days Plus, qui garantira la prise en charge de chaque enfant avant même qu'il ou elle naisse – de la conception aux visites prénatales pour les mères, aux accouchements médicalisés, aux soins postnataux, aux services de vaccination et à l'allaitement exclusif pendant six mois au minimum. Toutes les fonctionnaires bhoutanaises ont droit à six mois de congé maternité entièrement rémunéré. Nous mettrons en œuvre ce programme en offrant des incitations financières à toutes les mères durant cette période de 1 000 jours. Cela permettra de garantir la qualité des soins pour la mère et l'enfant, notamment en ce qui concerne les besoins nutritionnels. Comme nous le savons tous, la santé de la mère est tout aussi importante que celle de l'enfant durant cette période cruciale. À l'issue de ces 1 000 jours, le Ministère de la santé transmettra la responsabilité de ce précieux enfant au Ministère de l'éducation, qui prend en charge la petite enfance et l'éducation formelle. À cela s'ajoutent des soins de santé secondaires et tertiaires entièrement gratuits. Des médicaments modernes et traditionnels sont disponibles en un seul et même endroit partout dans le pays.

Pour les services qui ne sont pas disponibles au Bhoutan, nous envoyons nos patients dans des centres médicaux de pointe dans les pays voisins. Le coût de ces services est pleinement pris en charge par le Gouvernement, y compris dans le cas de transplantation d'organes, d'opération cardiaque ou même de remplacement d'articulations. Il me plaît également d'indiquer que le Bhoutan ne devrait avoir aucun mal à parvenir à la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030.

C'est avec la plus profonde reconnaissance et le plus profond respect envers nos monarques visionnaires que j'annonce avec fierté que le Bhoutan a une empreinte carbone négative. Les principes du bonheur national brut – notre philosophie de développement fondée sur des valeurs – nous ont empêchés d'exploiter nos ressources nationales pour atteindre des objectifs

à court terme. En vertu de la Constitution, les forêts doivent recouvrir 60% du territoire à tout moment. Ce pourcentage est aujourd'hui de 72%. Alors que les changements climatiques sont devenus la plus grande menace qui pèse actuellement sur l'humanité, n'est-il pas miraculeux qu'un petit pays tel que le Bhoutan ait eu la clairvoyance de s'engager très tôt dans cette voie?

Il m'est agréable d'annoncer que mon gouvernement a adopté une politique nationale pour les établissements humains qui attache de l'importance aux constructions écologiques et économes en énergie. Notre énergie provient de l'hydroélectricité, dont nous savons tous qu'elle est renouvelable. Nous prenons également des initiatives afin de remplacer les énergies fossiles par des énergies propres. Par exemple, nous avons lancé un programme visant à acquérir 300 taxis électriques, avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial. Cela peut paraître peu en chiffres absolus, mais ce nombre représente presque 10% des taxis circulant dans la capitale de mon pays.

Le paradoxe est que ces contributions et ces initiatives sont rendues futiles par les choix des autres. Personnellement, j'estime que ceux qui le peuvent ne font pas assez. En tant que chirurgien, je fais toujours la même analogie. Nous conseillons aux patients d'éviter les mauvaises habitudes. Certains nous écoutent mais la plupart ne le font pas. Ils nous reviennent plus tard avec une maladie en phase terminale. À ce stade, il est trop tard pour intervenir. Il en va de même de la santé de notre environnement. Si nous n'agissons pas maintenant, nous laisserons derrière nous une planète atteinte d'une maladie incurable en phase terminale. Et personne ne le souhaite.

L'accent que nous mettons sur les objectifs de développement durable concorde parfaitement avec le principe du bonheur national brut. C'est peut-être pour cette raison que le Bhoutan est en bonne voie de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous disposons d'un comité parlementaire mixte composé de membres de la Chambre haute et de la Chambre basse. En outre, le Bhoutan a présenté son examen national volontaire de mise en œuvre des objectifs de développement durable en juillet 2018. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu cette semaine, nous nous sommes engagés à présenter un autre examen en 2020. Tout comme nous l'avons fait pour les objectifs du Millénaire pour le développement, le Bhoutan aspire à être un des premiers pays à atteindre les objectifs de développement durable.

Le Bhoutan devrait pouvoir sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) en 2023, ce qui coïncidera avec la fin de notre plan quinquennal de développement en cours. Nous avons élaboré un plan de transition clair à cette fin. À cet effet, mon gouvernement a recensé neuf programmes phares dans des secteurs critiques, qui ciblent de multiples objectifs de développement durable, notamment la gestion durable des ressources en eau, la gestion des déchets, l'agriculture biologique, la transformation numérique, l'éducation de qualité, les soins de santé et, surtout, la diversification économique. Nous sommes conscients du fait que le Bhoutan a été jugé admissible au reclassement sur la base de ses indicateurs sociaux et de revenu à l'issue de deux examens triennaux consécutifs. Toutefois, ces deux examens ont révélé que le Bhoutan n'atteignait pas la valeur seuil de l'indice de vulnérabilité économique. Aujourd'hui, alors que nous nous préparons à sortir de la catégorie des PMA, il nous reste des derniers défis à relever : il nous faut éliminer la pauvreté, lutter contre les inégalités de revenus et veiller à ce que les groupes vulnérables de la population ne retombent pas dans la pauvreté à cause des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Qui plus est, nous nous heurtons à l'insuffisance des ressources et à l'absence de capacités institutionnelles. Personnellement, j'estime que la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable no 17 permettra à mon pays d'être reclassé sur des bases solides. Je demande à nos partenaires de développement d'y réfléchir.

À l'heure où la pertinence du multilatéralisme est souvent remise en question, la confiance du Bhoutan dans l'ONU reste inébranlable. Les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que communauté mondiale sont trop nombreux et divers pour que les États puissent les relever individuellement. Pour aller de l'avant, nous devons œuvrer de concert en tant que communauté mondiale, avec l'ONU en première ligne. De notre point de vue, le multilatéralisme est la seule voie possible. Dans le même temps, l'ONU doit également évoluer et s'adapter à l'évolution des réalités. Le Bhoutan considère notamment que la structure et la composition actuelles du Conseil de sécurité ne reflètent pas les réalités contemporaines et la présente situation mondiale. La réforme du Conseil de sécurité doit aller de pair avec les réformes plus larges du système des Nations Unies pour que l'Organisation reste légitime, efficace et crédible. Le Bhoutan appuie depuis longtemps les aspirations du Groupe des Quatre à siéger en

tant que membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi, au sein duquel l'Afrique serait bien entendu elle aussi dûment représentée.

De même, dans notre monde interconnecté, nous sommes conscients que la paix et la sécurité internationales sont des responsabilités partagées. En dépit de ses ressources limitées et d'autres obstacles, le Bhoutan a rejoint le groupe des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police en 2014. Depuis lors, notre engagement dans les opérations de maintien de la paix s'est progressivement accru. En tant que premier pays à signer l'accord sur le niveau d'engagement Déploiement rapide en décembre 2017, les contingents que nous avons promis sont prêts à être déployés pour servir sans condition les intérêts de l'ONU.

Dans quelques heures, j'effectuerai un long voyage en avion pour rentrer chez moi. Je rentrerai avec la conviction que le Bhoutan bénéficie toujours de la bonne volonté et de l'appui de la communauté internationale. Au nom du roi, de la reine et du peuple bhoutanais, je prie sincèrement pour la paix dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume du Bhoutan de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Lotey Tshering, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Ruhakana Rugunda, Premier Ministre de la République de l'Ouganda

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Premier Ministre de la République de l'Ouganda.

M. Ruhakana Rugunda, Premier Ministre de la République de l'Ouganda, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Ruhakana Rugunda, Premier Ministre de la République de l'Ouganda, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Tijjani Muhammad-Bande de son élection à la présidence de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et à l'assurer du plein appui de l'Ouganda. Ma délégation se réjouit qu'un éminent Africain soit à la tête de l'Assemblée et demeure convaincue qu'il en dirigera les travaux de manière efficace et avec succès. Je voudrais également remercier

S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés de la compétence avec laquelle elle a dirigé la soixante-treizième session. Je rends hommage au Secrétaire général António Guterres pour son dévouement et son attachement à l'action menée par l'ONU.

L'Ouganda se félicite du thème choisi pour la présente session. Il nous rappelle qu'en ayant comme principaux objectifs l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance de toutes et de tous et la protection de la planète, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, est ambitieux, inclusif et porteur de changements et vise à ne laisser personne de côté.

Je voudrais tout d'abord remercier les Membres de l'ONU, en particulier le Groupe des 77 et la Chine, de leur appui, et d'avoir accepté la proposition de l'Ouganda d'accueillir le troisième Sommet du Sud à Kampala, en avril 2020. Nous attendons avec intérêt d'accueillir tous les Membres et de collaborer avec eux pour renforcer et relancer notre coopération, dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.

L'Ouganda a donné la priorité à l'élimination de la pauvreté et à la fourniture d'une éducation de qualité dans son plan national de développement, au moyen d'investissements choisis et ciblés dans l'agriculture, l'industrialisation, l'infrastructure stratégique, comme les routes et les chemins de fer, la production énergétique et la mise en valeur du capital humain. Il intègre la mise en œuvre des objectifs de développement durable, principale composante du Programme 2030, par l'intermédiaire de partenariats et d'une mobilisation ciblée des ressources tant intérieures qu'extérieures. Des progrès satisfaisants ont été accomplis eu égard à l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux, sectoriels et locaux du Gouvernement, et les progrès concernant leur mise en œuvre sont suivis au moyen d'un système national de suivi et d'évaluation.

Le plus grand défi à relever reste l'insuffisance des financements destinés à mettre en œuvre le Programme 2030. Dans l'optique de mobiliser des ressources nationales pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'Ouganda met en œuvre une politique visant à promouvoir les exportations, attirer les touristes et les investisseurs étrangers, lever des ressources extérieures pour le développement à des conditions avantageuses ou privilégiées et renforcer les capacités institutionnelles pour améliorer la prestation de services. Nous sommes également déterminés à promouvoir des mécanismes de financement nationaux

intégrés qui permettront de réduire le coût d'emprunt et faciliteront l'accès aux capitaux dans des domaines prioritaires tels que l'agriculture, l'agro-industrie et la valeur ajoutée. Nous apportons notre pierre à l'édifice et appelons nos partenaires de développement à honorer leurs engagements en nous fournissant un appui sous forme d'outils adéquats et opportuns afin d'accélérer la mise en œuvre de nos efforts.

Pour placer notre monde sur la voie du développement durable, nous allons devoir nous attaquer d'urgence à l'un des défis majeurs de notre époque : je veux parler des changements climatiques. Ce phénomène touche chacun d'entre nous. Partout dans le monde, nous avons été témoins de catastrophes environnementales, dont les plus récentes aux Bahamas et au Mozambique ont entraîné des pertes considérables en vies humaines et en biens. Ces catastrophes ont démontré l'intensité et la férocité des changements qui se produisent dans notre environnement. Nous sommes solidaires des personnes touchées, qui poursuivent leur processus de relèvement.

L'Ouganda non plus n'a pas été épargné, car nous avons connu des sécheresses prolongées, la fonte des calottes glaciaires de notre plus haute chaîne de montagnes, les monts Rwenzori, des inondations, des précipitations irrégulières et des glissements de terrain, qui ont également causé de nombreuses pertes en vies humaines. Ces épisodes fréquents et récurrents ont de graves conséquences sur notre croissance socioéconomique, qui est fortement tributaire des ressources naturelles.

Bien qu'il soit l'un des plus faibles émetteurs de gaz polluants, l'Ouganda a pris des mesures audacieuses pour mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'adaptation et d'atténuation, telles que la restauration de 64 000 hectares de zones humides au profit de 4 millions d'agriculteurs, le reboisement de plus de 200 000 hectares, la production de 20 % de plus d'énergie propre à partir de sources renouvelables et la promotion de projets d'irrigation à énergie solaire.

Le financement de l'action climatique reste crucial, car des investissements sont nécessaires si nous voulons réduire fortement les émissions, nous adapter aux effets néfastes des changements climatiques et en atténuer les conséquences. Nous exhortons les pays développés à accroître leur niveau d'aide financière, comme ils s'y sont engagés, et à se doter d'une feuille de route concrète afin d'atteindre l'objectif de fournir conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'atténuation et l'adaptation.

Alors que le monde se concentre sur les changements climatiques, la perte de biodiversité va s'accroître. Or, les changements climatiques et la perte de biodiversité sont intrinsèquement liés et doivent être traités simultanément. La biodiversité fait partie d'un réseau complexe de vie qui fournit 125 000 milliards de dollars par an en services écosystémiques aux êtres humains, tels que l'eau potable, l'air pur, des sols fertiles, la stabilisation climatique et la pollinisation des cultures.

Des rapports récents ont montré que les populations vulnérables seront les premières à ressentir les effets de la perte de biodiversité et sont celles qui bénéficieront le plus de la prévention et de l'inversion de la dégradation des terres. L'Ouganda est un pays fortement peuplé qui dépend fortement des ressources naturelles. Il est donc probable que nous serons parmi les premiers à ressentir certains des effets les plus extrêmes, tels que la perte de zones humides, de forêts, voire d'espèces. C'est pourquoi l'Ouganda appuie une proposition qui sera présentée l'an prochain à la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Cette proposition prévoit des mesures audacieuses pour créer une planète durable, notamment en protégeant au moins 30 % de nos terres et en mobilisant davantage de fonds auprès des gouvernements et du secteur privé pour protéger la nature, dont dépendent nos vies et nos économies.

L'Ouganda accorde la priorité à la couverture sanitaire universelle pour que nos populations puissent accéder aux services de santé sans risque de ruine financière ou économique ou d'appauvrissement, indépendamment de leur situation socioéconomique. Afin de montrer le sérieux de son engagement, mon gouvernement a élaboré une feuille de route pour la couverture sanitaire universelle qui énonce les principales mesures politiques à prendre pour obtenir des gains rapides et fixer le cap sur des progrès durables et plus rapides.

Mon gouvernement s'emploie à élargir les programmes de promotion de la santé et de prévention à l'échelon communautaire afin de réduire le fardeau des maladies évitables. Il améliore les services de soins médicaux spécialisés afin de répondre aux besoins de la population, en particulier pour les maladies non transmissibles. Nous nous attaquons également à la protection contre les risques financiers en assurant le caractère abordable et la durabilité de soins de santé de qualité tant par le biais de la législation qu'en aidant à l'institutionnalisation d'un régime national d'assurance maladie.

Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle qui s'est tenue il y a quelques jours. Nous soulignons la nécessité de renforcer la solidarité et la coopération internationales afin d'investir davantage et plus intelligemment dans la santé pour parvenir à une couverture sanitaire universelle d'ici 2030.

Le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme et l'extrémisme violent continuent d'entraîner la mort et la souffrance de personnes innocentes. Des groupes terroristes tels que Daech, Al-Qaida, les Chabab et Boko Haram continuent de semer la mort et la dévastation, et de manipuler les jeunes esprits en exploitant les injustices et les griefs réels ou perçus. La communauté internationale doit s'adapter à ce contexte aux contours fluctuants. Nous devons être inébranlables dans notre détermination à combattre le terrorisme. L'Ouganda continuera d'appuyer et de participer activement aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme.

L'Ouganda reste attaché au multilatéralisme, qui contribue à trouver des solutions équitables et complètes aux problèmes et défis mondiaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a véritablement été un triomphe du multilatéralisme. Nous avons prouvé que la communauté mondiale pouvait collaborer pour s'attaquer aux problèmes urgents auxquels se heurte l'humanité, tout en prenant les engagements nécessaires dans l'intérêt de tous. Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour trouver des solutions communes aux diverses difficultés régionales et mondiales pressantes, notamment les situations et conflits non réglés dans diverses parties du monde, la criminalité transnationale organisée et la maladie.

Comme nous l'avons vu ces derniers temps, le virus Ebola, ainsi que d'autres maladies, ne connaît pas de frontières. Les épidémies récentes nous rappellent les domaines dans lesquels les pays d'une région, en collaboration avec la communauté internationale, peuvent travailler de concert pour recenser, évaluer, signaler et combattre ces menaces et défis de santé publique. L'Ouganda a participé à ces efforts et nous apprécions l'appui apporté par la communauté internationale pour lutter contre la récente épidémie dans notre région. Je tiens à réaffirmer que l'Ouganda est prêt à renforcer sa collaboration avec la communauté internationale dans cette entreprise.

Notre développement et notre transformation ne peuvent se faire sans la paix et la sécurité, conditions

indispensables au développement et à la transformation socioéconomiques. Nous devons continuer de nous appliquer à promouvoir un environnement pacifique, qui nous permette ainsi de mettre l'accent sur la croissance et le développement. L'ONU doit continuer d'appuyer les initiatives de prévention et de règlement des conflits menées par les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Ce partenariat doit être fondé sur la division du travail et le partage des charges, la complémentarité et le respect mutuel. Partout où une coopération de ce type a été mise en place, elle a donné des résultats positifs.

Nous félicitons le Gouvernement et le peuple soudanais d'avoir franchi une étape historique avec la conclusion d'un accord entre les Forces pour la liberté et le changement et le Conseil militaire de transition, accord qui a permis la mise en place, au Soudan, d'un gouvernement de transition dirigé par des civils. Nous félicitons M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Abiy Ahmed, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et Président en exercice de l'IGAD, de leurs inlassables efforts. Ils ont donné une démonstration claire de ce que signifiait la recherche de solutions africaines aux problèmes africains.

Nous accueillons favorablement les progrès accomplis par la Somalie sur la voie de la paix et de la stabilité. Cette évolution s'inscrit dans le contexte des efforts déployés par le Gouvernement pour consolider les institutions de l'État, notamment la constitution de ses forces de sécurité nationales, ce qui ouvrira la voie au retrait progressif de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). À mesure que le pays met en œuvre le plan de transition, il est essentiel que la communauté internationale remédie au décalage entre la détermination à mettre en place les forces de sécurité nationales somaliennes requises, et la réduction des effectifs de l'AMISOM. À défaut d'une gestion assidue de ce processus, les acquis obtenus sur les plans de la politique et de la sécurité pourraient être mis en péril.

En ce qui concerne le Soudan du Sud, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous nous félicitons des progrès réalisés sur le front de la sécurité et exhortons les groupes non signataires à rejoindre les efforts d'édification de la nation. Nous demandons à la communauté internationale d'accompagner cette dynamique positive

et d'accélérer son appui à l'achèvement des tâches prioritaires restantes.

L'Ouganda continue d'appuyer les efforts déployés par les peuples des colonies et des territoires non autonomes pour exercer leur droit à l'autodétermination. Nous estimons que, pour parvenir à la décolonisation, la voix des peuples de ces territoires doit être entendue par tous. Nous appuyons le droit du peuple du Sahara occidental, seul territoire dans cette situation sur le continent africain, à l'autodétermination, sur la base du respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies. L'Ouganda appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à un règlement politique mutuellement acceptable entre les parties.

Durant le Sommet mondial de 2005, l'Assemblée a pris l'engagement historique de renforcer l'ONU dans le but d'accroître son autorité et son efficacité. Conformément à cet engagement, l'Ouganda continue d'appuyer la cause d'un système des Nations Unies revitalisé, réformé et efficace. Il est impératif de faire en sorte que l'ONU accorde un appui plus réactif, plus efficace et plus efficient aux efforts déployés par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable. L'Ouganda salue et appuie la réforme entreprise par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus efficiente et plus efficace.

L'Ouganda est fier d'accueillir le Centre de services régional d'Entebbe qui, au fil des ans, a prouvé qu'il était en mesure de générer les gains d'efficacité et les économies de coûts que réclament le Secrétaire général et les États Membres de l'ONU. Depuis sa création, le Centre de services régional s'est développé, avec l'appui actif du Gouvernement. Alors que les États Membres se préparent aux délibérations qui auront lieu à la présente session sur le dispositif de prestation de services centralisée, l'Ouganda espère que les Membres appuieront le choix d'Entebbe pour accueillir un centre de services partagés.

La nécessité de réformer le Conseil de sécurité est plus urgente et impérative que jamais auparavant. L'Ouganda est favorable à une réforme globale du Conseil de sécurité. Les réalités géopolitiques actuelles incitent à mettre en œuvre une réforme globale du Conseil pour faire place à une représentation équitable. L'Afrique, qui compte plus d'un milliard de citoyens et représente plus de 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, n'est pas représentée

dans la catégorie des membres permanents, en plus d'être sous-représentée dans la catégorie non permanente. Il est temps de remédier à cette injustice et à ce déséquilibre de longue date perpétués dans la configuration actuelle du Conseil de sécurité. L'Ouganda appuie la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité telle qu'énoncée dans le Consensus d'Esulwini et dans la Déclaration de Syrte. Nous exhortons les États Membres à s'efforcer, dans le contexte des négociations intergouvernementales, d'avancer dans les négociations sur la réforme,

Le malheur des réfugiés se poursuit à ce jour. Des millions de réfugiés continuent de vivre dans des pays confrontés à des défis économiques et de développement. Malgré la générosité des pays hôtes et des acteurs internationaux, l'écart entre le financement de l'aide humanitaire pour les réfugiés et les communautés d'accueil s'est en fait élargi. L'Ouganda a maintenu sa politique de la porte ouverte s'agissant des réfugiés et en accueille actuellement plus de 1,3 million, soit le nombre le plus important en Afrique.

Notre approche s'agissant des réfugiés est ancrée dans notre esprit panafricain, qui fait que nous considérons les réfugiés fuyant les conflits et la détresse comme nos frères et nos sœurs qui, plus que toute autre chose, sont en quête de paix et sécurité. L'afflux et la présence prolongée des réfugiés ont eu une incidence négative sur l'environnement. Les forêts ont été dénudées car les réfugiés ont besoin de chaume et de bois pour construire des maisons et pour se chauffer, de plantes pour se soigner et de fourrage pour leurs bêtes, qu'ils trouvent dans leurs zones d'installation ou qu'ils vont chercher plus loin. Selon les estimations, 15 000 hectares de forêt, de savane boisée à proximité de plusieurs zones d'installation de réfugiés dans le pays ont été perdus.

La situation des réfugiés et des communautés d'accueil pose d'énormes défis aux autorités nationales, défis qu'il convient de relever dans le cadre de la solidarité internationale. La solidarité n'est pas une voie à sens unique. Nous en appelons à un partage plus équitable de la charge et de la responsabilité d'héberger et d'aider les réfugiés de la planète, conformément aux engagements internationaux.

Renforcer la coopération Sud-Sud est essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous nous félicitons des résultats de la deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui a eu lieu plus tôt dans l'année à Buenos Aires. Cette réunion a souligné, entre autres choses, la nécessité

de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Enfin, je voudrais réitérer que l'Ouganda est disposé à œuvrer avec les États Membres aux préparatifs du sommet Sud-Sud prévu à Kampala en avril 2020. Nous sommes convaincus que ce sommet contribuera de façon significative à nos efforts collectifs visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de l'Ouganda de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Ruhakana Rugunda, Premier Ministre de la République de l'Ouganda, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Christian Ntsay, Premier Ministre de la République de Madagascar

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocation du Premier Ministre de la République de Madagascar.

M. Christian Ntsay, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République de Madagascar, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Christian Ntsay, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République de Madagascar, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Ntsay (Madagascar) : Je me fais l'honneur de représenter ici en cette occasion S. E. M. Andry Nirina Rajoelina, Président de la République de Madagascar, et le peuple malgache tout entier. Prendre la parole devant cette auguste assemblée est à la fois un privilège et un devoir, car de nos échanges et de nos contributions découleront la voie à suivre et l'avenir de notre vision commune d'un monde de paix, de prospérité et d'une nation des peuples.

Je me joins aux précédents orateurs pour adresser au Président de l'Assemblée générale mes plus sincères félicitations pour son élection. Je suis convaincu que sa conviction et son engagement en faveur du multilatéralisme garantiront de concrètes avancées face aux différents défis auxquels notre organisation est confrontée, conformément au principal thème de cette soixante-quatorzième session ordinaire.

Ne nous voilons plus la face : notre monde est, depuis maintenant quelques décennies, déchiré par des crises et des conflits inédits, par des inégalités toujours plus marquées. Notre planète est, chaque jour, un peu plus menacée par nos excès irréfléchis et nos pratiques irresponsables. Certes, nous nous sommes engagés à mobiliser nos énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et nous attaquer aux changements climatiques en veillant à ne laisser personne de côté. Certes, nous nous sommes fortement mobilisés dans tous les grands sommets et conférences pour un développement humain et économique équitable et durable. Mais la réalité est telle que cela ne suffit plus.

Tous ensemble, il nous faudra redoubler d'efforts pour éradiquer cette pauvreté, pour promouvoir et assurer cette éducation de qualité et cette inclusion. Il nous faudra renforcer et coordonner nos actions contre ce changement climatique, dont les conséquences sont devenues de plus en plus visibles et malheureusement intensifient la pauvreté et les inégalités entre les peuples d'aujourd'hui. Rattraper les retards de ces décennies de balbutiement, voire d'inaction, est un devoir qui nous incombe à tous.

Au-delà des paroles et des déclarations, nous avons l'obligation d'aller le plus loin possible dans nos initiatives et dans nos actions. Il nous faudra marcher ensemble pour donner un nouveau souffle à ce multilatéralisme auquel nous croyons afin que nous, peuples des Nations Unies, puissions encore et toujours nous reconnaître à travers notre organisation, en ses valeurs et surtout en ses actes.

Quant à mon pays, Madagascar, il intègre les défis globaux qu'implique son adhésion à l'Organisation des Nations Unies à ses propres ambitions et chantiers nationaux. Je voudrais donc affirmer ici que Madagascar, sous le leadership de S. E. M. Andry Rajoelina, Président de la République, s'est fixé comme objectif majeur de ces prochaines années cette ambition d'accéder au statut de pays émergent pour rattraper son retard de développement.

Les défis auxquels Madagascar doit faire face sont conséquents. Des réformes structurelles et sectorielles de grande envergure sont actuellement initiées et vont être poursuivies avec un engagement et une détermination sans précédent. Le premier défi est celui de la consolidation du processus démocratique, de la gouvernance et du renforcement de l'unité nationale. Le Gouvernement s'engage et met en œuvre une politique

de promotion et de respect des libertés individuelles et collectives, de respect de la séparation des pouvoirs, de l'émergence d'une société civile responsable et dynamique où les jeunes et les femmes prennent activement part. En effet, depuis le début de son mandat, le Président de la République de Madagascar a considéré les questions de gouvernance basée sur la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et de la justice sociale comme une priorité nationale. La politique générale de l'État le stipule clairement et le caractère impératif de cette nouvelle orientation est sans équivoque, et c'est pourquoi le Gouvernement y adhère pleinement et agit dans sa mise en œuvre.

L'État d'aujourd'hui se constitue comme garant institutionnel pour le respect des droits de l'homme à Madagascar et ceci figure ainsi parmi ses grands chantiers. C'est dans ce cadre que le Gouvernement malgache se penche et agit pour beaucoup dans le traitement approprié et responsable de ces sujets, tant sur les événements ponctuels des actualités que sur les questions fondamentales connexes aux dimensions politiques et stratégiques du respect des droits de l'homme à Madagascar. Cela concerne la sécurité en zone rurale et urbaine, le système judiciaire et carcéral, la décentralisation, le système de santé et de nutrition, ainsi que le système éducatif. Il s'agit de chantiers complexes qui requièrent de nouvelles orientations stratégiques et d'initiatives innovantes et coordonnées, comme défini dans la politique générale de l'État.

Parmi les premières mesures prises par le régime actuel figure la restauration de la paix et de la sécurité, notamment pour protéger les populations rurales contre le fléau des Dahalo ou voleurs de zébus, des bandits-guerriers qui volent de façon atroce les bétails dans les zones reculées de Madagascar. Les Dahalo agissent selon des pratiques meurtrières inacceptables et rien ne les a arrêtés jusqu'à un passé récent. Ils attaquent les villages, violent les femmes et les filles, tuent les hommes et les jeunes garçons, et dérobent les troupeaux pour alimenter un réseau illicite de trafic de zébus. Cela doit cesser et les forces de l'ordre assument fort heureusement aujourd'hui leurs responsabilités pour protéger la vie et les biens de la population en se sacrifiant pour gagner ce combat.

Je réaffirme ici le plein engagement du Président de la République et du Gouvernement entier pour le respect et la promotion des droits de l'homme. L'action du Gouvernement s'inscrit donc dans la nécessité de

garantir la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la justice équitable pour tous. Nous condamnons fermement toutes formes de violence, d'où qu'elles viennent, se pratiquant en dehors du cadre de la loi, et toutes formes d'abus de pouvoirs, et c'est la raison pour laquelle tous les cas de dérives, notamment de la part de certains éléments de forces de l'ordre, ont fait l'objet de sanctions pénales, administratives et disciplinaires.

La prévention constitue également un des axes de notre politique en matière de paix et de sécurité. Des initiatives et actions multiples sont initiées, notamment par la réforme du secteur de sécurité, le redéploiement des forces de sécurité, avec la construction de nouvelles bases opérationnelles de proximité, l'amélioration des équipements des unités d'intervention, le développement d'un programme de puces bovines associées aux dispositifs de géolocalisation des bétails, l'interdiction de l'exportation de zébus et la construction de nouvelles prisons aux standards internationaux pour de meilleures conditions carcérales et respectueuses des droits de l'homme.

En outre, s'alignant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'éducation et la santé figurent également parmi les priorités nationales de mon pays. Madagascar reconnaît que sa capacité de développement repose sur son potentiel éducatif. Pour que chaque citoyen et chaque citoyenne puissent participer à la vie de la nation, le Gouvernement malgache tient à garantir l'éducation pour tous. Une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous constitue un droit humain inaliénable; elle est aussi le gage d'un développement harmonieux et durable de la société et de la stabilité du pays.

Nous nous sommes engagés pour que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire de qualité, qui débouche sur une éducation véritablement utile. Dans cette perspective, nous avons décidé de construire de nouvelles écoles de proximité sur l'étendue du territoire, de poursuivre le recrutement et la formation des enseignants, de doter les élèves de livres et tablettes scolaires et de poursuivre le programme de cantines scolaires pour les écoles vulnérables, afin que la rétention à l'école soit une réalité. Par ailleurs, Madagascar s'engage aujourd'hui de façon volontaire à rendre la santé accessible à tous, à travers la construction de nouveaux hôpitaux de proximité, l'amélioration de la qualité des plateaux et services médicaux dans les formations sanitaires existantes, le recrutement du

personnel de santé, le renforcement des compétences des équipes médicales et l'amélioration de la gestion du système de santé publique, notamment par la mise en œuvre de la politique de couverture sanitaire universelle.

Le second défi de l'émergence est celui de la croissance économique, inclusive et visant à réduire de façon considérable la pauvreté et les inégalités. Le Gouvernement est convaincu que ce développement économique est possible car le capital humain demeure une priorité et est placé aujourd'hui au cœur de toutes les initiatives et actions entreprises, puisque Madagascar est une nation jeune, dynamique, menée aujourd'hui par un leadership fort, visionnaire et inclusif. Fort de cette conviction, Madagascar ambitionne donc de mettre fin à ce paradoxe d'un pays doté d'un potentiel reconnu, mais qui a accumulé une situation de pauvreté, de précarité et d'inégalités sans précédent. Rattraper les retards de développement dont le pays souffre depuis bientôt 60 ans constitue aujourd'hui le socle de la vision et des engagements de S. E. M. Andry Rajoelina, Président de la République.

Le Plan Émergence Madagascar 2019-2023 conduira le pays dans sa transformation structurelle et dimensionnelle pour accélérer le processus de son émergence. Dans un cadre stratégique de cinq ans, Madagascar vise pour l'essentiel à : doubler sa production d'électricité en valorisant ses capacités en énergie renouvelable; aménager de nouvelles superficies de 100 000 hectares pour atteindre son autosuffisance en riz; soutenir un programme diversifié d'industrialisation pour une création de valeur ajoutée dans des chaînes de valeur prioritaires comme le tourisme, les transports, les mines, l'agro-industrie, la pêche, l'élevage et l'industrie culturelle; promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes; construire 50 000 nouveaux logements éparpillés sur tout le pays; construire et réhabiliter des routes et des pistes rurales, des ports, des aéroports et des marchés dans toutes les régions de Madagascar; faire bénéficier la population de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et de nouvelles constructions d'infrastructures sportives et culturelles; promouvoir des emplois décents pour tous, accompagnés de mécanismes de protection sociale en faveur de tous les travailleurs; et améliorer constamment le climat des affaires, tout en veillant à ce que les économies profitent certes aux investisseurs privés, mais également à la population et à l'État.

Les ambitions de Madagascar pour atteindre les objectifs de développement durable sont réelles, et le

Gouvernement de mon pays s'attelle à travailler dans l'efficacité des méthodes et approches utilisées ainsi que dans l'efficience de l'utilisation des ressources. L'État a décidé de compter sur ses propres forces pour mobiliser des ressources intérieures pour financer son plan de développement. Madagascar compte néanmoins sur la solidarité et les opportunités internationales pour l'appuyer en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

Le troisième grand défi repose sur l'environnement. L'Accord de Paris sur le climat a permis l'engagement concret de tous les pays signataires à lutter contre la hausse de la température par l'intermédiaire des contributions déterminées au niveau national. Cependant, force est de constater que l'ensemble de ces contributions pour lesquelles les pays signataires se sont engagés jusqu'ici n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord. Partant du principe de la responsabilité partagée mais différenciée, j'invite les pays signataires à prendre leurs responsabilités pour que les efforts et les moyens nécessaires soient mobilisés afin d'inverser la tendance actuelle, car les pays les plus vulnérables sont souvent ceux qui subissent le plus les effets des changements climatiques.

Responsable de moins de 1% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, Madagascar subit pourtant de plein fouet les conséquences des changements climatiques, comme des cyclones tropicaux plus nombreux et plus violents, la sécheresse, l'inondation et les troubles du calendrier agricole. Mais conscient de sa responsabilité, Madagascar démontre aujourd'hui une volonté politique ferme dans cet effort collectif de mobilisation contre les changements climatiques. Dans ce cadre, Madagascar poursuit sans relâche les efforts de préservation et de conservation de la biodiversité, des ressources naturelles et environnementales existantes tout en s'engageant à la mise en œuvre d'un programme ambitieux et audacieux de reforestation d'une superficie d'au moins 200 000 hectares en cinq ans, à raison d'au moins 20 millions d'arbres plantés chaque année et ce, pour que Madagascar redevienne ce qu'elle était : l'île verte.

Il convient de signaler les conséquences multiples des changements climatiques dans le sud du pays et la volonté politique affirmée du Gouvernement d'y apporter des réponses structurantes et ambitieuses. La table ronde organisée prochainement pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée de développement du Grand Sud, avec la coprésidence des Nations Unies aux côtés des

autorités nationales, constituera sans nul doute un engagement concret pour valoriser le partenariat mondial.

En conclusion des défis nationaux, mon pays soutient fermement la promotion des valeurs de paix, de justice sociale, des droits humains, de gouvernance responsable, d'inclusion, de fierté et de dignité de la population malgache tout entière, et tout cela constitue ainsi la fondation de cette émergence tant attendue.

L'Organisation des Nations Unies est un partenaire majeur pour Madagascar. Elle a toujours été un allié indispensable dans le cours de l'histoire contemporaine de mon pays. Ce grand pas que nous avons franchi démontre une fois de plus la volonté affirmée de toute une population de pallier son retard de développement.

Avant de terminer mon allocution, qu'il me soit permis de dire que nous avons une mission commune, celle de trouver ensemble un modèle de mobilisation, de partenariat et de coopération avec un nouvel équilibre pour qu'ensemble nous atteignons notre objectif commun de développement durable. Nous faisons face aux mêmes défis et nous devons travailler ensemble puisque nous partageons le même intérêt supérieur : notre planète commune. J'ose croire qu'il s'agit d'une vision fédératrice qui guidera constamment nos pas et inspirera chacun et chacune de nous, pour bâtir à la fois un monde meilleur, plus juste et plus soucieux de l'avenir, ainsi qu'un monde de dialogue, de coopération et de prospérité partagée.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République de Madagascar de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Christian Ntsay, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République de Madagascar, est escorté de la tribune.

Allocution de S. Ém. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. Ém. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège.

S. Ém. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. Ém. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du

Saint-Siège, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le cardinal Parolin (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais adresser les salutations chaleureuses du pape François au Président et à toutes les délégations participant à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Pleinement conscient que les relations au sein de la communauté internationale sont aujourd'hui particulièrement tendues et conflictuelles, le pape François, qui a consacré au thème du multilatéralisme son discours du Nouvel An 2019 au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, exhorte sans cesse tous les acteurs sur la scène internationale à promouvoir à tous les niveaux le dialogue, qui est une étape indispensable et une solution à toute dissension. Ces dernières années, nous avons vu l'intérêt d'un multilatéralisme efficace, notamment pour sortir des millions de personnes de la pauvreté, résoudre divers conflits, protéger notre maison commune, combattre les épidémies de maladies infectieuses et prendre soin des migrants et des réfugiés. Dans le même temps, nous sommes malheureusement conscients des nombreuses lacunes de la coopération et de la mobilisation internationales pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Au nombre de ces défis, nous devons examiner la situation au Moyen-Orient et les différents conflits, en particulier en Syrie et au Yémen, qui exigent une coopération efficace et l'engagement courageux de la famille des nations pour mettre un terme à l'immense souffrance de tant de personnes et s'engager sur la voie de la paix et de la reconstruction. Le processus de paix israélo-palestinien, entamé depuis longtemps, est une préoccupation constante et risque d'aboutir à des mesures et à des solutions unilatérales au lieu d'une réponse concertée de la communauté internationale.

Autre sujet de préoccupation urgent, la situation au Venezuela et au Nicaragua, où les voies institutionnelles doivent être pleinement utilisées pour trouver des solutions négociées aux problèmes politiques, sociaux et économiques, apaiser les tensions et alléger les souffrances de la population. À cet égard, il importe également d'appliquer les recommandations qui ont été faites par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Parmi les signes positifs, on peut citer la prorogation pour une année supplémentaire du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, conformément à la résolution 2366 (2017) du Conseil de sécurité. Malgré les nombreux obstacles

auxquels il se heurte, le processus de paix en cours en Colombie reste une source d'inspiration pour bâtir un monde dans lequel le multilatéralisme est efficace.

Un autre défi majeur est l'absence de paix et de sécurité dans de nombreuses régions du monde. Dans le cadre de nos efforts communs pour prévenir les conflits, mettre fin aux guerres par la médiation et consolider la paix et la réconciliation après les conflits, il convient d'évoquer la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité à l'occasion du dixième anniversaire de son adoption. Cet anniversaire est une occasion bienvenue de renouveler notre engagement à protéger les femmes et les enfants contre les violences sexuelles généralisées en période de conflit armé. L'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre est absolument inacceptable et doit cesser. Nous ne devons jamais négliger le sort des enfants conçus à la suite de violences sexuelles en temps de guerre. Les mères et les enfants sont des victimes innocentes. Ils doivent être protégés, aidés et réinsérés sans être séparés de leur famille ou de leur communauté. Il faut tout mettre en œuvre pour assurer leur pleine réinsertion dans la société.

La prolifération des armes est particulièrement alarmante, car elle déclenche et exacerbe la violence, les conflits et les guerres. Le rapport du Secrétaire général (A/74/1) établit que les groupes armés prolifèrent, que les dépenses militaires mondiales et la course aux armements vont croissant et que la menace de militarisation de l'intelligence artificielle, du cyberspace et de l'espace s'accroît.

Il est également nécessaire de renforcer la coopération multilatérale afin de créer les conditions et de prendre les mesures nécessaires à l'élimination des armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituent des avancées importantes vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils sont les fruits des efforts de nombreux États et d'autres parties prenantes et visent à promouvoir une connaissance et une compréhension plus approfondies des conséquences humanitaires et des catastrophes environnementales qui résulteraient de l'emploi d'armes nucléaires, et ils sont également non pas des distractions, mais des compléments du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la dixième Conférence d'examen se déroulera l'année prochaine.

Un des triomphes du multilatéralisme ces dernières années a été la mobilisation mondiale en vue de sortir les gens de l'extrême pauvreté. La mise en

œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'autres avancées, ont permis de sortir près d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement multilatéral sans précédent. Pourtant, comme le note le Secrétaire général dans son rapport, de nombreux progrès ont été accomplis, mais, au rythme actuel, nous ne serons pas en mesure d'atteindre nos objectifs en 2030.

Lorsque le pape François s'est adressé à l'Assemblée générale il y a quatre ans immédiatement avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a souligné que le nouveau paradigme pour le développement préconisé par le Programme devait avoir pour prémisse le principe fondamental de la dignité de chaque être humain et reconnaître que l'extrême pauvreté est avant tout un déni de dignité. Il a déclaré,

« au-delà des plans comme des programmes il y a des femmes et des hommes concrets, égaux aux gouvernants, qui vivent, luttent et souffrent, et qui bien des fois se voient obligés de vivre dans la misère, privés de tout droit » (*A/70/PV.3, p. 4*).

Lorsque nous mettons l'accent sur la primauté de la dignité de chaque personne pauvre – homme ou femme, garçon ou fille, nous reconnaissons immédiatement la nécessité de l'aider à définir son plein développement en tant que sujet, et non en tant qu'objet.

L'éducation est un moteur fondamental essentiel à la réalisation du Programme de développement durable. Récemment, le pape François a lancé le Pacte éducatif mondial, en vertu duquel il renouvelle l'invitation à dialoguer sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète et sur la nécessité d'investir les talents de chacun, car chaque changement nécessite un parcours éducatif pour faire mûrir une nouvelle solidarité universelle et une société plus accueillante. Le pape François estime qu'il est plus que jamais nécessaire d'unir nos efforts dans une vaste alliance éducative pour former des personnes mûres, capables de surmonter les morcellements et les oppositions, et recoudre le tissu des relations en vue d'une humanité plus fraternelle. Nous vivons un changement d'époque : une métamorphose non seulement culturelle mais aussi anthropologique qui engendre de nouveaux langages. Dans le contexte de cette transformation, nous devons avoir le courage de placer la personne humaine au centre et d'œuvrer à la promotion d'une écologie intégrale basée sur les liens inextricables entre la préservation de la nature, la justice

pour les pauvres, l'engagement au sein de la société et la paix intérieure.

La communauté internationale galvanise sa collaboration multilatérale pour prendre soin de notre habitat commun et faire face à la menace des changements climatiques. Nous l'avons constaté avec l'Accord de Paris sur le climat en 2015. Nous l'avons observé une fois de plus à Katowice, avec l'adoption de l'Ensemble de règles de Katowice en vue de mettre en œuvre l'Accord de Paris.

Pour renforcer l'action multilatérale, il est particulièrement urgent d'établir un cadre transparent afin de promouvoir la confiance entre les nations pour honorer les engagements pris. Il importe d'améliorer l'efficacité de la coopération multilatérale entre le monde développé et le monde en développement, par exemple, en ce qui concerne le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques, les transferts de technologies, les questions énergétiques et les mesures qu'il convient de prendre pour appliquer le principe de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que les capacités respectives concernant le partage des responsabilités. Nous pouvons et devons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour le bien des générations futures. Comme nous y a encouragés le pape François à l'occasion du Sommet sur l'action pour le climat il y a quelques jours, nous devons poursuivre ces efforts avec honnêteté, courage et responsabilité.

Alors que nous prenons soin de notre maison commune, nous devons accorder une attention particulière à l'Amazonie, où de multiples incendies dévastent la région. Nous reconnaissons tous l'importance que revêt l'Amazonie pour le monde entier et pour l'avenir même de l'humanité. À partir du 6 octobre, dans huit jours, le pape François réunira au Vatican un synode d'archevêques originaires du monde entier pour la région amazonienne, qui sera axé principalement sur les problèmes ecclésiastiques et pastoraux dans la région, une attention particulière étant accordée aux populations autochtones qui vivent sur place ainsi qu'aux problèmes humains, écologiques, sociaux et économiques qui touchent la région, et d'ailleurs l'humanité.

Pour que tout le monde puisse bénéficier des avantages du développement économique, il faut générer un engagement multilatéral pour la prospérité de tous fondé sur l'ouverture de la participation économique aux personnes et aux peuples. Les personnes doivent également pouvoir exercer tous leurs droits fondamentaux, qui leur sont souvent déniés dans des

situations de conflit ou de violence généralisée, lorsque des catastrophes se produisent ou que les institutions sont en échec. Cette année, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, le pape François a rappelé que ces instruments juridiques internationaux importants imposent des limites à l'emploi de la force et sont voués à la protection des civils et des prisonniers en temps de guerre. Il a exhorté les États à toujours respecter les limites imposées par le droit international humanitaire, à protéger les peuples sans défense et les structures civiles, en particulier les hôpitaux, les écoles, les lieux de culte et les camps de réfugiés.

Un droit particulier que doit garantir la communauté internationale avec une plus grande vigilance est le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, conformément à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'attaques contre des croyants a augmenté. Nous remercions la communauté internationale d'avoir appelé l'attention sur les attaques contre des croyants et adopté plusieurs initiatives visant à protéger les églises, les mosquées, les synagogues, les temples et les autres sites religieux.

Enfin, les problèmes que posent les migrations internationales et les déplacements forcés exigent l'action et l'engagement collectifs de tous les États. Le Saint-Siège a appuyé activement les consultations et les négociations intergouvernementales sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et y a participé. Bien qu'il soit le fruit d'un compromis, ce pacte mondial, tout comme celui sur les réfugiés, témoigne clairement de notre volonté politique, affirmant notre responsabilité partagée d'agir de manière solidaire en tant que gouvernements et aux côtés des personnes en déplacement. À l'avenir, le Forum d'examen des migrations internationales sera au cœur du suivi et de l'examen du Pacte mondial. Tous les États, indépendamment de leur position politique à l'égard du Pacte, doivent tirer parti de ce forum, unique en son genre, pour faire face aux nouveaux défis et problèmes qu'ils rencontrent en vue de rendre les migrations internationales plus sûres, plus ordonnées et plus régulières.

Pour le Saint-Siège, la fraternité humaine est le principe qui sous-tend le multilatéralisme. Dans cette perspective, le Saint-Siège espère qu'à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, que nous célébrerons l'année prochaine, la communauté internationale réexaminera les raisons de son existence et

s'engagera à nouveau à unir les nations, à associer les États et à rassembler les peuples de sorte qu'ils forment une famille. Le Saint-Siège et l'Église catholique, qui sont une communion de peuples de différentes nations et de différentes races, sont engagés sans réserve dans cet objectif et cette action communs ambitieux, nobles et nécessaires pour le bien de tous.

Son Ém. le cardinal Pietro Parolin, Secrétaire d'État du Saint-Siège, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, S. E. M. Pham Binh Minh.

M. Pham Binh Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) :
Je tiens à féliciter M. Tijjani Muhammad-Bande de son élection à la présidence de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Je suis fermement convaincu qu'il dirigera avec discernement la présente session de sorte qu'elle soit couronnée de succès.

Je tiens à remercier S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, de son importante contribution aux travaux de l'Assemblée, ainsi que le Secrétaire général António Guterres de son travail et son dévouement durant l'année écoulée.

Il y a 80 ans, la Seconde Guerre mondiale éclatait, ouvrant ainsi le chapitre le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité. Ce conflit mondial a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes et détruit des économies et des sociétés. Il fut marqué par des crimes horribles et par l'apparition de nouvelles armes et de nouveaux moyens de guerre d'une puissance destructrice sans égale. Au terme de ce chapitre, les nations ont pris conscience de l'importance d'un système de sécurité collective basé sur la coopération multilatérale et le droit international comme fondement d'un ordre mondial d'après-guerre. Cette prise de conscience s'est avérée judicieuse.

Au cours des 75 dernières années, le multilatéralisme, avec l'ONU en son centre, est devenu indispensable. Les institutions multilatérales offrent aux États l'occasion de délibérer et d'élaborer des politiques communes dans tous les aspects de la gouvernance mondiale, allant des thèmes généraux comme la paix, la sécurité, l'économie, le commerce, le développement et les droits de la personne aux sujets spécialisés tels que la coopération dans les domaines maritime, aérien, postal et des télécommunications. Elles génèrent également

des idées et établissent des normes et des stratégies pour coordonner les efforts des États en vue de relever les défis, traditionnels ou non, en matière de sécurité, et d'améliorer la qualité de vie des populations.

Nous sommes à l'aube de la troisième décennie du XXI^e siècle. Nous pouvons nous targuer de vivre dans un monde pacifique marqué par la coopération et le développement. Nous pouvons nous réjouir des résultats des efforts de paix dans différentes régions, du Mali au Libéria et du Soudan du Sud à la Côte d'Ivoire. Le Viet Nam se félicite de tous les efforts déployés pour régler les différends par la voie du dialogue et par des moyens pacifiques, notamment le processus de dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Nous avons aussi constaté d'importantes avancées en matière de développement mondial. Des centaines de millions de personnes sont sorties de la pauvreté. De nombreuses nations ont assuré l'universalisation de l'enseignement primaire. Les taux de mortalité maternelle et juvénile ont considérablement diminué. Ensemble, nous avons établi des stratégies et des cadres importants pour les efforts mondiaux de développement, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur le climat.

Pourtant, le multilatéralisme se heurte à des défis de taille. Il est préoccupant de voir que des intérêts nationaux étroitement interprétés prévalent sur les valeurs communes et que les politiques des grandes puissances, la coercition, la concurrence et les conflits sont préférés à la coopération, au dialogue et au respect du droit international. La réduction de l'engagement politique et des ressources qui s'ensuit a des répercussions sur l'efficacité et l'efficacité de la coopération multilatérale.

Tout cela se produit à un moment où les défis que nous rencontrons sont plus complexes et d'une plus grande ampleur. Aucun pays n'est à l'abri des effets immédiats et à long terme des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, ou encore des pandémies. Les conflits perdurent dans de nombreuses régions, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, tandis que le risque de conflits est élevé dans d'autres. Les champs de bataille ne se limitent plus à des zones de guerre bien définies et gagnent les villes et les villages densément peuplés.

Le régime mondial de maîtrise des armements et de non-prolifération se fragilise. Les progrès de la science et de la technologie se sont traduits par l'apparition de nouveaux moyens et de nouvelles méthodes de guerre. Les dépenses militaires mondiales n'ont jamais été aussi élevées. Comme l'a dit le Secrétaire général, le monde est au bord d'une nouvelle guerre froide.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du thème opportun que le Président a choisi pour la présente session, à savoir « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion ».

La coopération multilatérale occupe une place particulière dans la politique étrangère du Viet Nam. Notre tradition de réformes, de développement et d'intégration internationale est étroitement liée à notre participation aux institutions multilatérales mondiales et régionales. Grâce à l'assistance de l'ONU et d'autres organisations internationales, le Viet Nam a pu se reconstruire après des décennies de guerre.

Des cadres politiques et juridiques solides ont permis au Viet Nam de faire progresser l'intégration et le développement socioéconomique et de mieux réaliser les objectifs mondiaux de développement. L'ONU et les instances multilatérales ont servi d'importantes plateformes politiques et juridiques en ce qu'elles ont permis au Viet Nam d'élargir sa coopération avec les autres nations du monde.

Le Viet Nam a été un partenaire actif et constructif dans les processus multilatéraux. Nous collaborons avec d'autres États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour renforcer le rôle central de l'ASEAN dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la prospérité en Asie du Sud-Est et dans la région Asie-Pacifique.

À l'ONU, des membres de l'Armée populaire du Viet Nam ont servi dans les opérations de maintien de la paix. Nos diplomates et nos experts ont contribué de manière substantielle à l'élaboration des programmes et politiques de l'ONU sur le développement durable, les océans et les mers et les droits de l'homme, entre autres. Le Viet Nam est fermement attaché à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous prenons notamment des mesures concrètes pour mettre un terme aux plastiques à usage unique d'ici 2025. Le Viet Nam est honoré d'avoir été

élu membre non permanent du Conseil de sécurité. Au nom du Gouvernement et du peuple vietnamiens, je tiens à exprimer à l'Assemblée nos remerciements les plus sincères pour nous avoir à nouveau confié cette importante fonction. En tant que membre du Conseil, le Viet Nam fera de son mieux pour travailler avec l'ensemble des Membres de l'ONU à la réalisation des objectifs ultimes de paix et de développement durables.

Étant donné les défis immenses auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, il est essentiel que nous œuvrions tous à revitaliser le multilatéralisme et à renforcer l'Organisation des Nations Unies. J'aimerais livrer quelques réflexions sur la façon d'y parvenir.

Premièrement, nous devons tous réaffirmer l'importance fondamentale du droit international et de la Charte des Nations Unies dans les relations internationales et la coopération multilatérale. Le droit international est le fondement de relations égales entre les États. Nos actions doivent être guidées par le droit international et y être conformes. Le Viet Nam estime que le respect du droit international est le moyen le plus efficace de prévenir les conflits et de parvenir à des solutions durables aux différends. Nous appuyons tous les efforts déployés pour régler les différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment par le biais de la négociation, de la conciliation et du règlement judiciaire.

Nous appelons à la levée immédiate des embargos unilatéraux imposés à Cuba, qui sont contraires au droit international. Nous exhortons les parties concernées de la mer de Chine méridionale à respecter le droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, que l'on appelle à juste titre la constitution des océans et des mers. Trait d'union entre les océans Indien et Pacifique, la mer de Chine méridionale est stratégiquement importante pour la paix, la sécurité et la prospérité dans la région Asie-Pacifique. Les efforts déployés par les États concernés ont permis de régler certains des différends. Néanmoins, le Viet Nam a fait par à plusieurs reprises de ses préoccupations face aux événements survenus récemment en mer de Chine méridionale qui compliquent la situation, notamment les incidents graves qui portent atteinte aux droits souverains du Viet Nam et à sa juridiction dans ses zones maritimes, telles que définies par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les États concernés doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de mesures unilatérales susceptibles de d'aggraver

la situation ou d'exacerber les tensions en mer, et régler leurs différends par des moyens pacifiques, conformément au droit international, notamment la Convention sur le droit de la mer.

Deuxièmement, il est essentiel de renforcer les synergies mondiales et régionales. Les mesures prises au niveau mondial ne sauraient être efficaces que si elles sont adaptées aux contextes historique, socioéconomique, politique, culturel et géographique particuliers de chaque région et de chaque État. Les organisations régionales pourraient jouer un rôle crucial en appuyant les efforts de l'ONU. Le Viet Nam se félicite de la coopération entre l'ONU – en particulier le Conseil de sécurité – et l'Union africaine, l'Union européenne et la Ligue des États arabes pour relever les défis sécuritaires en Afrique et au Moyen-Orient.

Dans la région de l'Asie du Sud-Est, l'ASEAN est une institution régionale fondée sur des engagements partagés et une responsabilité collective en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la prospérité régionales. Depuis sa création il y a plus de 50 ans, l'ASEAN est devenue l'incarnation de la vision des gouvernements et des peuples de la région, celle d'une communauté liée sur les plans politique, économique et social. L'ASEAN a démontré le rôle pivot qu'elle joue dans l'architecture de sécurité régionale fondée sur des règles et a offert aux États de la région et d'ailleurs un cadre de coopération pour les questions relatives au développement durable, à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde.

En 2020, le Viet Nam assumera la présidence de l'ASEAN en même temps qu'il siègera au Conseil de sécurité. Nous nous efforcerons de renforcer la coopération et la complémentarité entre le Conseil et les organisations régionales, en particulier dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix.

Troisièmement, les efforts multilatéraux doivent être axés sur l'être humain. Une paix durable est une condition préalable au développement durable et ne peut être réalisée que si la sécurité et les conditions de vie de base des populations sont assurées. Le Viet Nam condamne toutes les attaques contre les civils et les infrastructures civiles essentielles à leur survie. Nous appuyons les programmes des Nations Unies sur les femmes et la paix et la stabilité, ainsi que sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et sommes déterminés à les faire progresser. Le Viet Nam a souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles afin de

participer à la protection du droit des enfants à l'éducation en toutes circonstances. Nous promouvons les efforts de reconstruction après les conflits, en particulier les efforts de lutte antimines, afin d'assurer la sécurité des populations ainsi que le relèvement et le développement socioéconomiques des États.

Quatrièmement, les institutions multilatérales doivent être réformées afin de répondre aux nouvelles exigences et de mieux servir les intérêts des États Membres, en particulier les États en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le Viet Nam salue tous les efforts menés pour réformer le système des Nations Unies pour le développement en vue d'en améliorer l'efficacité. Nous soulignons la nécessité d'accroître la prise en mains par les gouvernements et de mobiliser les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes et communautés. Le Viet Nam collaborera avec les États Membres pour contribuer activement à la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité afin d'accroître sa transparence, sa démocratie et son efficacité.

Enfin, l'engagement politique des dirigeants mondiaux est indispensable à tout effort visant à revitaliser le multilatéralisme. L'ONU et le système multilatéral ne pourront avoir les moyens de leur action que si chaque pays s'engage en faveur du plus grand bien de la communauté internationale au lieu de promouvoir ses intérêts étroits, fait montre de la volonté nécessaire et y investit des ressources. Ce n'est qu'alors que nous pourrons ouvrir un nouveau chapitre plus brillant de l'histoire de l'humanité, un chapitre de coopération et de dialogue, de paix et de développement durables.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, S. E. M. Prak Sokhonn.

M. Sokhonn (Cambodge) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je voudrais féliciter S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, du Nigéria, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous avons toute confiance en ses qualités de dirigeant et l'assurons de notre appui dans l'exécution de son mandat.

Depuis l'adoption de la Charte fondatrice des Nations Unies, le monde s'est trouvé de manière générale en meilleure posture. Néanmoins, de nouveaux conflits ont éclaté, dont certains persistent à ce jour,

tandis que d'autres ont sévi pendant des décennies. Mon pays est malheureusement connu pour être l'une des nations les plus bombardées de l'histoire de l'humanité, alors qu'il n'a jamais été en guerre contre qui que ce soit. Parmi ses grands mérites, l'ONU existe pour empêcher que ces conflits – modestement appelés conflits régionaux – ne dégénèrent en une véritable confrontation mondiale. Cela a été particulièrement le cas pendant la guerre froide.

La fin de la division du monde en deux blocs rivaux a donné naissance à un nouvel ordre mondial, suivi peu après par l'émergence de nouvelles puissances économiques. Ces changements spectaculaires ont ouvert la voie à la nouvelle réalité d'un monde multipolaire. Ce monde nouveau devrait permettre la coexistence pacifique de pays affichant divers systèmes politiques, références religieuses et culturelles et conceptions du rôle économique de l'État, dans la mesure où tous conviendraient de se soumettre à un certain nombre de règles communes énoncées dans des traités qu'aucun État ne devrait pouvoir rejeter unilatéralement. Bien que cette multipolarité soit indéniable, elle continue de se heurter à des résistances et à des reproches. Sous prétexte de l'universalité de certaines valeurs, certaines puissances tentent d'imposer leur modèle de société et de gouvernance, encourageant ainsi une nouvelle forme de division dans le monde qui n'est pas sans rappeler les pires moments de la guerre froide. Aujourd'hui, certains pays sont qualifiés d'ennemis simplement parce qu'ils sont considérés comme des concurrents ou parce qu'ils refusent de prendre parti, et ce, sans qu'on tienne compte de leur situation individuelle ou de leur histoire. D'autres subissent des pressions les poussant à s'aligner derrière une idéologie, ce qui crée un monde où « nous » s'oppose à « eux ». D'importants traités sont dénoncés unilatéralement.

Bien que la Charte des Nations Unies contienne des dispositions l'interdisant clairement, l'ingérence dans les affaires des autres est courante et de plus en plus fréquente. En droit international, l'ingérence dans les affaires d'un État souverain n'est autorisée que pour raisons humanitaires, tant et si bien que, du fait d'une pratique trompeuse et mensongère, des raisons humanitaires ont déjà servi de prétexte pour faire ingérence dans les affaires intérieures de certains pays, voire pour provoquer un changement de régime par des moyens non démocratiques. Les gouvernements ont fabriqué des allégations et des accusations de toutes pièces, sur la base de fausses informations relayées par les médias grand public – ou bien devrait-on dire manipulateurs – ,

pour justifier des ingérences de toutes sortes, créant ainsi l'instabilité, la tension et, souvent, le chaos et la souffrance. En conséquence, le monde est plein d'incertitudes. La communauté internationale est confrontée à des défis préjudiciables, tels que des rivalités géopolitiques et des conflits armés, auxquels s'ajoutent un terrorisme, un extrémisme et un radicalisme toujours plus présents, entre autres menaces non conventionnelles à la sécurité.

La course aux armements est en train d'être relancée par un recours irresponsable aux menaces et par la rupture des engagements internationaux, au détriment des efforts mondiaux pour réduire la pauvreté, lutter contre les changements climatiques et promouvoir la prospérité et une meilleure qualité de vie. Le commerce libre et équitable est menacé par de nouvelles formes de protectionnisme. Les catastrophes naturelles liées au changement climatique sont plus intenses, plus spectaculaires et plus fréquentes, et ont des conséquences humanitaires de plus en plus graves.

On nous a demandé de réfléchir à la manière de dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral pour relever ces défis mondiaux. Je crois que la réponse exige que nous répondions à deux questions fondamentales. La première consiste à savoir comment assurer la paix, la sécurité et la stabilité du monde, et la seconde vise à déterminer comment remettre le multilatéralisme sur les rails et le rendre à nouveau efficace. Les menaces de plus en plus graves qui pèsent sur la sécurité mondiale et l'avenir de notre planète sont une conséquence directe de l'affaiblissement du multilatéralisme. Il faut impérativement inverser cette tendance.

Le développement, lorsqu'il est véritablement durable, doit pouvoir contribuer à remédier à la plupart des problèmes auxquels le monde est confronté. Depuis près d'un siècle, la mondialisation de l'économie mondiale, portée par un multilatéralisme efficace, a considérablement facilité le commerce, les investissements, la circulation des personnes et le progrès technologique. Mais toute médaille a un revers. Si la mondialisation soutient la croissance économique, elle creuse aussi les disparités et soulève les questions de l'équité et de l'inclusivité. L'industrialisation a créé un niveau de richesse matérielle que nous n'avions jamais vu auparavant, mais elle a également mis l'environnement à rude épreuve et est vouée à causer des dommages irréparables si on la laisse continuer hors de tout contrôle. Le protectionnisme et l'isolement ne nous mèneront nulle part. Nous sommes fermement

convaincus que l'ouverture peut nous offrir de nouvelles occasions et contrer la mentalité du jeu à somme nulle. Promouvoir un développement inclusif et partagé exige donc de privilégier le dialogue et le partenariat plutôt que l'affrontement et l'agression.

D'autres menaces graves, telles que les nouvelles pressions sur l'environnement, posent des défis sérieux au développement durable et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis bien trop longtemps, nous tenons pour acquises nos ressources naturelles, comme l'air frais, le ciel bleu, l'eau propre et un sol sain. Nous avons été cruels avec elles, et elles sont maintenant cruelles avec nous. Les problèmes environnementaux mondiaux ne pourront pas être réglés par les efforts de quelques pays seulement. Les nations, grandes et petites, doivent s'unir dans un effort concerté pour mettre au point des financements novateurs afin d'aider les pays touchés à financer leur croissance verte et à renforcer leur résilience. C'est ainsi que nous pourrions pérenniser la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui a marqué une étape majeure dans l'histoire de la gouvernance climatique. Le Cambodge, qui compte parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, continuera de prendre des mesures pour s'attaquer au problème et honorer pleinement ses obligations. Il y a quelques jours, nous avons convoqué le Sommet Action Climat 2019, ici même, à New York. Nous espérons désormais une solidarité internationale plus marquée.

(l'orateur poursuit en français)

Qu'il me soit maintenant permis de partager brièvement avec l'Assemblée les principaux développements que connaît mon pays. Nous avons d'importants motifs de satisfactions, mais aussi de sérieuses préoccupations. L'engagement du Cambodge en faveur d'une économie libéralisée et du multilatéralisme a permis une croissance sans précédent de la richesse et du niveau de vie au cours des deux dernières décennies. Avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 7% depuis plus de 20 ans, le Cambodge est classé par la Banque mondiale au sixième rang des pays à la croissance la plus rapide au monde. Le Cambodge a réalisé la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement en avance sur son calendrier. Son indice de développement humain a considérablement augmenté au cours des dernières décennies, ce qui le place dans la catégorie du développement humain moyen et en fait le huitième pays le plus performant au monde au cours de cette période. Entre 1990 et 2017, l'espérance de vie

à la naissance a augmenté de près de 16 ans, passant de 53,6 ans à 69,3 ans. Le Cambodge a enregistré une nette diminution de la mortalité infantile et maternelle et une nette diminution du nombre de décès dus au sida, au paludisme et à la tuberculose. L'accès à l'enseignement primaire est maintenant presque universel et les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire avoisinent les 100 % tant pour les filles que pour les garçons. Nous traduisons notre engagement résumé par la formule « ne laisser personne derrière » en politiques et en actions. L'adoption du Cadre stratégique national pour la protection sociale 2016-2025 a marqué un tournant qui illustre la grande importance que mon gouvernement attache à la protection sociale.

Autrefois pays bénéficiaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Cambodge est devenu l'un des fournisseurs de contingents les plus actifs de ces missions, avec plus de 6 300 Casques bleus déployés dans huit pays d'Afrique et du Moyen-Orient depuis 2006. Cette année, le Cambodge est classé au 29^e rang sur 122 pays fournissant des contingents et au 3^e rang parmi les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour le plus grand nombre de soldats de la paix. Notre gouvernement poursuit deux objectifs prioritaires. Premièrement, le maintien de la paix et de la stabilité politique et la consolidation d'une démocratie pluraliste et, deuxièmement, la satisfaction prioritaire des droits fondamentaux de notre peuple, notamment le droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, au logement, au travail et à la mobilité. Lors de la dernière élection générale, 77 % des électeurs ont manifesté leur soutien à ces politiques.

Je veux aussi partager avec l'Assemblée nos graves préoccupations. L'Accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge signé à Paris en 1991 a inscrit l'instauration d'un système démocratique sur le modèle occidental dans un pays qui n'a jamais connu ce système. Chacun le sait, la démocratie, cela ne se décrète pas. Cela s'apprend progressivement. Nous avons, dans ce domaine, accompli des pas de géant si on se réfère à notre passé récent et surtout tragique. Notre Constitution, notre législation et nos institutions sont très largement inspirées du modèle occidental. Depuis 1993, nous avons renouvelé notre assemblée nationale tous les cinq ans et notre dernier scrutin, l'an passé, a connu un taux de participation dont beaucoup rêvent dans les pays occidentaux, puisqu'il a atteint les 83 %.

Toutefois, nous sommes confrontés à des pratiques qui n'ont guère de rapport avec la démocratie,

si celle-ci exige le respect des lois mais aussi celui des institutions et des personnes. Nous sommes aux prises avec une fraction de l'opposition qui a conquis sa popularité en faisant le choix de la démagogie, du racisme et de la xénophobie. Cette opposition emploie des méthodes qui sont universellement condamnées, à savoir la diffamation, la publication de faux documents, la diffusion de fausses nouvelles, l'incitation à la haine raciale, à la violence et à la sédition. Un point critique a été franchi lorsque le président de cette opposition a confié à ses militants qu'il bénéficiait du financement et de l'assistance technique d'une puissance étrangère pour renverser le Gouvernement suivant le mode opératoire des « révolutions de couleur » qu'on a connues ailleurs. Nous avons alors appliqué la législation en vigueur qui, je le répète, ne diffère en rien des textes appliqués en Occident lorsqu'un parti politique se met hors la loi. C'est ce qui nous est reproché aujourd'hui. Et c'est ce qui justifie aux yeux de certains qu'on nous inflige des sanctions.

Nous faisons face à l'ingérence de gouvernements et d'institutions qui vont jusqu'à nous dicter comment rédiger et appliquer nos lois; qui financent et soutiennent directement ou indirectement une faction politique; qui prétendent imposer dans notre vie politique des gens qui se sont eux-mêmes mis en marge de la société en violant les lois à plusieurs reprises; qui exercent des pressions sur les orientations de notre politique étrangère; et qui n'hésitent pas à nous infliger des sanctions au nom de valeurs et de principes qu'ils invoquent selon les circonstances et qu'ils oublient totalement selon les opportunités.

Comme d'autres peuples, nous, les Cambodgiens, cherchons simplement la liberté d'être nous-mêmes, de faire nos propres choix, de défendre pacifiquement nos intérêts nationaux essentiels et notre souveraineté, conformément à nos valeurs, à nos aspirations et à nos propres caractéristiques. La pertinence du droit international réside dans l'équité et la justice, mais aussi dans la manière dont il est mis en œuvre. C'est la raison pour laquelle nous attendons de tous les pays et de toutes les institutions internationales qu'ils veillent à l'application uniforme du droit international et renoncent à une pratique sélective de ce droit. Le Cambodge souhaite une coopération authentique avec tous les pays, sous réserve d'une seule et unique condition : le respect de sa souveraineté. Nous n'acceptons aucune ingérence en aucune circonstance et nous ne compromettons pas notre souveraineté en échange de toute forme de coopération ou de préférence.

Je conclus en partageant avec l'Assemblée cette conviction : dans un monde multipolaire, le multilatéralisme ne peut réussir que s'il rejette toute forme d'ingérence. Depuis les principes d'égalité et de souveraineté établis dans la paix de Westphalie il y a plus de 360 ans jusqu'à la Charte des Nations Unies, le monde dispose des principes nécessaires pour guider nos relations internationales. La souveraineté de tous les pays, riches ou pauvres, grands ou petits, forts ou faibles, doit être respectée. Leurs affaires intérieures ne permettent aucune ingérence de l'extérieur. Leur système social et les voies qu'ils choisissent pour leur développement relèvent de choix souverains. C'est dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, solennellement consacré par la Charte, que nous ferons vivre le multilatéralisme et que nous trouverons les voies de la paix et de la stabilité, de la solidarité et du progrès.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, S. E. M. Walid Al-Moualem.

M. Al-Mouallem (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter M. Tijjani Muhammad-Bande de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session et lui souhaiter plein succès. Je voudrais aussi remercier sa prédécesseure de son rôle important dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale à la précédente session.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que les perspectives semblent plutôt sombres au niveau international. Les fondements du système des relations internationales sur les plans politique, économique, juridique et sécuritaire sont confrontés à des menaces sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. Les conflits et les menaces contre la paix et la sécurité internationales se multiplient. Les perspectives de guerre sont beaucoup plus probables que les perspectives de paix. La possibilité d'une économie mondiale équilibrée est devenue incertaine. Les violations des conventions et traités internationaux sont monnaie courante, tandis que l'utilisation de moyens illégaux qui échappent au droit international, comme l'appui au terrorisme et l'imposition d'embargos économiques, est devenue incontrôlable. Tout cela ne fait que favoriser le chaos à travers le monde et mène à un remplacement progressif de l'état de droit par la loi de la jungle. Cela met en péril l'avenir de nos pays et fait payer le prix fort à

nos peuples en sacrifiant leur sécurité, la vie de leurs enfants, leur stabilité et leur bien-être.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Soit nous travaillons de bonne foi pour construire un monde plus sûr, plus stable et plus juste, un monde libéré du terrorisme, de l'occupation et de l'hégémonie, un monde fondé sur le droit international et une culture de dialogue et de compréhension mutuelle, soit, en dépit de la situation, nous ne faisons rien, laissant à nos peuples et aux générations futures un sort incertain, et faisant fi des buts et principes énoncés par les pères fondateurs de l'ONU. Tel est le dilemme auquel l'Assemblée est confronté.

Le terrorisme demeure l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales, un danger pour nous tous, sans exception. Malgré les résultats extraordinaires que nous avons obtenus en Syrie, grâce aux sacrifices et à l'héroïsme de l'Armée arabe syrienne et à l'appui de nos alliés et amis, notre peuple souffre depuis plus de huit ans de ce fléau, qui a entraîné la mort brutale d'innocents, provoqué une crise humanitaire, détruit nos infrastructures, et pillé et détruit notre pays. L'histoire se souviendra sans aucun doute de l'héroïsme du peuple syrien dans sa guerre contre le terrorisme. Les Syriens se sont non seulement défendus eux-mêmes, ainsi que leur pays et leur culture, mais ils ont aussi défendu l'humanité tout entière. Ils ont défendu des valeurs civilisées et une culture de tolérance et de coexistence contre l'extrémisme et l'idéologie de haine et de mort que des groupes terroristes tels que Daech, le Front el-Nosra et leurs commanditaires et partisans tentent de propager.

Nous sommes déterminés à poursuivre la guerre contre le terrorisme sous toutes ses formes jusqu'à ce que nous délogions le dernier terroriste encore présent sur le territoire syrien. Nous prendrons également toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que le terrorisme ne réapparaisse pas. Toutefois, nous avons besoin d'une véritable volonté internationale si nous voulons mettre définitivement fin à ce cauchemar mondial, qui nous hante tous. Inutile de réinventer la roue pour y parvenir. Nous disposons déjà d'un grand nombre de résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Mais bien que ces résolutions se concentrent sur la lutte contre le terrorisme et l'assèchement de ses ressources et de son financement, le problème est qu'elles restent lettre morte.

Malheureusement, la lutte contre le terrorisme n'est pas encore une priorité pour certains pays, qui ont conservé un silence de mort face au terrorisme brutal auquel sont confrontés des pays comme le mien. Alors que certains de ces pays ne font que formuler des déclarations vides de sens, d'autres investissent dans le terrorisme, l'utilisant comme un outil pour imposer leurs programmes suspects aux peuples et aux gouvernements qui rejettent leurs diktats externes et insistent pour prendre des décisions nationales indépendantes. La situation en Syrie en est un exemple frappant. Des dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers ont été amenés en Syrie de plus de 100 pays, avec l'appui et la protection d'États connus de tous. En outre, ces mêmes États nous refusent le droit de défendre notre peuple contre les terroristes, qu'ils considèrent comme des combattants de la liberté, ou contre la prétendue opposition armée syrienne. Cependant, ils semblent avoir oublié que s'ils continuent sur cette voie, le terrorisme réapparaîtra plus fort que jamais et menacera tout le monde, sans exception, y compris ses partisans et ceux qui ont investi dans ce fléau.

L'exemple le plus clair de ce dont je parle est la situation dans la province d'Edleb. Tous le monde sait qu'Edleb abrite actuellement le plus grand rassemblement de combattants terroristes étrangers au monde, comme le décrivent en détail les rapports des comités compétents du Conseil de sécurité. Le temps qui m'a été alloué pour prendre la parole aujourd'hui n'est pas suffisant pour énumérer tous les crimes que ces terroristes ont commis. Toutefois, je me dois de mentionner la poursuite de leurs attaques à la roquette et au mortier contre des zones civiles proches d'Edleb, et le fait qu'ils utilisent des civils à Edleb comme boucliers humains, les empêchant d'emprunter le couloir humanitaire d'Abou el-Douhour que le Gouvernement syrien a ouvert.

Je voudrais demander aux membres de l'Assemblée si leurs gouvernements resteraient les bras croisés s'ils étaient confrontés à une situation similaire. Renonceraient-ils à leur droit et à leur devoir de défendre leur peuple et de libérer leur pays des terroristes et des étrangers? Le Gouvernement syrien a participé à des initiatives politiques visant à résoudre la situation à Edleb, et nous avons laissé plus de temps que nécessaire à leur mise en œuvre. Nous avons accueilli avec satisfaction le mémorandum créant des zones de désescalade et l'Accord de Sotchi sur la situation à Edleb, dans l'espoir que ces mesures viendraient compléter les efforts visant à éliminer le Front el-Nosra et ce qui reste

de Daech et d'autres groupes terroristes opérant à Edleb avec le moins de pertes possibles parmi les civils.

Nous avons également annoncé à plusieurs reprises la suspension des opérations militaires. Dans le même temps, le régime turc n'a pas respecté les engagements qu'il avait pris en vertu de ces accords, apportant aux terroristes divers appuis, y compris des armes plus sophistiquées. Le Front el-Nosra lié à Al-Qaïda contrôle plus de 90 % de la province d'Edleb, et les points d'observation turcs établis en Syrie ont été utilisés pour les aider et bloquer les avancées de l'armée syrienne et sa guerre contre le terrorisme à Edleb. Avec le soutien de certains pays occidentaux, le régime turc s'empresse maintenant d'aller protéger les terroristes du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes dans cette région, comme il l'a fait chaque fois que nous avons affronté les terroristes. Il est difficile d'imaginer qu'un pays puisse intervenir directement pour protéger le Front el-Nosra d'Al-Qaïda, le même groupe terroriste que les résolutions du Conseil de sécurité considèrent comme une menace non seulement pour la Syrie mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

Les États-Unis et la Turquie maintiennent une présence militaire illégale dans le nord de la Syrie. Ils ont été assez arrogants pour tenir des discussions et parvenir à un accord sur la création d'une zone dite de sécurité sur le territoire syrien, comme si une telle zone serait créée sur le sol américain ou turc. C'est une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Tout accord concernant une partie quelconque de la Syrie sans le consentement du Gouvernement syrien doit être condamné et rejeté tant dans la forme que sur le fond. De plus, toute force étrangère opérant sur nos territoires sans notre accord est une force d'occupation et doit se retirer immédiatement. Si elle refuse de le faire, nous avons le droit de prendre toutes les mesures à son encontre en vertu du droit international.

À cet égard, je voudrais évoquer brièvement les pratiques terroristes, criminelles et agressives des milices sécessionnistes connues sous le nom de Forces démocratiques syriennes à l'encontre des Syriens dans les provinces de Hassaké, de Raqqà et de Deïr el-Zor. Avec l'appui des États-Unis d'Amérique et des forces de la coalition internationale, elles cherchent à imposer une nouvelle réalité qui serve les intérêts des États-Unis et d'Israël dans la région, prolongeant ainsi la guerre terroriste menée contre la Syrie.

La politique de la Turquie, que ce soit à Edleb ou dans le nord-est de la Syrie, et ses multiples manœuvres

politiques remettent en cause les acquis d'Astana. La Turquie ne peut prétendre défendre l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, tout en étant la première à les fragiliser. Si la Turquie est réellement attachée à la sécurité de ses frontières et à l'unité de la Syrie comme elle le prétend, elle doit déterminer ses options. Soit elle respecte l'accord d'Astana et les accords bilatéraux de lutte contre le terrorisme conclus entre nos deux pays pour garantir la sécurité de ses frontières, et retire ses forces des territoires syriens, soit elle choisit d'être l'agresseur et l'occupant et doit en subir les conséquences. La sécurité des frontières d'un pays ne saurait être assurée au détriment de la sécurité, de la souveraineté ou de l'intégrité territoriale des pays voisins.

Parallèlement à notre lutte contre le terrorisme, nous sommes déterminés à faire avancer le processus politique. Nous avons continué à participer aux réunions du processus d'Astana, dont les conclusions se sont avérées efficaces sur le terrain. Nous envisageons d'un œil favorable les conclusions du Congrès pour le dialogue national syrien à Sotchi et la création d'une commission pour discuter de la Constitution. À cette fin, nous avons engagé un dialogue sérieux et constructif avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie en vue de la création de cette commission. En effet, c'est la détermination de la Syrie à créer la Commission constitutionnelle, sur insistance du Président Bashar Al-Assad, qui a conduit à cette réalisation nationale majeure pour le peuple syrien et contrecarré toute tentative d'obstruction de la part d'autres parties qui ont constamment soutenu les forces étrangères et imposé des conditions préalables pour empêcher tout retour à la normale en Syrie.

Lors de la récente visite de l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen, à Damas, nous avons conclu un accord avec lui sur le mandat et les principales règles de fonctionnement de la Commission constitutionnelle, ainsi que sur les principes régissant ses travaux. L'accord se décline comme il suit.

Premièrement, l'ensemble du processus doit être dirigé et contrôlé par les Syriens eux-mêmes, qui ont le droit exclusif de déterminer l'avenir de leur pays, sans aucune intervention étrangère.

Deuxièmement, l'engagement ferme et sans réserve de respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne qui ne doivent en aucun cas être compromis.

Troisièmement, aucune condition préalable ou conclusion ne peut être imposée à la Commission et ses recommandations ne doivent pas être condamnées prématurément. La Commission doit être indépendante. Ses recommandations doivent être formulées de manière indépendante, sans l'ingérence d'un autre pays ou d'une autre partie, comme le soi-disant Groupe restreint, qui s'est déclaré le gardien du peuple syrien et qui a déjà préjugé des conclusions des travaux de la Commission.

Quatrièmement, aucun calendrier ne doit être imposé à la Commission. Chaque mesure doit être prise avec prudence car la Constitution va influencer les générations futures de la Syrie. Nous restons fermement résolu à réaliser des progrès constructifs sur des bases solides afin de répondre aux aspirations du peuple syrien.

Cinquièmement, l'Envoyé spécial pour la Syrie doit jouer le rôle de facilitateur des travaux de la Commission, en usant de ses bons offices pour rapprocher les points de vue de ses membres, selon que de besoin.

Ayant ces principes à l'esprit, nous réaffirmons que nous sommes prêts à collaborer et à travailler activement avec les pays amis et l'Envoyé spécial pour lancer les travaux de la Commission.

Dans le même temps, la Syrie fait des efforts considérables pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain et reconstruire ce que les terroristes ont détruit. Des progrès substantiels ont été réalisés malgré le blocus économique illégal et inhumain imposé à notre peuple par certains pays, limitant l'accès au matériel médical, aux médicaments et aux produits pétroliers nécessaires pour produire l'électricité, le gaz domestique et le mazout. Les États-Unis d'Amérique ont même menacé les entreprises qui participent à la Foire internationale de Damas afin d'étouffer toute activité économique en Syrie. N'ayant pas réussi à atteindre leurs objectifs grâce au terrorisme armé, ces pays ont recouru au terrorisme économique, qui est une forme tout aussi brutale de terrorisme, en imposant un blocus et des mesures économiques coercitives unilatérales. Nous appelons donc tous les pays épris de paix qui respectent le droit international à s'unir et à adopter des mesures efficaces pour lutter contre ce phénomène, qui non seulement est utilisé contre la Syrie, mais est aussi devenu une arme de chantage politique et économique utilisée contre de nombreux autres pays dans le monde.

De cette tribune, nous appelons une fois de plus à la levée de ces mesures illégales imposées au peuple syrien et à tous les autres peuples indépendants, en particulier les peuples de l'Iran, du Venezuela, de la République populaire démocratique de Corée, de Cuba et du Bélarus. Nous soutenons la Chine et la Russie contre les politiques injustes des États-Unis prises à leur encontre.

À plusieurs occasions, nous avons souligné que les portes étaient ouvertes pour le retour volontaire et en toute sécurité de tous les réfugiés syriens sur leur terre natale. À cette fin, le Gouvernement syrien fournit l'aide nécessaire tout en reconstruisant et en remettant en état les installations et les infrastructures publiques dans les régions libérées des terroristes. Cependant, les pays occidentaux et certains autres pays de destination des réfugiés continuent d'entraver ces initiatives. D'ailleurs, nous avons constaté un changement étrange dans la position de ces pays. Au lieu de saisir toutes les occasions d'appeler au retour immédiat des réfugiés en Syrie, comme ils l'avaient toujours fait jusqu'ici, ces pays imposent maintenant des conditions et avancent des arguments fantaisistes pour prévenir ces retours, utilisant cette question purement humanitaire pour servir leurs intérêts politiques cachés. Cela évoque réellement le théâtre de l'absurde. Mais il n'y a pas lieu de rire de ce qui est en train de se passer, car on manipule le destin de certaines nations et on exploite odieusement leur souffrance.

Au lieu d'œuvrer à la paix et à la stabilité dans la région, Israël s'est engagé dans une nouvelle escalade, portant les tensions régionales à un niveau sans précédent. Non seulement Israël occupe des territoires arabes, y compris le Golan syrien, mais il continue également de violer le droit international et le droit des droits de l'homme et de soutenir le terrorisme au quotidien. Il a même lancé des attaques répétées contre des territoires syriens et ceux de pays voisins sous couvert de faux prétextes, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces violations israéliennes ne pourraient perdurer et s'intensifier sans l'appui aveugle de certains pays qui sont pleinement responsables des conséquences des actes d'Israël.

Cet appui est devenu horriblement manifeste lorsque les États-Unis ont décidé de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé et, avant cela, de reconnaître la ville de Jérusalem occupée comme capitale d'Israël et d'y déménager leur ambassade, sans

parler des efforts intenses que déploient les États-Unis pour en finir avec la question palestinienne. Toutes ces décisions sont nulles et non avenues et témoignent d'un mépris total pour la légitimité internationale. Certaines personnes doivent comprendre que l'époque où l'on pouvait s'approprier les territoires des autres par la force est révolue depuis longtemps. On se berce d'illusions si l'on croit que la crise en Syrie va nous contraindre à renoncer à notre droit inaliénable de rétablir pleinement le Golan dans ses frontières du 4 juin 1967 en ayant recours à tous les moyens possibles en vertu du droit international. En outre, on aurait également tort de croire que les décisions du Gouvernement américain concernant la souveraineté sur le Golan vont changer la réalité historique et géographique ou les dispositions du droit international. Le Golan a toujours fait et fera toujours partie du territoire syrien.

Il faut contraindre Israël à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, sur le Golan syrien occupé, et à cesser ses attaques répétées contre les pays de la région ainsi que ses activités de colonisation. Il faut également obliger Israël à laisser le peuple palestinien créer un État indépendant, avec Jérusalem pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967, et garantir le retour des réfugiés palestiniens sur leur terre.

La Syrie exprime une fois de plus son entière solidarité avec la République islamique d'Iran face aux mesures irresponsables prises par les États-Unis, en particulier leur retrait de l'accord nucléaire. Nous mettons également en garde contre les politiques qui visent à fomenter des crises et des conflits dans la région du Golfe sous de faux prétextes. Nous estimons que la sécurité et la stabilité du Golfe ne sont possibles que par la coopération et le dialogue entre les pays de la région, sans aucune intervention étrangère qui pourrait aggraver les tensions dans la région et aller à l'encontre des intérêts de sa population.

Le Président assume la présidence.

Pour conclure, j'affirme que la Syrie, avec l'appui de ses alliés et de ses amis, se défend fermement contre le terrorisme organisé et soutenu de l'extérieur qui vise son territoire, son peuple et sa culture. Nous entrons aujourd'hui dans une ère nouvelle qui nous rapprochera de la victoire finale dans cette guerre. Nous aspirons à un avenir radieux et sûr pour notre peuple après cette longue période de souffrance. Nous sommes conscients que les nombreux problèmes et difficultés auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ou que

nous devons affronter à l'avenir ne sont pas moins redoutables que le terrorisme que nous avons connu. Néanmoins, nous sommes déterminés à en venir à bout. Nous avons toujours entretenu d'excellentes relations avec de nombreux pays. Nous n'avons jamais cherché à nous mettre à dos qui que ce soit. Aujourd'hui, nous tendons la main en signe de paix. Nous continuons de promouvoir le dialogue et l'entente mutuelle tout en restant fidèles à nos principes nationaux, que nous ne trahisons jamais.

Bien sûr, certains gouvernements ont clairement offensé la Syrie et son peuple. Cependant, nous ne serons jamais rancuniers et nous ne chercherons pas à nous venger. Nous collaborerons avec les autres, en gardant à l'esprit les intérêts de notre pays et de notre peuple, conformément à notre volonté de parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Syrie et dans la région. En échange, les pays qui ont nui à la Syrie doivent revoir leur position et corriger leurs erreurs. Ils doivent abandonner leurs illusions et renouer avec le réalisme et le bon sens au nom de l'intérêt commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre des Tuvalu, S. E. M. Minute Alapati Taupo.

M. Taupo (Tuvalu) (*parle en anglais*) : Au nom des Tuvalu et en mon propre nom, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Les Tuvalu ont pleinement confiance en votre leadership. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M^{me} María Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, de la session très fructueuse qui s'est déroulée sous sa conduite.

J'ai l'honneur d'annoncer que les Tuvalu viennent de mettre en place un nouveau gouvernement démocratiquement élu. C'est pourquoi notre Premier Ministre adresse ses salutations chaleureuses à l'Assemblée générale et regrette de ne pas avoir pu assister à la présente session en raison de ses engagements nationaux.

Je tiens à exprimer les sincères condoléances des Tuvalu au Gouvernement et au peuple bahamiens à la suite des destructions massives et des pertes en vies humaines entraînées par l'ouragan Dorian. L'ampleur des dégâts causés par les catastrophes naturelles aux Bahamas et à travers le monde démontre amplement que nous sommes en train de perdre la course pour sauver notre planète et les générations futures.

Je tiens également à exprimer la gratitude du peuple et du Gouvernement tuvaluans au Secrétaire général António Guterres pour s'être rendu aux Tuvalu, en mai dernier, afin de constater de ses propres yeux notre extrême vulnérabilité face aux changements climatiques et de créer une dynamique propice à la réussite du Sommet Action Climat, auquel nous avons tous assisté et participé plus tôt cette semaine. Les Tuvalu tiennent à saluer son incroyable énergie et son engagement à sauver notre planète et l'humanité des effets néfastes des changements climatiques.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de la priorité que vous avez accordée au multilatéralisme, à l'élimination de la pauvreté, à une éducation de qualité, à l'action climatique et à l'inclusion en faisant le thème de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. Je suis satisfait de constater que ce sont là les grandes questions de développement auxquelles mon pays a lui-même voulu s'attaquer dans sa récente stratégie nationale de développement durable, Te Kakeega III. Nous avons fait des progrès en matière de qualité de l'éducation, d'élimination de la pauvreté et de santé. La discrimination fondée sur le genre n'a pas sa place aux Tuvalu et les femmes ont accès à l'emploi et participent aux processus décisionnels, y compris dans le domaine politique, sur un pied d'égalité avec les hommes, et avec les mêmes salaires que ces derniers.

Au niveau régional, les objectifs de la présente session correspondent également à la vision du développement que les dirigeants du mouvement « Pacifique bleu » ont présentée aux Tuvalu, le mois dernier. Les documents issus du sommet de nos dirigeants – le Communiqué du Forum des îles du Pacifique et la Déclaration de Kainaki II pour une action urgente contre les changements climatiques – sont stratégiquement orientés vers la réalisation de ces mêmes objectifs.

Cependant, les effets néfastes des changements climatiques continuent de freiner notre développement. En 2014, le cyclone Pam a anéanti 60 % de notre produit intérieur brut. En 2011, nous avons connu la pire sécheresse de notre histoire. L'augmentation de la fréquence et de la puissance des cyclones signifie que chaque année ou presque nous devons reconstruire. Il s'agit d'une entreprise onéreuse, qui dépasse largement les ressources et les capacités des économies des petits États insulaires.

Mon pays est en première ligne des changements climatiques. L'élévation du niveau de la mer représente une menace existentielle directe pour mon pays, qui se

trouve à seulement trois mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle contamine nos nappes phréatiques. L'agriculture est maintenant difficile dans la plupart des endroits, et la hausse des températures endommage nos récifs et nos ressources halieutiques. Notre sécurité alimentaire et hydrique est gravement compromise. Notre quotidien est marqué par la peur et l'incertitude. Je sais qu'aucun d'entre nous ici ne souhaite que ses enfants et petits-enfants vivent dans la peur et l'incertitude permanentes.

Un rapport phare de l'ONU publié mercredi dernier prévoit que l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre 30 à 60 centimètres d'ici l'an 2100, et ce même si les pays réduisent davantage leurs émissions et si le réchauffement de la planète ne dépasse pas les 2°C. Cela toucherait plus d'un milliard de personnes. Selon le rapport, les petits pays insulaires seront submergés et inhabitables.

Nous saluons la détermination des jeunes à lutter contre les changements climatiques. Nous devons les écouter et appuyer leurs efforts, car ils sont les futurs dirigeants et gardiens de notre planète et de ses ressources. Ils méritent que nous leur garantissons un avenir, comme les générations passées l'ont fait pour nous.

Je tiens à saluer l'engagement du Secrétaire général à l'égard des États constitués d'atolls en aidant des jeunes des Tuvalu à venir raconter ce qu'est leur vie dans la région la plus vulnérable du monde et à plaider pour leur avenir durable. En début de semaine, des jeunes de mon pays ont participé au Sommet de la jeunesse sur l'action pour le climat, et ont notamment organisé une manifestation parallèle. Ils ont transmis un message fort à l'ONU : ils veulent préserver leur identité culturelle et leur savoir traditionnel et quitter leur patrie est pour eux inimaginable. En effet, nous sommes fiers de nos pays insulaires car ils nous appartiennent. C'est là que nous vivons depuis des générations, en accord avec notre culture.

Mercredi dernier, un rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels portant sur sa visite aux Tuvalu a confirmé le risque très réel que faisaient peser les changements climatiques sur nos droits culturels. Selon le rapport, la survie culturelle de peuples entiers pourrait être compromise comme jamais, ce qui nuit à tous les droits de la personne, y compris les droits culturels.

Les données scientifiques et les preuves sont très claires. L'objectif de 1,5°C ne suffit plus pour nous sauver. Un objectif inférieur à 1,5°C est nécessaire pour sauver les petits États insulaires en développement. L'objectif de 2°C n'est plus pertinent aujourd'hui et a perdu tout son sens, et il ne permettra pas de sauver la planète et les générations futures.

Il faut entendre haut et clair la voix de ceux qui sont les plus touchés, alors qu'ils sont ceux qui ont causé le moins de dégâts, comme les Tuvaluans, non seulement parce que notre survie est en jeu, mais aussi parce que si le monde ne nous vient pas en aide, il court à sa propre perte. Comme l'a dit le Secrétaire général António Guterres durant de sa visite dans mon pays en mai dernier, le monde doit sauver les Tuvalu pour éviter de sombrer avec eux.

Nous exhortons donc les mécanismes des Nations Unies, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à tenir compte des trois récents rapports spéciaux approuvés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C, les changements climatiques et les terres émergées, et les océans et la cryosphère face aux changements climatiques.

L'atténuation et l'adaptation dépassent les capacités et les ressources des pays sous-développés et des petits États insulaires en développement. Les Tuvalu se sont fixé une contribution prévue déterminée au niveau national ambitieuse : produire 100 % de leur électricité à partir de l'énergie renouvelable d'ici à 2025. C'est un objectif très ambitieux pour un pays dont la contribution aux changements climatiques est négligeable. Il nous permettra de remédier au prix élevé du carburant dans notre région et contribuera à nos efforts en faveur du développement durable.

À cet égard, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à l'Inde et à la France pour leur initiative de développement de l'énergie solaire dans le cadre de l'Alliance solaire internationale, ainsi qu'à l'Union européenne, à la Nouvelle-Zélande, à Taiwan, à l'Italie, aux Émirats arabes unis, au Japon et à la Banque mondiale pour leur soutien.

Nous avons également créé un fonds pour la survie aux changements climatiques qui est réglementé par une loi du Parlement. Ce fonds permet de fournir des secours et une assistance immédiats aux populations en cas de catastrophe naturelle. Le fonds est

principalement alimenté par le Gouvernement, mais les contributions de la communauté internationale sont également les bienvenues.

Si nous voulons gagner la course contre les changements climatiques, les pays développés doivent aider les plus démunis en leur accordant des ressources financières et techniques. Il y a assez de ressources sur cette planète pour répondre aux besoins de chacun, et les technologies permettant d'assurer une transition équitable et des emplois décents sont là. Dans de nombreux pays, les énergies renouvelables sont désormais moins chères que le charbon et les combustibles fossiles. Nous avons donc ce qu'il faut pour sauver notre planète. Tout ce qui nous manque, c'est l'engagement politique, en particulier de ceux qui disposent de ressources suffisantes et sont mieux équipés pour aider les autres. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la sincère gratitude de mon pays aux pays qui se sont engagés à atteindre l'objectif de zéro émission d'ici 2050 et qui ont augmenté leurs contributions au Fonds vert pour le climat.

Je tiens à saluer les efforts déployés par des membres éminents du Conseil de sécurité pour placer les changements climatiques au cœur de l'ordre du jour sur la paix et la sécurité. Cela témoigne d'un véritable engagement à s'attaquer à la plus grande menace qui pèse sur l'humanité. Nous nourrissons l'humble espoir que tous les membres du Conseil de sécurité consentiront à faire des changements climatiques un point permanent de l'ordre du jour.

Nos océans et nos pêches sont notre plus grand espoir en matière de développement durable, puisqu'ils fournissent plus de 50% de notre budget de développement national annuel. La sécurité de notre zone économique exclusive est par conséquent une priorité nationale importante. Je tiens donc à réaffirmer la détermination des dirigeants du Pacifique à développer le droit international afin d'éviter que les zones maritimes d'un membre du Forum, une fois délimitées conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ne puissent être contestées ou réduites en raison de la montée du niveau de la mer et des changements climatiques. Notre souveraineté ne peut être compromise par les changements climatiques.

Des partenariats véritables et durables sont essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Or, l'exclusion de Taiwan, véritable partenaire de longue date, du système des Nations

Unies a privé ses 23 millions d'habitants de leurs droits fondamentaux de participer et de contribuer aux objectifs du développement durable, ainsi que d'en bénéficier. Taiwan est déjà un partenaire responsable et compétent des Tuvalu et de nombreux pays du monde, et pourrait faire davantage si elle y était invitée.

Les Tuvalu appuient fermement la réadmission de la République de Chine à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre fondateur de l'Organisation, et sa participation active aux institutions spécialisées des Nations Unies.

Dans le même ordre d'idées, le blocus économique unilatéral imposé de longue date à Cuba entrave directement les aspirations au développement du peuple cubain. Ce blocus va à l'encontre des droits de l'homme et de l'esprit de coopération consacrés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le durcissement récent des sanctions sur les envois de fonds limite directement l'aide privée destinée aux communautés locales.

L'ONU doit également travailler en collaboration avec le peuple de Papouasie occidentale pour trouver des solutions durables à ses problèmes. Je prends acte et me félicite de l'invitation adressée par l'Indonésie à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour la réalisation d'une mission en Papouasie occidentale.

Nous devons permettre la participation de tous aux efforts que nous déployons pour réaliser les objectifs de développement durable, en protégeant leurs droits fondamentaux, si nous voulons mener à bien le Programme 2030 et ne laisser personne pour compte.

Comme les Membres l'auront noté, j'ai parlé des changements climatiques plus que de toute autre partie du thème de notre soixante-quatorzième session. Cela ne veut pas dire que les autres objectifs du thème de cette session ne sont pas importants. Le multilatéralisme, l'élimination de la pauvreté, l'éducation de qualité, la santé et l'inclusion sont des questions essentielles, mais pour un petit pays insulaire et atoll de faible altitude comme les Tuvalu, les changements climatiques jouent un rôle fondamental dans notre développement.

Pour nous, les changements climatiques ne sont pas seulement une question d'environnement. C'est une question économique, sociale et culturelle. C'est une question de survie et une question de droits de l'homme. Cela touche à tous les facteurs et secteurs de notre

développement, à tel point que notre avenir durable et notre survie en dépendent plus que tout.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que les Tuvalu sont fermement convaincus que les efforts collectifs que nous menons pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et assurer la paix, la sécurité et la prospérité mondiales seront gravement compromis si nous ne nous engageons pas à agir immédiatement contre les changements climatiques, comme le réclament nos jeunes et les rapports scientifiques du GIEC, organe scientifique de référence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au à Ministre des affaires étrangères de la République kirghize, S. E. M. Chingiz Aidarbekov.

M. Aidarbekov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session et vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de cette tâche importante. Je tiens également à exprimer ma gratitude à S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour sa conduite fructueuse et efficace de l'Assemblée générale à sa session précédente.

Le thème de la présente session de l'Assemblée générale, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion », est on ne peut plus pertinent. Le peuple de la République kirghize a mis sur le cap sur l'édification d'un nouveau système politique en 2010 et obtenu ces dernières années des résultats significatifs en matière de démocratie parlementaire, de multipartisme et de transfert légal du pouvoir, tout en renforçant le secteur civil et ses institutions. L'élection présidentielle de 2017, qui a abouti à un transfert pacifique et démocratique du pouvoir, atteste du succès de la voie que nous avons choisie.

Le fonctionnement d'une démocratie parlementaire exige clairement un travail diligent et constant et la recherche de compromis, tout en ouvrant de nouvelles possibilités. Une société civile robuste, un équilibre des pouvoirs et des points de vue divers ont ouvert la voie à des réformes et à l'accélération de la lutte contre la corruption.

À l'heure actuelle, la République kirghize livre une lutte sans compromis contre la corruption. Il y a,

bien entendu, des forces qui ne souhaitent pas que de tels changements soient opérés. Les événements survenus dans notre pays au début du mois d'août représentaient une tentative de mettre à mal notre unité, notre stabilité et notre sécurité nationales. Cependant, la sagesse et l'unité de notre peuple, ainsi que sa ferme conviction que les réformes réalisées sont irréversibles, ont permis d'éviter que la situation ne dégénère.

Le Gouvernement de la République kirghize a fixé le cap sur l'optimisation des travaux des organes de l'État. Des changements profonds sont en cours, avec notamment des réformes des forces de l'ordre, de la fiscalité, de l'appareil judiciaire et des systèmes électoral et éducatif. Au cœur de ces réformes figure la volonté de renforcer la responsabilisation et la transparence. Au début de cette année, de nouveaux codes, visant à humaniser la législation pénale et à mener à bien les réformes en cours, sont entrés en vigueur. Des systèmes d'information ont été lancés, avec un registre unique des crimes et délits et un registre unique des infractions, ce qui accroît la responsabilisation des forces de l'ordre et du système judiciaire dans son ensemble.

Dans le cadre de l'exécution des tâches relatives à la réalisation des objectifs de développement durable, la République kirghize s'emploie en permanence à régler les problèmes socioéconomiques, et a notamment fait reculer le chômage et amélioré le niveau de vie de la population, grâce à des programmes nationaux dans les domaines de l'éducation et de la santé, à une politique en faveur de la jeunesse et à la réalisation de projets d'infrastructure, ou encore en mobilisant les investissements et en créant des conditions propices à cette fin.

Dans la stratégie nationale de développement pour 2018-2040, un chapitre entier est consacré aux priorités du développement de la République kirghize pour la période allant jusqu'en 2023. Il s'agit, par exemple, de la réforme de l'administration publique, de la mise en place d'un secteur judiciaire équitable, du développement de l'énergie et de l'introduction des technologies de l'information. Dans le cadre de l'Année du développement des régions et de la numérisation du pays, et dans le contexte de la transformation numérique du Kirghizistan, stratégie définie pour la période 2019-2023, d'importantes mesures sont prises pour renforcer le potentiel de nos régions. L'implémentation des technologies numériques bat son plein dans le pays, à tous les niveaux -- depuis les jardins d'enfants, les écoles, les universités, jusqu'aux structures étatiques et

au monde des affaires. Nous recourons notamment aux technologies numériques dans les services publics.

À l'heure actuelle, le nombre d'écoles de l'innovation ne cesse de croître : 96 % des écoles du pays sont connectées à Internet. Des projets en matière de cybersanté sont également en cours de lancement. Soixante organismes publics sont à présent reliés à un système interministériel de communication électronique, baptisé « Tunduk », et 24 organismes publics sont passés à la gestion électronique des documents.

Un programme de construction et de réhabilitation de certains tronçons des couloirs de transport internationaux est mené jusqu'en 2025. Afin de créer un climat favorable à l'entrepreneuriat et de protéger les intérêts du monde des affaires, pour la première fois a été créée en République kirghize une institution : le médiateur des entreprises. Nous envisageons aussi un nouveau modèle d'interaction entre l'État et les entreprises. Un moratoire sur les audits des entités commerciales a été instauré pour une période de deux ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Les entrepreneurs qui créent de nouvelles entreprises dans les régions sont exonérés de quatre types d'impôt pendant cinq ans, avec possibilité de prorogation. D'après l'édition 2019 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, la République kirghize se classe au soixante-dixième rang sur 190 pays. Un régime d'investissement et de fiscalité libéral a été instauré, grâce auquel notre pays se démarque. La République kirghize appartient à un groupe de pays ayant un marché développé dans le domaine des partenariats public-privé.

Dans le nouveau concept de politique étrangère de la République kirghize, entériné par le Président Sooronbai Zheenbekov en mars 2019, la coopération avec les Nations Unies et leurs entités occupe une place particulière. En termes de développement stratégique, la République kirghize accorde la priorité à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces objectifs sont intégrés dans notre stratégie nationale de développement 2018-2040, qui vise à assurer la poursuite du développement économique et à contribuer à la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable.

Au titre de son engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la République kirghize a demandé de présenter en 2020 son examen national volontaire sur les objectifs de développement durable, dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable du Conseil économique et social.

Au niveau mondial également, la République kirghize contribue à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous organisons les Jeux nomades mondiaux, qui ont pour but de préserver la diversité des cultures et des traditions, et qui sont reconnus et soutenus par l'Assemblée générale et l'UNESCO.

Nous savons gré à l'ONU d'avoir inclus la République kirghize dans le projet « Évaluations du financement du développement ». Pays montagneux, la République kirghize est durement touchée par les effets négatifs des changements climatiques. Selon les estimations de certains experts, la région de l'Asie centrale est confrontée à un problème d'accélération de la fonte des glaciers qui, pendant des siècles, ont servi de source de vie en fournissant de l'eau potable propre. Ce processus risque de modifier de vastes paysages, d'affecter les modes de vie traditionnels et de conduire à des déplacements massifs de population.

La République kirghize est un pays montagneux et enclavé et se préoccupe forcément, de ce fait, des conséquences des changements climatiques. C'est pourquoi, avec l'appui des États Membres de l'ONU, elle a créé le Groupe des Amis des pays montagneux, format dans lequel elle engage à une coopération et à une collaboration fructueuses de tous. En son temps, la République kirghize avait appelé l'attention de la communauté internationale sur le développement durable des pays de montagne et avait été à l'origine de la proclamation de 2002, Année internationale de la montagne. À la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, la République kirghize entend à nouveau coparrainer le projet de résolution actualisé sur le développement durable dans les régions montagneuses.

En septembre 2018, les bénévoles de la République kirghize ont été les plus nombreux à prendre part aux efforts mondiaux dans le cadre de la Journée mondiale du nettoyage. Le Gouvernement de la République kirghize a maintenant soumis l'Accord de Paris sur les changements climatiques au Parlement kirghize pour ratification.

Il est tout aussi important de parvenir à régler un autre problème, lié aux résidus d'uranium en Asie centrale. En 2015 a été créé un fonds multilatéral, le Compte pour la remédiation environnementale en Asie centrale. L'an dernier, la République kirghize a été à l'origine de l'adoption d'un nouveau texte, la résolution 73/238, sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale. Je saisis cette occasion pour remercier

tous les pays qui ont appuyé et coparrainé cette résolution. À la présente session de l'Assemblée générale, le 27 septembre, la République kirghize a organisé, ici à New York, une manifestation de haut niveau consacrée à la prévention des dangers associés aux anciennes activités d'extraction d'uranium menées en Asie centrale.

La République kirghize attache une importance particulière à la coopération dans la région de l'Asie centrale, qui connaît un développement dynamique. À cet égard, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur la résolution 72/283, adoptée en 2018, intitulée « Renforcer la coopération régionale et internationale pour assurer la paix, la stabilité et le développement durable dans la région de l'Asie centrale ».

Cela étant, il reste encore, en Asie centrale, des problèmes qui requièrent des efforts collectifs de la part des pays de la région s'ils veulent réussir à les régler. Il faut impérativement s'attaquer à la définition juridique des frontières des États, ce qui permettrait d'apaiser les tensions sociales et de prévenir les incidents frontaliers. La partie kirghize, obéissant aux principes de bon voisinage, a montré son sens des responsabilités sur ces questions, et nous avons déjà des résultats concrets dans ce domaine.

Aujourd'hui, les pays d'Asie centrale doivent abaisser les barrières à la coopération économique et renforcer le potentiel des régions en matière de transit. La question d'une utilisation intégrée des ressources en eau et en énergie de la région est traitée séparément. La République kirghize, qui recèle les principales réserves d'eau douce, cherche, dans le cadre des relations qu'elle a tissées, à obtenir une compensation économique adéquate pour l'accumulation et le stockage des ressources en eau, qui sont importantes non seulement pour la région, mais aussi pour préserver l'équilibre mondial. Ces ressources sont importantes non seulement pour la région mais aussi pour l'équilibre mondial tout entier. C'est pourquoi le Kirghizistan appuie la mise en place d'une administration intégrée de la gestion des ressources en eau et propose pour ce faire de créer des mécanismes économiques en Asie centrale aux fins d'une coopération mutuellement bénéfique dans le secteur de l'énergie hydraulique.

Nous mettons aussi l'accent sur une production d'électricité soucieuse de l'environnement. Grâce à la mise en œuvre de projets hydroélectriques, nous pourrions répondre aux besoins des pays d'Asie centrale en hydroélectricité, créant ainsi des conditions propices au développement durable dans toute la région. Dans

le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous pensons qu'une attention égale doit être accordée à la réalisation de l'objectif de développement durable 7, à savoir garantir l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable. À cet égard, la République kirghize s'attache à mettre en œuvre le Projet pour le commerce et l'approvisionnement en électricité en Asie centrale et en Asie du Sud – CASA-1000. D'un point de vue régional, le Kirghizistan considère que la coopération et le dialogue global sont l'unique voie possible pour le règlement des problèmes existants dans ce domaine.

Garantir l'accès à une eau potable et d'un coût abordable est une question urgente pour notre pays. Selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Kirghizistan, bien que source importante d'approvisionnement en eau dans la région d'Asie centrale, enregistre le taux le plus bas par habitant en termes d'accès à l'eau potable. Dans les zones rurales, près de 40 % de la population est insuffisamment approvisionnée en eau potable. Pour y faire face, mon gouvernement met actuellement en œuvre son projet Taza Suu - qui signifie « eau potable » - conçu pour approvisionner les villages en eau potable. À cet égard, nous exhortons les organisations internationales, les institutions financières et les pays donateurs à appuyer les efforts que déploie mon pays pour promouvoir de tels projets.

Les événements en cours dans le monde aujourd'hui montrent qu'aucun État ne peut effectivement faire face aux défis et menaces par ses seuls efforts. L'expansion généralisée du terrorisme et de l'extrémisme internationaux dans leurs diverses manifestations, ainsi que le trafic de drogues et d'armes, la traite des êtres humains, la criminalité transfrontalière et le risque d'émergence ou d'escalade des conflits, requièrent des efforts collectifs pour la mise en œuvre de mesures de prévention. À cet égard, je voudrais souligner que tout au long de sa présidence de différentes structures régionales cette année, notamment l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC), le Kirghizistan a insisté sur la nécessité de prêter une plus grande attention à l'importance d'un engagement constructif et à l'adoption de mesures globales afin de faire face à ces défis et menaces, une approche totalement en phase avec les buts et principes de l'ONU et du Chapitre VIII de la Charte. À cet égard, nous voudrions remercier tous les États Membres de l'ONU de leur appui à l'adoption par l'Assemblée de la résolution 73/334, sur la coopération

entre l'ONU et l'OSC, et de la résolution 73/331, sur la coopération entre l'ONU et l'OTSC.

Nous réaffirmons notre détermination à mettre effectivement en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous appelons également la communauté internationale à adopter des mesures coordonnées, conformément à la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, afin d'empêcher les personnes qui ont participé auparavant à un conflit armé du côté d'organisations terroristes internationales de retourner dans leur pays d'origine en Asie centrale ou de se redéployer dans notre région. Étant donné les centres d'instabilité existants ou qui se font jour dans le monde, il faut, selon nous, que le rôle de l'Organisation des Nations Unies soit renforcé dans toute la mesure du possible. À cet égard, nous appuyons le règlement pacifique des conflits et des crises en cours dans le monde en favorisant le dialogue entre toutes les forces politiques et militaires, sous les auspices de l'ONU.

Compte tenu de tout ce que je viens de mentionner, je voudrais une fois encore appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que le 9 juin 2017, le Kirghizistan, dans le cadre de ses efforts visant à apporter une contribution substantielle à la cause commune de l'ONU - assurer paix, la sécurité mondiale, le développement durable et le progrès social partout dans le monde - et à focaliser l'attention de la communauté internationale et de l'ONU sur les problèmes des petits États, a présenté sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2027-2028. Depuis qu'elle est devenue indépendante, la République kirghize a, en tant qu'État Membre, acquis une expérience internationale considérable. Nous avons été choisis à maintes reprises pour devenir membre de divers organismes et institutions spécialisées électifs des Nations Unies, notamment le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission du développement durable, le Comité chargé des organisations non gouvernementales et la Commission des stupéfiants. Le Kirghizistan a été élu par deux fois au Conseil des droits de l'homme, en mai 2009 et en octobre 2015. La République kirghize est également membre et dépositaire du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et nous appuyons fermement la coopération internationale en matière de récupération et de destruction des déchets radioactifs et de réhabilitation des terres contaminées.

La République kirghize accorde une grande attention à la diplomatie préventive et au rétablissement et à la consolidation de la paix. Nous avons acquis une expérience positive en matière de participation au règlement des conflits internationaux et locaux, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix, et nous contribuons aussi au processus de réhabilitation de l'Afghanistan. Il est essentiel, à notre sens, que la communauté internationale accorde une plus grande attention à la prévention des conflits et à la lutte contre le terrorisme et aux activités extrémistes. S'agissant de la question de la réforme du Conseil de sécurité, et en vue de consolider le rôle de l'ONU et d'adapter son action aux réalités actuelles, le Kirghizistan appuie l'adoption des réformes nécessaires pour l'améliorer, sur la base des principes d'universalité, d'efficacité et d'une large représentation géographique.

Grâce au soutien crucial de l'ONU, notre pays s'attache à mettre en œuvre des réformes multiformes et diverses, qui sont confirmées par les évaluations du Kirghizistan menées par les structures internationales non gouvernementales qui effectuent des recherches et établissent des classements sur les questions importantes relatives à nos progrès en matière de développement durable. Au Classement mondial de la liberté de la presse d'avril 2019, la République kirghize a été classée 83e, sur 180, améliorant ainsi son classement de 15 places. Nous avons également ratifié huit des neuf traités internationaux sur les droits de la personne. Le 7 mai, le Kirghizistan a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En 2018, nous avons complété avec succès notre mandat au Conseil des droits de l'homme. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Kirghizistan est devenu cette année le premier pays au monde à avoir réglé la question des apatrides, ayant fait passer leur nombre de 13 000 à zéro au cours des cinq dernières années.

Nous ne continuons pas moins de faire face à de nombreux défis en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Nous aimerions mettre à profit le potentiel et l'expérience de l'ONU et d'autres partenaires internationaux s'agissant des spécificités de notre développement national et des caractéristiques historiques et culturelles propres à la République kirghize. Notre coopération active et productive avec le système des Nations Unies a souligné la nécessité d'une présence grandissante de ses institutions dans notre pays. Nous entendons poursuivre notre travail commun,

et nous sommes très intéressés par la possibilité d'attirer d'autres structures et d'accroître la présence de l'ONU dans notre pays.

L'ONU est un centre mondial clef pour régler les problèmes liés au maintien de la paix et de la sécurité, au développement de relations amicales entre les nations, à la coopération aux fins du règlement des questions de développement, à la réduction de la pauvreté, à la promotion des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et à la lutte contre les maladies, ainsi que pour s'attaquer à nombre d'autres défis et problèmes auxquels l'humanité est confrontée. Nous sommes un pays ouvert, disposé à s'engager dans un dialogue mutuellement bénéfique et dans des partenariats coopératifs et dignes de confiance avec les États. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pourrions relever les défis que nous rencontrons alors que nous nous efforçons de maintenir la paix et la sécurité et d'assurer le développement durable de tous les États, notamment en améliorant le niveau de vie et le bien-être de tous les peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, S. E. M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'exprime mes sincères condoléances au Commonwealth des Bahamas pour les pertes en vies humaines et les terribles destructions causées par l'ouragan Dorian. J'appelle la communauté internationale à mobiliser des ressources pour aider cette communauté.

Je dénonce devant l'Assemblée générale des Nations Unies le fait qu'au cours des derniers mois, le Gouvernement des États-Unis a pris l'initiative d'appliquer des mesures criminelles et non conventionnelles pour empêcher l'approvisionnement de notre pays en carburant à partir de divers marchés, en menaçant et en persécutant les compagnies qui le transportent, les gouvernements des pays d'immatriculation et du pavillon, les compagnies maritimes et les compagnies d'assurance. En conséquence, nous avons été confrontés à de graves difficultés pour garantir l'approvisionnement en carburant nécessaire à l'activité quotidienne du pays, ce qui nous a contraints à adopter des mesures d'urgence temporaires, uniquement possibles dans un pays organisé, avec un peuple uni et solidaire, prêt à se défendre contre une agression étrangère et à préserver la justice sociale.

Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement des États-Unis a qualitativement renforcé ses mesures d'hostilité et son blocus contre Cuba. Il a imposé de nouveaux obstacles au commerce extérieur et accru la persécution de nos relations bancaires et financières avec le reste du monde. Il a limité au maximum les déplacements et les interactions entre les deux peuples. Il entrave les liens et les contacts des Cubains vivant aux États-Unis avec leur patrie.

À ce jour, la stratégie de l'impérialisme contre Cuba est guidée par le fameux mémorandum signé en 1960 par le Sous-Secrétaire d'État adjoint Lester Mallory, que je cite :

« Il n'existe pas d'opposition politique effective (...) La seule façon de lui faire perdre son soutien interne[au Gouvernement] est de provoquer la désillusion et le découragement par l'insatisfaction économique et les pénuries (...) Tous les moyens possibles doivent être mis en pratique rapidement pour affaiblir la vie économique (...) en refusant à Cuba des ressources financières et matérielles afin de réduire les salaires nominaux et réels, dans l'objectif de provoquer la faim, le désespoir et la chute du Gouvernement».

La loi Helms-Burton illégale de 1996 régit le comportement agressif des États-Unis contre Cuba. Son essence est la tentative flagrante de remettre en question le droit à l'autodétermination et à l'indépendance de la nation cubaine. Il conçoit également l'imposition de l'autorité juridique américaine et de la juridiction de ses tribunaux sur les relations commerciales et financières de tout pays avec Cuba dans un mépris manifeste du droit international, de la juridiction nationale et de la juridiction des États tiers, et vise à établir la prétendue primauté du droit et la volonté politique des États-Unis sur eux. Le blocus économique, commercial et financier reste le principal obstacle au développement de notre pays et à l'avancement du processus d'actualisation du modèle socialiste de développement économique et social que notre pays a ébauché. Les nouvelles mesures touchent particulièrement le secteur non étatique de notre économie.

Chaque année, les États-Unis affectent des dizaines de millions de dollars du budget fédéral à la subversion politique afin de confondre et d'affaiblir l'unité de notre peuple, qui s'articule autour d'une campagne de propagande concertée visant à discréditer la Révolution, ses dirigeants et son glorieux héritage historique, à dénigrer les politiques économiques et

sociales en faveur du développement et de la justice, et à détruire les idées du socialisme.

Jeudi dernier, sur la base de calomnies grossières, le Département d'État a annoncé que le Premier Secrétaire du Parti communiste de Cuba, le général Raúl Castro Ruz, ne pourra pas obtenir de visa d'entrée dans ce pays. Il s'agit d'une action sans effet pratique, visant à porter atteinte à la dignité de Cuba et aux sentiments de notre peuple. C'est une miette électorale qui est jetée à l'extrême droite cubano-américaine. Cependant, les mensonges flagrants et offensants qui sont utilisés pour prétendre justifier cette politique, et que je rejette dans les termes les plus forts, reflètent la bassesse et la pourriture vers lesquelles ce gouvernement américain doit se tourner, noyé dans la corruption, le mensonge et l'immoralité. Toutes ces mesures violent le droit international et la Charte des Nations Unies.

Le prétexte le plus récent, réitéré ici mardi dernier par le Président des États-Unis, Donald Trump (voir A/74/PV.3), est d'imputer à Cuba l'échec du plan visant à renverser par la force le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela. Pour cacher les prouesses du peuple vénézuélien, les porte-paroles des Yankees utilisent à maintes reprises la calomnie vulgaire selon laquelle notre pays compte entre 20 000 et 25 000 militaires au Venezuela et l'impérialisme cubain exerce son pouvoir sur ce pays. Quelques minutes plus tôt, mardi, le Président du Brésil avait utilisé sur cette tribune le livret de mensonges écrit à Washington, complété par le chiffre éhonté de quelque 60 000 militaires cubains au Venezuela (voir A/74/PV.3).

Dans le cadre de son obsession anticubaine, l'actuel Gouvernement des États-Unis, relayé par le Brésil, attaque les programmes de coopération médicale internationale que Cuba partage avec des dizaines de pays en développement et qui visent les communautés les plus démunies, sur la base de la solidarité et du libre arbitre de centaines de milliers de professionnels cubains, qui œuvrent sur la base des accords de coopération conclus par leurs gouvernements et sont reconnus depuis plusieurs années par la communauté internationale, par cette organisation même et par l'Organisation mondiale de la Santé, témoignage exemplaire de la coopération Sud-Sud. En conséquence, de nombreuses communautés brésiliennes ont été privées des soins de santé gratuits et de qualité fournis par des milliers de professionnels cubains dans le cadre du programme Más Médicos (Plus de médecins). Cette période n'a pas

manqué des menaces ou des chantages les plus éhontés, ni des invitations immorales pour notre pays à trahir ses principes et ses engagements internationaux en échange de pétrole dans des conditions préférentielles et d'amitié douteuses.

Lors de la commémoration du soixantième anniversaire du triomphe révolutionnaire par lequel nous, Cubains, avons obtenu une indépendance véritable et définitive, le Premier Secrétaire Raúl Castro a déclaré :

« Les Cubains sont prêts à résister à un scénario de confrontation, que nous ne voulons pas, et nous espérons que les esprits les plus équilibrés du Gouvernement des États-Unis pourront l'éviter.

Nous avons réaffirmé que, même dans les circonstances actuelles, nous restons disposés à nouer des relations civilisées avec les États-Unis, sur base du respect mutuel et de la reconnaissance de nos profondes différences. Nous savons que tel est le souhait du peuple cubain, et que la majorité des citoyens des États-Unis et des Cubains qui résident dans ce pays partagent cette aspiration. Je confirme également qu'en dépit de l'agression économique, aussi difficile soit-elle, des menaces et du chantage, nous ne ferons aucune concession. Quiconque connaît l'histoire des Cubains et leur longue lutte pour l'émancipation et pour la défense de la liberté et de la justice obtenues au prix de grands sacrifices comprend indubitablement le poids, la sincérité et la force de ces convictions et approches de notre peuple.

Les relations bilatérales entre Cuba et le Venezuela sont basées sur le respect mutuel et une véritable solidarité. Nous appuyons fermement le Gouvernement légitime, dirigé par le camarade Nicolás Maduro Moros, et l'union civilo-militaire des peuples bolivarien et chaviste. Nous condamnons le comportement du Gouvernement américain à l'encontre du Venezuela, axé sur la promotion des coups d'État, les assassinats, la guerre économique et le sabotage de l'approvisionnement en électricité. Nous rejetons l'application de mesures coercitives unilatérales cruelles et la spoliation des actifs, des entreprises et des recettes d'exportation du Venezuela. Ces actions constituent une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et une agression directe contre le peuple vénézuélien, qu'on cherche à faire plier par les moyens les plus cruels. Nous appelons chacun à prendre conscience de ces faits, à exiger l'annulation des mesures coercitives unilatérales, à rejeter le recours à la force et à encourager un dialogue respectueux, sur la base des principes du droit international et de l'ordre constitutionnel du Venezuela.

Il y a quelques jours, les États-Unis et une poignée d'autres États ont décidé d'activer le Traité interaméricain d'assistance mutuelle, un traité obsolète qui prévoit le recours à la force militaire. Il s'agit d'une décision absurde, qui représente un pas en arrière d'un point de vue historique et un danger pour la paix et la sécurité régionales, puisqu'elle a pour but de justifier une intervention dans les affaires intérieures de la République bolivarienne du Venezuela au moyen d'un artifice juridique. Il s'agit également d'une violation flagrante de la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, signée par les chefs d'État et de gouvernement à La Havane en janvier 2014. Il en est de même de la décision des États-Unis de réactiver la désastreuse Doctrine Monroe, un outil de domination impérialiste qui date d'une période marquée par des interventions et des invasions militaires, des coups d'État, des dictatures militaires et les pires crimes dans notre Amérique.

Comme nous l'avons vu il y a quelques jours à l'Assemblée, le Président des États-Unis ne cesse d'attaquer le socialisme au moyen de nombreuses déclarations publiques, à des fins clairement électorales, tout en encourageant une intolérance maccarthyste contre ceux qui croient en la possibilité d'un monde meilleur et ont l'espoir de vivre en paix, en harmonie durable avec la nature et en solidarité avec autrui. Le Président Trump ignore ou essaie de cacher le fait que le capitalisme néolibéral est à l'origine des inégalités économiques et sociales croissantes dont souffrent aujourd'hui même les sociétés les plus développées et que, par sa nature, il encourage la corruption, la marginalisation sociale, la montée de la criminalité, l'intolérance raciale et la xénophobie. En outre, il oublie ou ignore que le capitalisme a donné naissance au fascisme, à l'apartheid et à l'impérialisme.

Le Gouvernement américain mène une persécution acharnée contre les dirigeants politiques et les mouvements populaires et sociaux au moyen de campagnes de diffamation et de procédures judiciaires scandaleusement manipulées et motivées par des considérations politiques, dans le but de détruire les politiques qui, grâce au contrôle souverain des ressources naturelles et à l'élimination progressive des différences sociales, ont permis de bâtir des sociétés plus justes et plus solidaires qui ont donné de l'espoir aux peuples américains et leur ont permis de sortir de la crise économique et sociale. C'est ainsi que ce Gouvernement a agi à l'encontre de l'ancien Président du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, dont réclamons la libération. Nous rejetons les tentatives

de Washington de déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen et nous réitérons notre solidarité sans faille avec le Président Daniel Ortega. Nous exprimons notre solidarité avec les pays des Caraïbes qui réclament en toute légitimité des réparations pour les horribles séquelles de l'esclavage, ainsi que le traitement équitable, spécial et différencié qu'ils méritent. Nous réaffirmons notre engagement historique en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance du peuple portoricain frère. Nous appuyons la revendication légitime par l'Argentine de sa souveraineté sur les îles Malvinas et sur les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud.

Le comportement du Gouvernement actuel des États-Unis et sa stratégie de domination militaire et nucléaire constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ce Gouvernement entretient près de 800 bases militaires dans le monde, développe des projets de militarisation de l'espace et du cyberspace, et promeut l'utilisation clandestine et illégale des technologies de l'information et des communications pour attaquer d'autres États. Le retrait des États-Unis du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le début immédiat des essais de missiles à moyenne portée visent manifestement à ouvrir une nouvelle course aux armements.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale l'année dernière, le Président des Conseils d'État et des ministres de la République de Cuba, M. Miguel Díaz-Canel Bermúdez, a déclaré que

« Le multilatéralisme et le plein respect des principes et normes du droit international sont impératifs, si l'on veut progresser vers un monde multipolaire, démocratique et équitable, garantir la coexistence pacifique, préserver la paix et la sécurité internationales et trouver des solutions durables aux problèmes systémiques » (A/73/PV.8, p. 36).

Nous réaffirmons notre appui sans réserve à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, sur la base de la création de deux États, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous rejetons l'action unilatérale des États-Unis, qui ont installé leur représentation diplomatique dans la ville de Jérusalem; nous condamnons la violence des forces israéliennes contre la population civile en

Palestine et les menaces d'annexion des territoires de Cisjordanie occupés.

Nous réaffirmons notre solidarité sans faille avec le peuple sahraoui et notre soutien à la recherche d'une solution à la question du Sahara occidental, qui permettrait à ce peuple d'exercer son droit à l'autodétermination et de vivre en paix sur son territoire.

Nous appuyons la recherche d'une solution pacifique et négociée à la situation imposée à la Syrie, sans ingérence extérieure et dans le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous rejetons toute intervention directe ou indirecte sans l'accord des autorités légitimes du pays.

Nous exprimons notre solidarité avec la République islamique d'Iran face à l'escalade de l'agression des États-Unis. Nous condamnons le retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien. Nous appelons au dialogue et à la coopération, sur la base des principes du droit international.

Nous nous félicitons du processus de dialogue intercoréen. Ce n'est que par la négociation qu'une solution politique durable pourra être trouvée dans la péninsule coréenne. Nous condamnons fermement l'imposition unilatérale et injuste de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. L'expansion continue de l'OTAN vers les frontières avec la Russie entraîne de graves dangers, aggravés par l'imposition de sanctions arbitraires, que nous rejetons.

Nous appuyons, avec admiration, les récentes marches d'étudiants et de jeunes. Les changements climatiques, dont certains des effets sont désormais irréversibles, menacent la survie de tous, en particulier des petits États insulaires en développement. Le capitalisme n'est pas viable. Ses modes de production et de consommation irrationnels et non durables, ainsi que la concentration croissante et injuste des richesses constituent la principale menace qui pèse sur l'équilibre écologique de la planète. Il n'y aura pas de développement durable sans justice sociale. On ne peut plus continuer d'ignorer le traitement spécial et différencié réservé aux pays du Sud dans les relations économiques internationales. L'urgence de l'Amazonie nous pousse à rechercher des solutions par le biais de la coopération de tous, sans exclusion ni politisation, dans le plein respect de la souveraineté des États.

La corruption se répand parmi les systèmes politiques et les modèles électoraux, alors qu'ils s'éloignent

de plus en plus de la volonté du peuple. Des groupes minoritaires puissants et exclusifs, en particulier des groupes de sociétés, décident de la nature et de la composition des gouvernements, des parlements et des institutions chargées de l'application des lois et de la justice. Après avoir échoué dans sa tentative de soumettre le Conseil des droits de l'homme, le Gouvernement des États-Unis a choisi de le quitter, entravant donc encore davantage le dialogue et la coopération internationale sur la question.

Cela ne devrait pas nous surprendre. Les États-Unis sont un pays où les droits de l'homme sont violés de manière systématique, et souvent de manière délibérée et flagrante. En 2018, 36 000 personnes, soit 100 par jour, ont été tuées dans ce pays au moyen d'une arme à feu, mais le Gouvernement protège les producteurs et les vendeurs de ces armes, au détriment de la sécurité des citoyens. Chaque année, 91 000 citoyens des États-Unis d'Amérique meurent de maladies cardiaques faute de traitement adéquat. Le taux de mortalité infantile et maternelle chez les Africains-Américains est deux fois plus élevé que celui de la population blanche. Vingt-huit millions de citoyens des États-Unis n'ont pas d'assurance maladie ou d'accès réel aux services de santé. Trente-deux millions d'entre eux ne savent ni lire ni écrire. Au total, 2,2 millions de citoyens des États-Unis sont incarcérés, 4,7 millions sont en liberté conditionnelle et le pays compte 10 millions d'arrestations chaque année. On comprend alors pourquoi le Président des États-Unis passe son temps à s'attaquer au socialisme.

Nous rejetons la politisation, la sélectivité, les mesures répressives et les deux poids, deux mesures dans le traitement de la question des droits de l'homme. Cuba restera attachée à l'exercice par tous les individus et tous les peuples de tous les droits de l'homme, en particulier le droit à la paix, à la vie, au développement et à l'autodétermination. Nous devons empêcher l'imposition d'un modèle culturel unique, totalitaire et oppressant, qui détruit les cultures nationales, les identités, l'histoire, la mémoire, les symboles et l'individualité, et qui passe sous silence les problèmes structurels du capitalisme, conduisant à une inégalité criante en constante augmentation.

Le capitalisme dit cognitif offre le même scénario. Le capital numérique dicte les chaînes de valeur mondiales, concentre la propriété des données numériques, exploite l'identité, l'information et le savoir, et menace la liberté et la démocratie, qui ont déjà subi une érosion analogique. Nous avons besoin d'autres formes de pensée propre, humaniste et contre l'hégémonie,

ainsi que d'une action politique décisive pour articuler la mobilisation populaire dans les réseaux, dans la rue et dans les urnes. Les États indépendants doivent exercer leur souveraineté sur le cyberspace, abandonner le mirage de la société dite en réseau ou l'ère de l'accès, et démocratiser la gouvernance d'Internet.

La pensée puissante et universelle de l'apôtre de l'indépendance cubaine, José Martí, continue d'inspirer et d'encourager de nouvelles générations de Cubains. Les mots qu'il a écrits quelques heures avant de trouver la mort au combat sont particulièrement pertinents aujourd'hui, et je cite :

« Je suis désormais chaque jour en danger de donner ma vie pour mon pays et pour mon devoir (...) d'empêcher à temps, par l'indépendance de Cuba, que les États-Unis ne s'étendent dans les Antilles et ne s'abattent, avec ce surcroît de force, sur nos terres d'Amérique. Tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour et tout ce que je ferai, c'est pour ça. »

La même force se retrouve dans les mots d'Antonio Maceo, qui écrivait en 1888 : « Celui qui tente de s'emparer de Cuba ne ramassera que la poussière de son sol gorgé de sang, s'il ne périt pas dans la lutte ».

C'est cette même et unique Révolution cubaine qui a été commandée par Fidel Castro, et qui est aujourd'hui dirigée par le premier Secrétaire du Parti communiste de Cuba, Raúl Modesto Castro Ruz, et par le Président Miguel Díaz-Canel Bermúdez. Et si, à ce stade, quelqu'un a encore l'intention de faire capituler la Révolution cubaine, ou s'attend à ce que les nouvelles générations de Cubaines et de Cubains trahissent leur passé et renoncent à leur avenir, nous répéterons, avec le même élan que Fidel, la patrie ou la mort, nous vaincrons!

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et politiques et de la justice de la République de Saint-Marin, S. E. M. Nicola Renzi.

M. Renzi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin et en mon nom propre, je tiens à féliciter S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Nous vous souhaitons, Monsieur le Président, une session productive. La République de Saint-Marin appuie les priorités énoncées dans le programme de travail de la présente session, tel qu'indiqué dans votre

discours inaugural (voir A/74/PV.1), et nous vous assurons, Monsieur, de notre pleine coopération dans tous les travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais également exprimer la gratitude de mon pays à la Présidente sortante, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour le travail important accompli à la soixante-treizième session. Je tiens également à remercier tout particulièrement le Secrétaire général António Guterres pour son énergie et la détermination avec laquelle il dirige l'ONU et pour ses efforts visant à réformer l'Organisation.

Je me félicite du thème choisi pour cette session – « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion » - qui est une approche élargie et transversale, car elle concerne à la fois les droits de l'homme, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable, domaines auxquels la République de Saint-Marin attache une grande importance. Le thème donne également aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies la possibilité de contribuer de manière constructive aux travaux de l'Assemblée générale. Il est évident qu'il existe un lien entre le multilatéralisme – c'est-à-dire l'orientation vers des politiques communes et coordonnées – et les défis mondiaux, dont l'ampleur dépasse les capacités des États pris individuellement - même les plus puissants ou les plus avancés sur le plan technique - de les affronter seul.

Les changements récents dans le paysage politique mondial créent des obstacles à l'essor du multilatéralisme et de ce fait, le fragilisent. Toutefois, les liens de plus en plus évidents entre les divers défis mondiaux ont mis en lumière la nécessité pour les États Membres, de travailler ensemble, aujourd'hui plus que jamais, afin de surmonter ces difficultés. Ces défis exigent aussi que nous renforçons la coopération internationale et l'Organisation dans son ensemble. Mon pays se félicite des conclusions de la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale tenue pour commémorer et promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, qui a eu lieu le 24 avril (voir A/73/PV.78). La préservation des valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale, qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, est d'une importance fondamentale pour promouvoir et encourager la paix et la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme. Les défis

du protectionnisme et de l'isolationnisme auxquels notre monde est confronté de nos jours doivent et peuvent être relevés par les règles du droit international qui guident les États Membres depuis des décennies.

La République de Saint-Marin estime qu'il est essentiel de continuer de réaffirmer l'attachement collectif au multilatéralisme, en particulier au sein de l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus représentatif de l'ONU en raison de son caractère intrinsèquement démocratique, de sa composition universelle et de sa légitimité incontestée. Saint-Marin a décidé de coopérer dans le cadre des structures et mécanismes internationaux - dont le plus important est l'ONU elle-même - parce que nous avons foi en l'efficacité du dialogue, de la démocratie et du respect d'autrui. La coexistence pacifique des peuples repose sur ces valeurs. Toutefois, le multilatéralisme ne peut être une simple déclaration d'intention collective. Il doit plutôt se traduire par des actions concrètes pour améliorer la vie des gens et ne laisser personne de côté.

Il y a quatre ans, les États Membres ont adopté un plan très ambitieux pour mettre fin à la pauvreté et créer une prospérité partagée sur une planète en paix et saine, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces derniers jours, à New York, les dirigeants du monde se sont réunis pour faire le point sur la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et réaffirmer notre ambition collective pour un monde meilleur. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans l'édition spéciale de son dernier rapport faisant le point sur les objectifs de développement durable (E/2019/68), il y a des progrès en ce qui concerne la concrétisation des objectifs de développement durable. Les taux d'extrême pauvreté et de mortalité infantile continuent de chuter, même si pas encore au rythme souhaité; on note des progrès dans la lutte contre certaines maladies comme l'hépatite; des progrès importants sont réalisés en ce qui concerne les cibles touchant à l'égalité des sexes; l'accès à l'électricité dans les pays les plus pauvres s'améliore; la productivité du travail a augmenté; le chômage mondial est revenu aux niveaux d'avant la crise financière. Ces progrès illustrent l'excellent travail accompli par les États Membres et leurs partenaires depuis 2015.

Saint-Marin estime que la durabilité est une question majeure qui doit être abordée au niveau mondial afin d'assurer l'avenir de la planète et celui des jeunes et des générations futures. C'est pourquoi la République de Saint-Marin a rejoint récemment l'initiative 25+5 *SDG*

Cities - gérée par le United Nations Global Sustainability Institute, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets - qui sera un outil fondamental pour faire de mon pays un centre de référence pour divers projets, tels que l'agriculture durable. Toutefois, malgré les tendances positives et les nombreuses initiatives prises aux niveaux local, régional et national, qui continuent de s'inspirer du Programme 2030, il faut accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable si on veut atteindre le niveau de transformation requis d'ici à 2030.

L'édition spéciale du Secrétaire général révèle également que la faim et la malnutrition sont loin d'être réglées, que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, que la diversité biologique diminue rapidement, que le niveau de financement du développement durable est insuffisant et que, même au niveau institutionnel, l'efficacité et le renforcement nécessaires pour relever les défis font défaut. Il apparaît également que les groupes les plus vulnérables de la population restent en grande partie exclus des processus politiques, économiques et sociaux. Dans l'ensemble, les jeunes sont trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes; un enfant sur cinq vit dans la pauvreté; les personnes handicapées continuent d'être confrontées à de multiples désavantages, souvent au détriment du plein exercice de leurs droits fondamentaux; et les inégalités entre les femmes et les hommes persistent.

Les écarts dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable existent non seulement entre les pays, mais aussi à l'intérieur des pays. L'un des principaux sujets de préoccupation est que les pays les plus vulnérables et ceux qui sont à la traîne dans la mise en œuvre du Programme 2030 sont précisément ceux dans lesquels il existe des obstacles majeurs à une mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable. Ce sont également des pays dans lesquels des conflits armés, une instabilité politique ou économique et des pertes économiques dues à des catastrophes naturelles ont compromis la mise en œuvre des objectifs de développement durable voire annulé les progrès réalisés. Sans une action efficace pour le contenir, le réchauffement de la planète entravera davantage notre capacité d'adaptation et fera grandir le sentiment de vulnérabilité parmi de vastes pans de la population mondiale.

Mon pays se félicite de la tenue du Sommet sur l'action pour le climat il y a quelques jours et des initiatives ambitieuses qui y ont été présentées. Depuis 2008, la République de Saint-Marin a intensifié son

engagement en faveur de la viabilité environnementale, en particulier en matière de production d'électricité à partir de ressources renouvelables. Cet engagement a permis à Saint-Marin de se classer parmi les premiers pays du monde s'agissant de la production d'énergie photovoltaïque par habitant. Nous sommes également déterminés à améliorer nos stratégies et pratiques dans les domaines de la gestion des déchets, de la mobilité durable et de la sensibilisation du public, en particulier des jeunes générations, à un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

Les effets des changements climatiques représentent le plus grand défi de notre temps, en raison de leur impact sans précédent sur nos vies. Cette année, le cyclone Idai a dévasté le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe. Aucun pays ou communauté n'est à l'abri des effets destructeurs du réchauffement climatique, mais les groupes les plus pauvres et vulnérables sont déjà les plus lourdement touchés. C'est un problème mondial qui exige des solutions coordonnées au niveau mondial. Il est essentiel de renforcer la coopération internationale pour accélérer notre action collective.

Le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a indiqué qu'il nous restait 11 ans pour changer de cap pour les générations futures et contrôler le réchauffement climatique. Les liens entre le climat et le Programme 2030 doivent être considérés comme une possibilité de créer des synergies en vue d'encourager l'action collective. En effet, si la réalisation des objectifs de développement durable contribue à limiter le réchauffement à 1,5°C, l'action climatique contribuera de son côté à atteindre les cibles économiques et sociales du Programme en créant des emplois. Elle permettra également d'améliorer la santé et le bien-être de la population mondiale.

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en particulier l'extrême pauvreté, est probablement la tâche la plus difficile et la plus importante que nous devons accomplir pour réaliser le développement durable. Si la réduction de l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale se poursuit, comme le montre le rapport du Secrétaire général, la pauvreté ne recule pas assez rapidement pour nous permettre d'atteindre l'objectif de 3 % d'ici à 2030. Les personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté souffrent de privations, lesquelles sont souvent exacerbées par des conflits violents ou des vulnérabilités liées aux catastrophes naturelles. Le principe selon lequel nul ne doit être laissé de côté exige d'adopter des mesures

ciblées pour appuyer les personnes en situation de vulnérabilité. Il est indispensable de prendre en compte les besoins des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, des peuples autochtones, des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et des personnes qui vivent dans des régions touchées par des urgences humanitaires ou des conflits armés.

Le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine est au cœur du Programme 2030. La paix, la justice, l'égalité et la non-discrimination sont des droits fondamentaux qui doivent être pleinement réalisés si nous voulons bâtir des sociétés inclusives.

Il est essentiel de protéger les enfants et les jeunes. Nous devons promouvoir des mesures pour leur venir en aide afin qu'ils puissent grandir sans être victimes d'abus ou d'exploitation de quelque nature que ce soit. Malheureusement, les enfants paient un très lourd tribut dans les zones touchées par des conflits armés. Ils sont nombreux à être tués, enlevés ou violés, utilisés comme boucliers ou recrutés comme soldats.

Mon pays estime que le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme est essentiel dans les situations de conflit. La République de Saint-Marin est membre du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et appuie les Principes de Paris. En outre, Saint-Marin fait partie des pays qui appuient la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, un outil important pour la protection des établissements d'enseignement contre leur utilisation à des fins militaires en temps de conflit. Saint-Marin a également participé au lancement, le 2 avril, de l'initiative Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba.

Si nous voulons construire des sociétés durables, résilientes et inclusives, nous devons promouvoir la participation pleine et effective des femmes aux processus de prise de décisions. La République de Saint-Marin s'engage à combattre toutes les formes de violence sexiste ainsi que les atteintes et l'exploitation sexuelles. Nous attachons une grande importance aux objectifs de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et de la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux. L'égalité des sexes doit également se traduire par des possibilités d'apprentissage égales. À cet égard, je tiens à souligner l'importance des matières

scientifiques car la technologie, les sciences et l'innovation en général jouent un rôle vital dans la lutte contre les problèmes mondiaux, et par conséquent dans l'action en faveur du développement durable.

Cette année, Saint-Marin et d'autres pays ont signé un document intitulé « Investir dans les femmes et les filles de science pour une croissance verte sans exclusive », qui reconnaît le rôle fondamental des sciences, de la technologie et de l'innovation dans le développement socioéconomique et la nécessité d'investir davantage dans ces secteurs. Mais par-dessus tout, ce document affirme la nécessité d'investir dans des programmes qui promeuvent l'égalité et la parité entre les sexes dans le domaine des sciences.

Mon pays est convaincu qu'aujourd'hui plus que jamais, une attention particulière doit être accordée aux technologies émergentes, aux sciences et à l'innovation, qui devraient faciliter le développement durable en générant des moyens de communication qui ne déforment pas la vérité et ne s'attaquent donc pas au concept même de liberté. Cette année, en accueillant la première Conférence de haut niveau sur les dangers de la désinformation le 10 mai, la République de Saint-Marin a apporté une contribution concrète et déterminée au dialogue international sur l'information objective, pour faire contrepoids au phénomène toujours plus dangereux, trompeur et incontrôlable des fausses informations, qui incitent à la haine et alimentent les préjugés.

Conscient que la désinformation représente une menace mondiale et un risque véritable pour la stabilité de nos systèmes démocratiques, mon pays souhaite devenir un véritable observatoire d'étude et de recherche scientifique sur un phénomène dangereux qui cause du tort à la démocratie et à la liberté. Les efforts que déploie Saint-Marin pour protéger une information de qualité visent à mettre au point de nouvelles synergies et stratégies opérationnelles afin de promouvoir l'échange de pratiques optimales en matière de lutte contre la désinformation, notamment au niveau international.

La communauté internationale doit protéger et appuyer les groupes les plus vulnérables, en veillant à ce qu'aucun ne soit exclu du processus de prise de décisions. Mon pays attache une grande importance à la question du handicap et a fréquemment contribué, au cours des dernières années, aux délibérations de l'ONU sur ce sujet important, en partageant ses expériences et les progrès accomplis à cet égard dans notre république. Les personnes handicapées doivent pouvoir participer pleinement à la vie sociale, économique et

culturelle. À cette fin, il est nécessaire de mettre pleinement en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Lorsque nous parlons du multilatéralisme et de l'ONU, nous devons aussi inévitablement réfléchir au processus de réforme de l'Organisation. L'ONU ne peut réaliser concrètement ses objectifs et avoir un impact réel et mesurable sur la vie des citoyens que si elle est dotée des structures nécessaires pour agir à l'échelle mondiale. À cet égard, la République de Saint-Marin a exprimé l'année dernière son appui au programme de réforme lancé par le Secrétaire général, António Guterres, qui porte sur la paix et la sécurité, la gestion et le système des Nations Unies pour le développement, car elle est convaincue que cela renforcera la capacité de l'ONU à obtenir des résultats plus concrets et visibles.

Mon pays suit par ailleurs avec attention le processus de réforme du Conseil de sécurité. Nous estimons que les négociations intergouvernementales représentent la voie à suivre pour parvenir à un accord qui reflète les intérêts et les positions de tous. Saint-Marin est favorable à la réforme du Conseil de sécurité afin de le rendre plus démocratique, transparent et efficace. Toutefois, il est nécessaire de franchir une étape et de surmonter les positions de départ pour négocier un accord qui générera un consensus aussi large que possible.

Saint-Marin est préoccupé par le nombre croissant de conflits dans le monde, qui sont alimentés par les menaces du radicalisme religieux, du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée, du trafic de drogue, de la traite des personnes, des armes de destruction massive, de l'extrémisme violent, de la marginalisation et de l'exclusion. Ces dernières années, l'ONU a subi une perte de crédibilité, en partie du fait de l'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter efficacement de son mandat. Pour aider le Conseil de sécurité à se mobiliser rapidement et résolument, je rappelle que mon pays a adhéré au Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, et à la déclaration conjointe de la France et du Mexique concernant la suspension volontaire du droit de veto par les membres permanents du Conseil de sécurité.

La communauté internationale a sans aucun doute été confrontée à des défis majeurs ces dernières années en raison de l'augmentation des flux migratoires, qui résulte, d'une part, des effets des changements

climatiques, qui ont contraint des millions de personnes à se réfugier dans d'autres pays, et, d'autre part, des persécutions et des conflits armés, ainsi que des difficultés socioéconomiques comme la pénurie de nourriture et d'eau, et l'insuffisance de services éducatifs et de services de santé. Compte tenu du caractère transnational du phénomène migratoire, aucun pays ne peut à lui seul y faire face. Mon pays a l'intention de renouveler son appui au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en décembre dernier à Marrakech, au Maroc. Le Pacte vise à gérer les flux migratoires au moyen d'une coopération internationale accrue. En outre, il réaffirme les droits fondamentaux et la dignité des migrants afin de garantir la protection de leurs droits fondamentaux.

Ces dernières années, peut-être en raison de certaines difficultés rencontrées par le multilatéralisme pour relever les défis mondiaux, nous avons assisté, dans certaines parties du monde, à la montée regrettable d'idéologies protectionnistes, isolationnistes ou, pire encore, ouvertement xénophobes, qui vont à l'encontre du principe de la coopération internationale. Je crois que le débat général nous offre une excellente occasion de renouveler notre engagement en faveur d'une ONU plus forte, qui soit capable de coordonner les politiques socio-économiques et environnementales et de les traduire par une action efficace à tous les niveaux. La confiance, l'inclusivité et le dialogue sont des éléments essentiels à l'appui du multilatéralisme et de sa capacité de produire des résultats concrets au niveau mondial. Saint-Marin ne manquera jamais d'apporter sa contribution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la Suède, S. E. M^{me} Ann Christin Linde.

M^{me} Linde (Suède) (*parle en anglais*) : L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, qui est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale dans le but de maintenir la paix et de promouvoir la prospérité et les droits fondamentaux des générations futures. L'Organisation a été créée pour régler les différends, prévenir les conflits violents, tirer les leçons du passé et remédier aux menaces internationales au moyen de la coopération. Elle a été établie pour permettre aux nations, quelle que soit leur taille, d'atteindre ces objectifs en agissant de concert. Cet anniversaire est l'occasion de célébrer de nombreuses réalisations importantes – les plus récentes étant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le

financement du développement, l'Accord de Paris sur le climat et l'introduction de la thématique de la pérennisation de la paix.

Dans le même temps, l'ONU et d'autres institutions multilatérales, telles que l'Organisation mondiale du commerce et la Cour pénale internationale, sont de plus en plus remises en question. Il s'agit là d'une tendance inquiétante susceptible d'affaiblir la coopération internationale et l'application du principe de responsabilité, ainsi que la croissance, le commerce et le développement de nos pays.

La crise climatique est la question déterminante de notre époque. Des millions de jeunes manifestent aujourd'hui et réclament une action urgente. Leur détermination et leur engagement ont inspiré des grèves et des manifestations dans les écoles du monde entier. Peu d'entre nous y sont restés indifférents. Les jeunes ont une fois de plus fait entendre leur voix haut et fort lors du Sommet de la jeunesse, qui s'est tenu samedi dernier. Nous ne devons pas les décevoir. Nous ne pouvons pas les décevoir.

Pour maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C et prévenir les effets les plus extrêmes des changements climatiques, nous devons réduire de moitié les émissions mondiales d'ici à 2030. Les scientifiques, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, appellent notre attention sur les conséquences dévastatrices qui se produiront si nous ne prenons pas des mesures immédiates.

Les changements climatiques sont des facteurs de conflits. Agir, c'est garantir la survie de nos peuples et de nos nations. Le monde ne peut se permettre de rester inactif. Le défi auquel nous nous heurtons est gigantesque, mais nous pouvons le transformer en opportunité.

Je voudrais soulever deux points principaux. Premièrement, nous avons besoin d'une politique à long terme à tous les niveaux. L'Union européenne a mis en place un cadre juridiquement contraignant relatif au climat, qui envoie un message clair à la communauté internationale concernant notre engagement. En Suède, notre loi sur le climat et notre objectif « neutralité carbone » envoient également un message sans équivoque. Mais nous pouvons faire et ferons davantage. Nous avons pour objectif de devenir le premier État social du monde à abandonner les énergies fossiles. Au Sommet Action Climat, avec les représentants de l'Inde et du Forum économique mondial, nous avons annoncé

la création du Leadership Group for Industry Transition (Groupe de direction pour la transition industrielle). Cette initiative accélérera la transition de l'industrie vers des modèles qui nous permettront de respecter l'Accord de Paris et le Programme 2030. Le rôle des syndicats est essentiel dans cette transition.

Deuxièmement, la transformation des flux financiers est primordiale. Nous sommes fiers de constater l'engagement pris par nos entreprises et nos institutions financières de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. Grâce à sa coopération pour le développement, la Suède investit dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et une agriculture adaptée au climat. Nous sommes le premier contributeur mondial par habitant au Fonds vert pour le climat, et nous avons maintenant décidé de doubler cette contribution.

Aujourd'hui, dans de nombreuses régions du monde, la démocratie perd du terrain. Les inégalités se creusent. Les disparités socioéconomiques alimentent les discours nationalistes. Les forces antidémocratiques entraînent incertitude et division. La corruption fait peser une menace sur la démocratie, le développement socioéconomique, le commerce et les investissements. Ensemble, nous devons faire davantage pour contrer ces forces, car la démocratie est le fondement de sociétés ouvertes et libres, de l'égalité et de la prospérité. La démocratie invite tous les citoyens à participer à l'édification de sociétés durables et exemptes d'oppression. La Suède intensifiera son appui aux sociétés civiles démocratiques et dynamiques. Les voix de la démocratie ont besoin de notre soutien.

Les droits de la personne sont attaqués dans le monde entier. Nous devons nous dresser contre toute tentative visant à affaiblir le respect des droits de la personne et à restreindre leur universalité. La Suède continuera d'être un ardent défenseur des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres. Personne ne devrait subir des actes de discrimination, de violence ou d'oppression en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

La Suède continuera de défendre l'indépendance et l'intégrité du système des droits de la personne. Les minorités, notamment religieuses, sont persécutées dans de nombreuses régions du monde, ce qui est inacceptable. La Suède intensifie actuellement ses efforts pour lutter contre l'antisémitisme. L'année prochaine, nous tiendrons un forum international dédié à la mémoire des victimes de l'Holocauste et à la lutte contre l'antisémitisme.

Nous continuerons de protester lorsque la liberté d'expression est limitée, que ce soit sur Internet ou dans le monde réel, lorsque les journalistes et les acteurs des médias sont muselés, et lorsque les défenseurs des droits de la personne sont harcelés ou même tués.

Je suis fier d'être la Ministre des affaires étrangères du Gouvernement féministe suédois et de mener une politique étrangère féministe. L'égalité des sexes est une question qui nous concerne tous. Il y va des droits de la personne, de la démocratie, du développement, et de la paix et de la sécurité pour tous. Nous jugeons encourageants les progrès considérables réalisés dans certains domaines, mais ces derniers sont inégaux. Chaque jour, dans de nombreuses régions du monde, les droits des femmes et des filles sont encore violés.

Nous notons également une opposition grandissante aux droits fondamentaux des femmes et des filles. Cela doit cesser. Chaque femme et chaque fille devraient avoir le droit de prendre leurs propres décisions concernant leur corps et leur vie. Ce sont des droits élémentaires. La santé sexuelle et procréative et les droits en la matière, y compris le droit à un avortement sûr et légal, sont des droits fondamentaux.

L'an prochain, nous célébrerons l'anniversaire de plusieurs engagements en faveur de l'égalité des genres. Les tâches énoncées dans le cadre de ces engagements ne sont toujours pas achevées et requièrent notre attention urgente. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, n'est pas seulement la bonne chose à faire : c'est également indispensable pour parvenir à une paix et un développement durables. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, cette année, la Suède et la France ont lancé, pour lutter contre la traite et la prostitution, une initiative diplomatique qui s'attache à réduire la demande et à protéger les victimes de la prostitution, en Europe et dans le monde.

Il est crucial, pour le développement mondial, d'autonomiser les femmes et d'accroître leur participation politique et économique. La Suède appuie pleinement les efforts que déploie actuellement l'ONU pour que le système des Nations Unies et son programme de réforme prennent systématiquement en compte les questions de genre. La détermination du Secrétaire général à assurer la parité femmes-hommes au sein de l'Organisation est un maillon important de ces efforts.

En adoptant le Programme 2030, nous nous sommes tous engagés à assumer d'importantes responsabilités. Je suis heureuse que la Déclaration politique adoptée cette semaine (résolution 74/4, annexe) non seulement aille dans le sens du Programme 2030, mais fixe également le cap d'une action accélérée pour atteindre les objectifs de développement durable. L'ONU joue un rôle central dans ces efforts. Grâce aux réformes lancées par le Secrétaire général, l'Organisation est appelée à devenir plus efficace et à permettre la réalisation des 17 objectifs du Programme. La Suède entend continuer de consacrer 1 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. À l'heure actuelle, plus de 50 % de cette aide est acheminée vers le système multilatéral ou versée par son intermédiaire. Cela montre bien notre ferme attachement à la coopération internationale, et l'importance que nous attachons au Programme 2030 pour notre avenir commun.

Je suis encouragée par la forte mobilisation observée dans le secteur des affaires. Ensemble, en agissant en partenariat, nous atteindrons les objectifs. Pour le monde des entreprises, les avantages d'une action climatique fondée sur des données scientifiques sont évidents. Nous attendons avec impatience l'inauguration, en octobre, de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable.

Le commerce est un outil important pour un développement économique durable et la réduction de la pauvreté, ainsi que pour le Programme 2030 tout entier. Nous avons besoin de plus de commerce, et non l'inverse. Un système commercial multilatéral robuste, fondé sur des règles et transparent, est indispensable. Il est également crucial d'aider les pays en développement à accroître leurs capacités en matière de commerce international. Le libre-échange est un puissant moteur de la croissance. Nous devons faire en sorte que la croissance soit durable et inclusive, et promouvoir un travail décent pour tous. La Suède entend rester un partenaire actif du Contrat mondial pour un travail décent et une croissance inclusive, qui a forgé la vision d'un monde empreint de travail décent et de croissance inclusive, et garantissant les droits des travailleurs.

La sécurité doit être construite collectivement. Aucune nation, aucun individu n'est à l'abri des menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité. Durant son mandat au Conseil de sécurité, la Suède s'est focalisée sur la prévention des conflits, l'intervention rapide et le respect du droit international. Nous ne siégeons plus au Conseil, mais n'avons rien perdu de notre engagement.

Cette semaine, la Suède a co-organisé, avec des partenaires clefs, une réunion à l'appui de la paix au Yémen, sur la base de l'Accord de Stockholm. Le processus conduit sous l'égide des Nations Unies est crucial. Nous soulignons que le droit international doit être respecté. Le droit international est le fondement du règlement et de la prévention des conflits, et c'est le cas pour Israël et la Palestine. La fin de l'occupation, associée à une solution prévoyant deux États à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues, est la seule façon de mettre fin à ce conflit.

L'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol et l'agression commise dans l'est de l'Ukraine portent atteinte à des principes fondamentaux du droit international. Nous continuerons d'œuvrer avec nos partenaires internationaux tant que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine n'auront pas été pleinement restaurées.

Le Conseil de sécurité doit adopter une approche globale de la paix et inscrire à son ordre du jour les nouveaux risques que sont par exemple les changements climatiques.

Dans un an, nous commémorerons le cinquantième anniversaire de l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Traité a réussi à empêcher la propagation des armes nucléaires. Toutefois, du fait de la détérioration des conditions de sécurité à l'international, la menace de l'emploi d'armes nucléaires est de nouveau renforcée.

La situation dans la péninsule coréenne reste une source de préoccupation. Nous devons continuer à poursuivre notre objectif commun, à savoir une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et la paix et la réconciliation dans la péninsule coréenne, par des moyens diplomatiques.

Il faut que le Plan d'action global commun soit intégralement mis en œuvre. Nous devons agir d'urgence et recourir au dialogue pour restaurer la confiance, qui fait actuellement défaut sur cette partie de l'échiquier international.

La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, due pour l'essentiel au non-respect russe, est un revers de plus. En juin, la Suède, aux côtés de 15 autres pays de diverses régions, a lancé une initiative de désarmement nucléaire visant à générer un appui politique qui permettra d'assurer le

succès de la Conférence d'examen du TNP en 2020. Des mesures concrètes pour réduire le risque nucléaire et accroître la transparence peuvent servir de tremplin et aider la diplomatie du désarmement à sortir de l'impasse. L'implication pleine et constructive des États dotés de l'arme nucléaire sera indispensable si nous voulons aller de l'avant.

L'Agence internationale de l'énergie atomique est un maillon essentiel du TNP. Le 23 septembre, la Suède a accédé à la présidence du Conseil des gouverneurs de l'Agence pour la période 2019-2020. C'est un honneur pour nous que d'assumer cette immense responsabilité en ces temps difficiles.

Des millions de personnes luttent actuellement pour survivre, ne serait-ce qu'un jour de plus. Aujourd'hui, plus de 140 millions de personnes, dont la plupart sont des femmes et des filles, ont besoin d'une aide humanitaire vitale. La Suède est fière de compter parmi les pays du monde qui accordent l'aide humanitaire la plus importante pour sauver des vies et soulager les souffrances humaines. Nous souscrivons à la vision du Secrétaire général selon laquelle il est possible d'éviter que les tensions et les crises ne dégénèrent en conflits majeurs.

Le rôle que joue l'ONU dans le règlement des conflits, que ce soit par des efforts politiques et diplomatiques ou par des opérations de paix, est crucial pour assurer une paix durable et sans exclusive. La reconstruction après un conflit ne pourra être couronnée de succès que si tous les segments de la société sont concernés. C'est particulièrement important s'agissant de la participation des femmes. Nous sommes fermement déterminés à appuyer l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer le maintien de la paix. Nous entendons continuer de participer à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi qu'à d'autres opérations de paix.

Le regretté poète Claes Andersson a écrit : « Craignez ceux qui disent que tout ce qu'ils veulent, c'est qu'on les laisse tranquilles, car ils n'ont peur de rien ». L'histoire nous a montré que l'isolationnisme, le populisme et le nationalisme sont autant de chemins qui mènent à l'échec. La politique étrangère suédoise est fermement ancrée dans la démocratie, le droit international, le respect des droits de l'homme, l'égalité des genres, une perspective humanitaire et un commerce libre, équitable et durable.

Le système des Nations Unies est un bien public mondial dans lequel il est dans notre intérêt stratégique commun de continuer à investir. Les acquis à long terme seront largement supérieurs aux coûts immédiats. La prospérité d'un pays n'est pas partie d'un jeu à somme nulle où les nations gagnent ou perdent. Au contraire, nous pouvons et nous devons choisir une voie qui garantira que nous continuerons d'aller ensemble de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures des États-Unis du Mexique, S. E. M. Marcelo Ebrard Casaubón.

M. Casaubón (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que d'être aujourd'hui à l'Assemblée générale. Un double honneur en fait, d'abord parce que c'est une importante tribune, la plus importante, et ensuite parce que je prends la parole au nom du nouveau Gouvernement mexicain élu, qui n'a pas encore mis un an au pouvoir. C'est un Gouvernement dirigé par Andrés Manuel López Obrador, qui a pour objectif et pour projet d'entreprendre la quatrième transformation du Mexique.

Le Mexique a connu dans son histoire trois transformations très importantes : la première, c'est l'indépendance du pays; la deuxième, c'est la réforme libérale entreprise par Benito Juárez et la restauration de la République; et la troisième, c'est la révolution mexicaine. Nous en sommes aujourd'hui à la quatrième transformation. Par quatrième transformation il faut entendre non seulement changement de gouvernement, mais aussi changement de régime au Mexique.

Et que propose cette quatrième transformation? Bien, on a demandé au Président López Obrador de dire en quoi et comment peut se résumer ce qu'il propose. Et il a répondu que ce que nous proposons, c'est, premièrement, de mettre fin à la corruption au Mexique, de séparer le pouvoir économique du pouvoir politique, d'instaurer le respect des normes juridiques et l'austérité, et d'établir avec la société une relation qui soit différente de celle qu'elle a été ces dernières années.

Deuxièmement, nous voulons réduire sensiblement les inégalités dans notre pays parce que, comme les membres le savent, nous avons encore 52 millions de personnes vivant dans la pauvreté, bien que nous soyons l'une des plus grandes économies au monde, avec une importante et efficace plateforme d'exportation. La réduction des inégalités est donc notre deuxième grande cause.

Troisièmement, bien entendu, nous voulons accélérer la croissance économique sur la base de la confiance en nous-mêmes, avec productivité, innovation et capacité d'organisation, et une présence partout dans le monde, et c'est ce que le Mexique fait aujourd'hui.

Le quatrième objectif, résultant des trois premiers, consiste à faire que le Mexique soit une société sûre, et que nous puissions garantir paix et sécurité aux familles mexicaines.

Bref, le Mexique a retrouvé confiance en lui. Aujourd'hui, je voudrais dire à l'Assemblée que l'une des premières choses qui nous intéresse c'est de renforcer, d'élargir et d'approfondir notre adhésion au système multilatéral, au multilatéralisme efficace. Nous savons que nous sommes à une époque difficile, avec de nombreux défis et menaces pour la coexistence mondiale et pour la paix et la sécurité internationales. Il est temps donc que le Mexique rénové, résolu et sûr de lui-même participe de façon élargie, approfondie et intense au renforcement de notre ordre multilatéral et de ses filières.

C'est pourquoi le Mexique a présenté dernièrement sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022. Et c'est pourquoi aussi nous avons sollicité ces derniers mois, dans nombre de domaines d'activités et de priorités très importantes pour le Mexique, l'appui de l'ONU, et nous continuerons de le faire en adhérant et en participant pleinement aux causes que nous représentons et défendons tous ici.

Je dois dire tout d'abord que notre politique étrangère et notre participation à l'ONU seront guidées par les principes de la politique étrangère mexicaine, à savoir la non-intervention, l'autodétermination des peuples et le règlement pacifique des différends. C'est la raison pour laquelle, dans le contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes, je dis que le Mexique s'oppose à l'imposition de sanctions aux pays, tel l'embargo contre Cuba, et que par le dialogue et la communication les peuples, les nations et les pays peuvent résoudre leurs différends. La paix se fonde sur la politique comme méthode, non sur l'exercice de la force.

Nous sommes déterminés à défendre et à promouvoir les valeurs de la liberté et des droits de l'homme. Le Mexique s'emploiera résolument aussi à donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres pour que nous accélérions le pas s'agissant de l'action climatique, que nous redoublions d'efforts. Nous avons

pris des mesures supplémentaires, et nous estimons qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour l'humanité. C'est pourquoi cet engagement ne saurait souffrir aucun retard ni aucune excuse.

Nous pensons aussi que le Mexique participera très activement dans cette enceinte à la promotion de solutions aux flux migratoires et aux inégalités auxquelles nous sommes confrontés dans différentes régions du monde. Il suffit juste de signaler à cet égard que cette année, en Amérique centrale et au Mexique, les flux migratoires ont dépassé en nombre ceux enregistrés au cours des années précédentes. Nous parlons là de plus de 1,3 million de personnes en déplacement, ce qui fait de notre région l'une des régions qui connaît les plus importants flux migratoires au monde.

Le Mexique a proposé à l'ONU – et je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son appui – d'aider la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'instrument et l'organe des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes, à élaborer un plan de développement intégral pour le sud du Mexique, le Guatemala, le Honduras et El Salvador. Ce plan a été présenté hier avec la participation et l'appui de 18 institutions de l'ONU et, à ce jour, de 35 pays. Si j'ai parlé de multilatéralisme efficace, c'est parce que nous adhérons pleinement au multilatéralisme et pensons que c'est l'outil le plus efficace dont nous disposons pour régler les grands problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

S'agissant de la migration, nous pensons que les mesures coercitives sont vouées à l'échec. Nous pensons que la migration doit être un choix, et non être imposée par l'insécurité ou principalement par la pauvreté. C'est pourquoi nous attendons beaucoup de ce plan de développement intégral. Pour l'instant, le Mexique a plus que quintuplé cette année le volume sa coopération, ce qui nous a permis de démontrer qu'en œuvrant de façon résolue et déterminée, différents pays peuvent créer, dans cette région dont je viens de parler, plus de 60 000 emplois en un an. Ces efforts permettront de créer des situations où les personnes choisissent où elles veulent vivre sans être forcées de migrer.

Je tiens aussi souligner que nous sommes très reconnaissants à l'ONU et que nous continuerons d'œuvrer avec elle pour garantir la transparence dans toutes les décisions importantes que prend et que doit prendre le Gouvernement mexicain durant les prochains mois et années pour accélérer son développement. Nous avons invité le Bureau des services d'appui aux projets

et différents organismes des Nations Unies à participer avec nous à la vaste lutte visant à mettre fin à la corruption. Nous avançons ensemble et nous continuerons de le faire.

Je disais il y a quelques jours que le Gouvernement mexicain se considère comme un gouvernement féministe. Nous nous attacherons à le prouver par notre engagement et par nos actions durant les années à venir. Nous pensons que l'égalité des sexes est la base ou le fondement d'une société caractérisée par l'égalité. On ne peut changer la réalité sociale sans un engagement profond et vaste en faveur de l'égalité des sexes. C'est pourquoi je dis à l'Assemblée que le Gouvernement mexicain appuiera tous les efforts de la Conférence Beijing + 25 ainsi que les initiatives en cours de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais également dire que nous sommes favorables à ce que personne ne soit persécuté en raison de ses préférences sexuelles. Nous sommes et nous resterons un Gouvernement actif et déterminé, résolu à protéger les libertés et les droits des personnes, y compris leurs préférences sexuelles. La persécution est ce qui nous divise. L'exclusion est ce qui détruit l'espoir. Par conséquent, nous devons nous engager et défendre les libertés et les droits des personnes.

Nous pensons, bien entendu, et le Mexique le fera savoir à la réunion de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO, que nous devons redoubler d'efforts pour protéger efficacement le patrimoine culturel de chacun de nos peuples. Le Mexique a déclaré dans de nombreux contextes que la communauté internationale ne peut permettre le pillage du patrimoine historique et culturel des peuples et, par conséquent, nous participerons activement à la réalisation de cet objectif, et, évidemment, nous œuvrerons avec d'autres peuples et nations ici représentés, qui ont fait part de la même inquiétude.

Nous devons dire que nous sommes préoccupés par la lutte contre le terrorisme et que nous sommes engagés dans cette lutte, et mentionner que récemment, pas plus tard qu'en août, nous avons souffert, en partie, des effets de la tragédie d'El Paso, au Texas, car parmi les victimes se trouvaient des Mexicaines et des Mexicains. Cette tragédie s'est inspirée, selon son auteur, de ce qu'il s'est passé à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, et, par conséquent, nous devons prendre conscience qu'entre le suprémacisme blanc et les idées du remplacement des civilisations, il existe déjà un lien très évident aujourd'hui, comme l'a également

souligné le Secrétaire général. En conséquence, nous devons unir nos efforts pour faire face à ce phénomène. Cela signifie non seulement faire de la prévention, à savoir prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que des faits similaires ne continuent pas de se produire, mais aussi mener frontalement la lutte culturelle, la lutte civilisationnelle, pour empêcher que ces idées, qui remettent en question la base même de notre coexistence dans nos pays et à l'échelle mondiale, ne se répandent. L'individu qui a encouragé et exécuté ce massacre a mis en ligne, 20 minutes avant son passage à l'acte, un document dans lequel il a indiqué que la communauté hispanique était sa cible, d'une manière similaire à ce qu'il s'est passé à Christchurch contre la communauté musulmane. Dès lors, le Mexique participera très résolument, avec divers pays ici présents et avec les organismes des Nations Unies, à la lutte contre cette menace qui plane sur la coexistence et sur l'existence même des démocraties auxquelles tous les Membres de l'ONU sont attachés.

Comme je le disais, nous recherchons une société plus juste au Mexique, une société sûre, et nous cherchons aussi à renforcer le multilatéralisme dans le monde entier. Nous avons une vision critique de la situation actuelle : le multilatéralisme doit être renforcé et les tendances unilatéralistes qui ont émergé partout doivent être contenues. Nous avons cette vision critique; c'est pourquoi nous voulons siéger au Conseil de sécurité; c'est pourquoi nous voulons être ici aujourd'hui et pourquoi nous sommes ici aujourd'hui, avec les Membres, et c'est pourquoi nous proposons des réformes, et nous en proposerons dans les prochains mois. Toutefois, nous sommes conscients que l'ONU et le multilatéralisme doivent être renforcés et qu'ils sont la scène sur laquelle sont défendues les meilleures causes du monde.

Pour terminer, je voudrais dire que le Mexique a repris confiance en lui-même, le Mexique a quelque chose à partager avec les autres États Membres. Le Mexique partage des causes telles que celles que le Secrétaire général a mentionnées dans son discours inaugural devant l'Assemblée générale (voir A/74/PV.3), et tous les outils sont entre nos mains pour pouvoir garantir, au cours de cette génération, une grande avancée du multilatéralisme qui a été fondé par l'ONU. Je conclurai par quelques vers du roi-poète Nezahualcoyotl :

« Avec quoi dois-je m'en aller?

Est-ce que je ne laisserai rien derrière moi sur Terre?

Comment mon cœur doit-il agir?

Peut-être sommes-nous venus vivre en vain,

pour germer sur la Terre?
Laissons au moins des fleurs.
Laissons au moins des chants. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires internationales et de la coopération de la République du Botswana, S. E. M^{me} Unity Dow.

M^{me} Dow (Botswana) (*parle en anglais*) : Je suis profondément honorée de prendre la parole devant cette importante Assemblée, au nom du Président de la République du Botswana, M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, et de notre peuple.

Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous sommes persuadés que nous profiterons de votre direction compétente et de votre riche expérience au cours de votre mandat. Vous pouvez compter sur l'appui de mon pays dans l'exercice de votre mandat. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à votre prédécesseure, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour la façon remarquable dont elle a dirigé la soixante-troisième session, qui vient de s'achever. Elle laisse derrière elle un héritage sur lequel, nous en sommes convaincus, vous ferez fond.

Le Botswana souscrit pleinement au thème de la soixante-quatorzième session, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion ». Il est à la fois pertinent et opportun, car il réaffirme le rôle clef du système multilatéral en tant que cadre ultime par lequel nous pouvons transformer collectivement nos sociétés. Ce thème nous pousse encore davantage, en tant que communauté mondiale, à nous engager à nouveau en faveur du noble objectif de ne laisser personne de côté, et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre celles et ceux qui sont les plus défavorisés, ce qui inclut généralement les groupes vulnérables dans nos sociétés, tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Ma délégation se réjouit particulièrement de ce que ce thème donne corps aux priorités que vous avez identifiées, Monsieur le Président. C'est pourquoi nous convenons que nous devons redoubler d'efforts pour lutter efficacement contre la pauvreté et contre toutes les formes d'inégalités. Les inégalités demeurent un problème dans les pays en développement, notamment

dans les pays à revenu intermédiaire comme le mien. Les inégalités et l'exclusion sont des menaces pour la paix, qui exigent donc que nous nous unissions pour les contrer de toute urgence.

Dans le même temps, nous reconnaissons le rôle central d'une éducation de qualité et la nécessité d'investir davantage dans ce secteur pour nous permettre d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous nous félicitons de votre détermination, Monsieur le Président, à tirer parti des réunions de haut niveau, telles que les sommets sur les objectifs de développement durable, l'action climatique, la couverture sanitaire universelle et le financement du développement, afin de dynamiser l'engagement politique à relever d'urgence les défis mondiaux les plus urgents qui touchent nos peuples et la planète. Ces échanges de haut niveau, auxquels participent des responsables mondiaux du secteur public, du secteur privé, du milieu universitaire et de la société civile, offrent une occasion exceptionnelle d'établir et de revitaliser des partenariats autour de nos objectifs de développement communs.

Nous notons avec satisfaction que 2019 a été une année importante s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable, un certain nombre de pays ayant présenté leurs examens nationaux volontaires, en indiquant l'état d'avancement de la réalisation des objectifs. Le Botswana a présenté son examen en 2017. Nous estimons que ce processus est un mécanisme utile de responsabilisation permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et nous sommes favorables à ce qu'il soit maintenu.

Le Botswana, comme de nombreux États Membres de l'ONU, est confronté à de nombreux défis, notamment l'extrême pauvreté et les inégalités. À cet égard, notre gouvernement continue de consacrer des ressources importantes au développement inclusif et à la croissance économique. En conséquence, nous avons mis en place plusieurs politiques et programmes de lutte contre la pauvreté pour aider les personnes les plus vulnérables au sein de notre société, tels que les orphelins et les personnes handicapées. Le processus d'examen national volontaire a permis de recenser les lacunes et défis majeurs qui continuent d'entraver notre pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces défis comprennent le chômage des jeunes, la pauvreté, l'accroissement des inégalités sociales et économiques, les changements climatiques et des modes

de consommation et de production non durables. Ce processus a également permis d'identifier des lacunes en matière de financement. À cet égard, nous estimons que les partenariats public-privé sont essentiels pour mobiliser des ressources en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il est tout aussi important que nous poursuivions nos efforts collectifs pour créer un environnement mondial favorable en vue de permettre à tous les pays de participer à un système commercial mondial équitable et fondé sur des règles.

Comme je l'ai déjà indiqué, le Botswana est conscient de l'importance que revêt une éducation de qualité, c'est-à-dire une éducation qui autonomise, qui favorise la prospérité et qui donne aux citoyens les moyens d'être compétitifs au niveau mondial. Pour cette raison, le Botswana a beaucoup investi dans l'éducation à tous les niveaux. Nous avons le plaisir d'annoncer que nous avons réussi à atteindre la parité des sexes en matière d'accès à l'éducation. Toutefois, il reste beaucoup à faire. Nous devons nous attaquer à des problèmes tels que la taille des classes, des écoles et des institutions qui ne disposent pas d'assez de ressources, des infrastructures vétustes et des technologies inadéquates et obsolètes. Il s'agit de problèmes importants car ce n'est que grâce à une éducation de qualité qu'un pays peut participer à la quatrième révolution industrielle et en bénéficier.

Les changements climatiques sont effectivement l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Par conséquent, nous voudrions féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué deux sommets sur les changements climatiques durant la présente session de l'Assemblée, avec la participation de dirigeants du monde et de représentants de la jeunesse. Ils ont été l'occasion de débattre des mesures liées aux changements climatiques, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la réalisation de l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. La science est très claire : à moins d'une action urgente, les changements climatiques annuleront les nombreux progrès que nous avons accomplis dans des secteurs clés de notre économie.

Le Botswana, comme d'autres pays africains, subit déjà les effets des changements climatiques, notamment la désertification, les vagues de chaleur et les sécheresses récurrentes. Alors que je m'adresse à l'Assemblée aujourd'hui, le Botswana et certains de ses voisins ont déclaré que 2019 était une année de sécheresse. Il n'y a pas eu de récoltes et le bétail est

en train de mourir. En outre, nos voisins, à savoir le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe, ont subi les effets catastrophiques du cyclone Idai, qui a causé d'importantes pertes en vies humaines et des destructions massives d'infrastructures et de biens. Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter notre sous-région et la communauté internationale d'avoir agi rapidement pour porter assistance aux pays touchés par le cyclone. Nous voudrions indiquer qu'il faudra du temps pour reconstruire les vies et les moyens de subsistance, et nous demandons donc instamment qu'un appui continue d'être apporté à ces pays.

Nous réitérons également notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple des Bahamas au lendemain de l'ouragan Dorian. Il est clair que nous devons adopter des mesures permanentes d'atténuation et d'adaptation, et mettre en place des systèmes d'intervention solides pour venir collectivement en aide aux pays touchés.

Le Botswana demeure pleinement attaché à l'Accord de Paris sur le climat, qui constitue le socle de nos objectifs nationaux de développement. À cet égard, dans le cadre de nos efforts d'atténuation et d'adaptation, nous avons élaboré une politique et une stratégie en matière de changements climatiques. En outre, dans le cadre de sa contribution prévue déterminée au niveau national, le Botswana s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 15 % d'ici à 2030, sur la base du niveau de référence de 2010. Par conséquent, nous appelons à une action mondiale concertée à l'appui de nos efforts sous forme de transfert de technologies, de financement et de renforcement des capacités pour que nous puissions apporter effectivement notre contribution prévue déterminée au niveau national.

Je voudrais aborder une question environnementale tout aussi urgente qui préoccupe beaucoup le Botswana. Je dois dire que, alors que nous nous efforçons collectivement de trouver des moyens judicieux et novateurs de gérer notre environnement et ses écosystèmes en vue de leur utilisation durable, les conflits entre l'homme et la faune sauvage représentent un grave défi pour le Botswana et notre sous-région. Notre population d'éléphants a atteint des proportions ingérables et dépasse maintenant la capacité de charge de la zone d'habitat désignée. Les éléphants empiètent de manière agressive sur de nombreux établissements humains dans tout le pays. Les éléphants qui vivent en dehors des parcs nationaux envahissent les maisons et les fermes, tuent des personnes et détruisent des biens. De plus, les

éléphants qui sont dans les parcs détruisent leur propre environnement à cause de la surpopulation.

Le Botswana a un bilan remarquable en matière de conservation et de protection de sa flore et de sa faune sauvages. Dans ce contexte, 40 % de notre territoire est constitué de zones protégées réservées aux espèces sauvages et à la conservation. Cela témoigne de notre engagement indéfectible en faveur de la protection de la vie sauvage et de la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages. Cet engagement entraîne des coûts et des sacrifices énormes. Il faut apporter d'urgence une réponse multidimensionnelle avec l'appui et la compréhension de nos partenaires internationaux.

Nous convenons que, conformément aux principes fondateurs de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les peuples et les États sont et devraient être les meilleurs protecteurs de leur faune et de leur flore sauvages. À cet égard, le Botswana, de concert avec les pays de la sous-région de l'Afrique australe, travaille sans relâche pour trouver des solutions durables.

Comme je l'ai déjà laissé entendre, le Botswana est fermement convaincue qu'une partie de la solution réside dans la collaboration avec les communautés qui vivent dans les zones protégées ou à proximité de celles-ci. Il faut aider ces communautés à coexister efficacement avec la faune sauvage et leur donner la possibilité de contribuer aux efforts de lutte contre le braconnage. C'est en effet essentiel à mesure que s'intensifie la concurrence entre les hommes et les animaux pour la nourriture et la terre.

Afin de renforcer leurs efforts de conservation et de gestion des éléphants, le Botswana et les pays de la sous-région ont récemment présenté une proposition visant à autoriser une vente ponctuelle d'ivoire en provenance de pays dont les populations d'éléphants sont actuellement inscrites à l'annexe II de la CITES. Cette approche prudente a malheureusement été rejetée, malgré tous nos efforts pour démontrer que les recettes provenant de ces ventes de stocks d'ivoire seraient utilisées à des fins de conservation, comme par le passé. Nous avons donc été déçus qu'une grande partie des discussions de la dix-huitième Conférence des Parties à la CITES ait porté sur l'augmentation des restrictions au commerce des espèces sauvages, alors que l'objectif fondamental de la Convention est de réglementer et de faciliter le commerce international. Tout aussi décourageantes sont les tentatives d'étendre

le champ d'application de la Convention d'une manière qui porterait atteinte aux questions de souveraineté. Cette proposition, qui n'a pas abouti, visait à mettre un terme à tout commerce intérieur d'ivoire.

Je ne saurais trop insister sur le fait que, pour réaliser nos aspirations en matière de développement, à savoir vivre en harmonie avec la nature et garantir l'utilisation durable de nos ressources naturelles, nous devons faciliter la mise en œuvre de plans pragmatiques de gestion des ressources naturelles qui contribuent à notre programme national de développement.

Le Botswana se félicite de la tenue du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. À cet égard, l'ONU doit continuer d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement (PEID), des pays à revenu intermédiaire et des pays sortant d'un conflit.

Nous nous félicitons de la convocation de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Cet examen nous donnera l'occasion de réévaluer les priorités fixées, de faire fond sur les enseignements tirés de l'expérience et d'élaborer des solutions concrètes et porteuses de transformation.

Tout aussi important est l'examen à mi-parcours de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui sera organisé en décembre. Cet examen nous offrira la possibilité de faire le point sur les progrès accomplis et d'aborder les défis que pose la mise en œuvre du Programme. Au niveau national, nous considérons que le Programme est un cadre essentiel pour faire avancer nos objectifs de développement en facilitant le commerce et améliorant l'accès aux marchés internationaux.

Le Botswana est d'avis que la coopération Sud-Sud et triangulaire constitue une plateforme indispensable pour renforcer la coopération entre tous les pays dans un intérêt mutuel. Nous reconnaissons qu'elle est importante pour le développement durable et qu'elle complète la coopération Nord-Sud. À cette fin, le Botswana a élaboré une stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire. Cette stratégie facilitera

l'échange de connaissances et de données d'expérience et tirera parti des technologies pertinentes pour renforcer les capacités nationales afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Comptant parmi les leaders mondiaux dans le domaine de l'extraction des diamants, nous appuyons fermement le Processus de Kimberley, un mécanisme international mis sur pied pour endiguer le flux des diamants de la guerre et promouvoir le commerce légitime des diamants. C'est pourquoi nous nous réjouissons à la perspective de présider le Processus de Kimberley en 2021 et nous collaborerons avec tous les autres membres pour renforcer ses instruments. De plus, nos priorités comprendront le renforcement des capacités des membres du Processus de Kimberley, en particulier ceux qui sortent d'un conflit.

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un ordre mondial pacifique, le Botswana est devenu récemment partie au Traité sur le commerce des armes. Nous venons également de signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cela témoigne de notre volonté de contribuer à la paix et à la sécurité internationales par un désarmement complet en éliminant le commerce illégitime des armes classiques et nucléaires. L'humanité ne doit pas investir dans sa propre destruction, mais plutôt dans sa prospérité.

Le fléau du terrorisme menace d'anéantir les progrès en matière de paix et de sécurité obtenus de haute lutte. Nous ne devons ménager aucun effort dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous notons avec satisfaction que le nouveau Pacte mondial de coordination contre le terrorisme fournira, entre autres choses, un renforcement des capacités et une assistance technique aux pays en développement, en particulier en Afrique. De même, nous saluons les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Office des Nations Unies contre le terrorisme pour relever ces défis.

Le Botswana demeure pleinement déterminé à lutter contre tous les actes de terrorisme et contre les mauvaises pratiques qui y sont associées, telles que les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent. Toutefois, nous tenons à attirer l'attention sur le fait que les stratégies de réduction des risques mises en oeuvre par les gouvernements, les correspondants bancaires et autres institutions financières doivent tenir compte des conséquences indésirables de ces mesures, notamment le fait qu'elles peuvent décourager le recours aux

services bancaires, limiter l'accès aux services bancaires et provoquer l'effondrement des petites banques et économies. Cependant, nous continuerons de collaborer à l'avenir avec toutes les parties prenantes concernées afin d'éliminer toute lacune dans nos stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.

Alors que nous œuvrons pour la paix et la prospérité dans le monde, je tiens à affirmer que le Botswana s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de la République-Unie de Tanzanie, qui préside actuellement la Communauté de développement de l'Afrique australe, concernant la levée des sanctions imposées au Zimbabwe (voir A/74/PV.10). Il ne fait aucun doute que ces sanctions prolongées affaiblissent sérieusement l'économie du Zimbabwe et imposent de graves difficultés aux citoyens ordinaires de ce pays. Nous tenons également à préciser que les sanctions à l'encontre de tout pays ont des effets négatifs non seulement sur le pays visé, mais aussi sur ses voisins et partenaires commerciaux. Le Zimbabwe ne fait pas exception.

Pour conclure, il est évident que notre système multilatéral est gravement menacé. Nous ne pouvons nier que nous assistons à une détérioration sans précédent des valeurs communes, inscrites dans la Charte, qui nous unissent au sein de la famille des Nations Unies. Il est impératif que nous fassions tous preuve de détermination pour raviver la culture de la diplomatie, de la tolérance et du respect mutuel et que nous acceptions pleinement notre diversité dans toute sa richesse pour la survie du système multilatéral. Nous appelons donc à un renforcement de l'ordre mondial fondé sur des règles, ancré dans les principes du droit international et axé sur le renforcement de la coopération internationale pour la prospérité de toutes les nations, grandes et petites. Le Botswana demeure attaché à l'ordre multilatéral et a foi en une Organisation des Nations Unies forte et efficace, une Organisation centrée sur l'être humain, représentative, harmonieuse, responsable et ancrée dans l'égalité souveraine des nations.

Tandis que nous nous réjouissons à l'idée de commémorer le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, nous devons saisir cette occasion pour réaffirmer qu'elle demeure aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était à sa création en 1945.

Une fois de plus, je profite de la circonstance pour réaffirmer l'engagement de mon gouvernement à réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à créer un monde

meilleur placé sous le signe d'une prospérité partagée et dans lequel personne ne sera laissé de côté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, S. E. M^{me} Naledi Pandor.

M^{me} Pandor (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je suis profondément émue par l'occasion fortuite qui m'est donnée de prendre la parole à la suite de mon homologue, la Ministre des affaires étrangères du Botswana, étant donné que mon grand-père, Z. K. Matthews, s'est tenu ici en 1966 en tant que premier Ambassadeur du Botswana nouvellement indépendant.

Je représente aujourd'hui le Président de l'Afrique du Sud, Cyril Ramaphosa. Au nom de l'Afrique du Sud, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont vous dirigez l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous nous félicitons de voir un dirigeant de notre pays frère, le Nigéria, présider la soixante-quatorzième session de l'Assemblée. Je vous assure du plein appui de l'Afrique du Sud dans la mise en œuvre de vos priorités et dans l'exercice de vos fonctions au cours de votre mandat.

Nous accueillons avec enthousiasme le thème que vous avez choisi. Il est en effet opportun et pertinent, surtout compte tenu des défis complexes auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Une trop grande partie de la population mondiale reste pauvre, sans emploi et sans espoir. Il est impératif que nous redoublions d'efforts pour changer fondamentalement la vie de ces personnes.

Ce débat revêt une importance particulière pour l'Afrique du Sud car il coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de la liberté et de la démocratie en Afrique du Sud. Notre anniversaire est en grande partie le résultat de la solidarité dont la plupart des États Membres de l'ONU a fait preuve envers nous, et c'est en raison de cette histoire que l'Afrique du Sud est également investie de l'idéal d'une ONU solide et cohérente, car c'est cette organisation qui a la capacité de faire en sorte que tous ceux qui ont soif de liberté y parviennent. Notre expérience et notre histoire nous ont appris que c'est uniquement grâce aux efforts déterminés de la famille des Nations Unies que le peuple palestinien pourra être libre et que le peuple sahraoui pourra jouir de la liberté.

Dès 1946, peu après la création de l'Organisation des Nations Unies, la question des politiques discriminatoires de l'apartheid en Afrique du Sud fut inscrite à

l'ordre du jour de la première session de l'Assemblée générale. C'est donc sans grande surprise que l'Afrique du Sud devenue démocratique a endossé avec enthousiasme son nouveau rôle international et assumé avec ardeur ses responsabilités en tant que Membre actif de l'ONU.

Nous cherchons à participer à tous les aspects de l'ONU, notamment en siégeant dans ses organes principaux. Les principes qui sont à la base de notre action découlent de notre ferme attachement au multilatéralisme, en particulier un système de gouvernance mondiale juste, équitable et représentatif; la promotion de la paix et de la sécurité sur la base du désarmement mondial, du règlement pacifique des différends et de la promotion de la bonne gouvernance; la promotion des droits de l'homme; et la lutte contre la pauvreté en œuvrant au développement durable. Nous sommes convaincus qu'un système multilatéral axé sur le but recherché est nécessaire pour affronter les problèmes mondiaux qui se posent. Nous sommes tous interdépendants dans un monde de plus en plus connecté, et nous ne pouvons guère nous permettre de poursuivre des intérêts individuels étroits.

Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est en mesure de s'associer à l'ONU pour combattre l'injustice et les déséquilibres hérités de son passé. Le Gouvernement et la société civile sud-africains respectent et appliquent les décisions de l'ONU, notamment en prenant des mesures pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, qui établissent un programme transformateur de développement mondial. Le Plan national de développement de l'Afrique du Sud à l'horizon 2030 est la politique adoptée par mon pays pour honorer son engagement à réaliser les objectifs de développement durable. Notre plan complète nos initiatives d'appui à la paix, de développement et de sécurité sur le continent ainsi que les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Nous estimons que pour atteindre ces objectifs, tous les États Membres doivent créer des partenariats, principalement avec le secteur privé et les organisations de la société civile, afin de garantir un engagement conjoint visant à débarrasser le monde de la pauvreté et du sous-développement.

Un des principaux obstacles à la réalisation d'un monde exempt de pauvreté et d'inégalités est l'intolérance, qui peut prendre la forme d'une intolérance vis-à-vis d'autres pays et de nos frères humains, ou encore de soins inadéquats prodigués à l'environnement

naturel qui garantit notre survie à tous. L'intolérance se manifeste de la pire des manières par la violence sexiste et l'exclusion des femmes de nombreux secteurs de la société. Notre pays, l'Afrique du Sud, est en train de mettre en place des mesures d'urgence pour panser les blessures de la violence sexiste. Nous devons tous agir d'urgence afin que chaque personne puisse exercer pleinement ses droits fondamentaux et que tous nos citoyens, en particulier les femmes, jouissent de la sécurité physique. Nous sommes également exposés à une menace existentielle du fait de l'intolérance, du mépris et de la véritable violence dont nous faisons preuve à l'égard de la planète dont nous dépendons tous.

L'Organisation est cependant une manifestation du rejet de l'intolérance. Elle a été créée à la suite d'une guerre mondiale dévastatrice en tant qu'enceinte mondiale où les nations du monde pourraient régler leurs différends et travailler de concert pour le bien commun de tous. Notre rassemblement annuel dans la salle de l'Assemblée devrait nous donner l'occasion de renouveler notre attachement à ces valeurs importantes.

Je suis intimement convaincue que nous sommes tous ici parce que nous tenons à l'idéal de solutions multilatérales apportées aux problèmes mondiaux, qui fait appel à la force que génère la diversité – la diversité de perspectives née des différences éducatives et culturelles. Nous reconnaissons donc, par notre présence en ces lieux, que nous avons besoin des autres et que nous devons mettre nos efforts en commun. C'est pourquoi nous devons saisir cette occasion pour dénoncer toutes les formes d'intolérance afin que les nations puissent vivre dans la paix et le respect mutuel indépendamment de la nationalité, de la religion, de l'origine ethnique ou sociale, du sexe ou de toute autre considération. C'est dans nos différences que nous devons puiser de la force, et non fomenter les divisions.

Malheureusement, notre pays, l'Afrique du Sud, n'est pas épargné par les manifestations d'intolérance et les divisions sur certaines parties de son territoire. Les incidents violents et les pillages qui ont éclaté dans certaines parties des provinces de Gauteng et KwaZulu-Natal sont regrettables et honteux pour un pays qui est si fier de son histoire de lutte, de solidarité et d'entraide internationales. Le Gouvernement sud-africain a fermement condamné ces actes tragiques et travaille avec acharnement pour remédier aux défaillances de sécurité et à l'intolérance qui sont à l'origine de cette violence. Nous luttons sans relâche contre la criminalité

et le chaos et pour garantir que les criminels arrêtés subissent pleinement la rigueur de la loi.

Nous sommes également déterminés à remédier à l'inadéquation de notre système d'immigration pour lutter contre les migrations illégales et veiller à ce que toute personne qui entre en Afrique du Sud le fasse légalement et dans la sécurité. Nous prévoyons de collaborer avec tous les pays du continent pour mettre en œuvre nos stratégies de développement et les utiliser afin de créer de nouvelles perspectives économiques pour tous nos citoyens et d'apaiser ainsi les sentiments de ressentiment et d'antipathie. En collaboration avec la société civile, nous construirons des ponts pour permettre à tous les habitants de l'Afrique du Sud de se tendre la main et de créer des liens d'amitié et de panafricanisme.

Je suis heureuse de pouvoir confirmer devant cet important organe mondial que l'Afrique du Sud est résolument attachée à notre continent, l'Afrique. Nous nous mobilisons pour contribuer aux initiatives de paix et de développement sur notre continent, et nous poursuivrons ces efforts tout en nous employant à remédier aux insuffisances que j'ai mentionnées.

Notre pays, l'Afrique du Sud, est une démocratie depuis 25 ans, et durant cette période les dirigeants et le peuple sud-africains ont toujours reconnu la contribution inestimable du peuple africain à la lutte contre l'apartheid. Les pays voisins en particulier, mais aussi les autres pays d'Afrique, ont consenti d'énormes sacrifices pour soutenir les mouvements de libération et les citoyens opprimés d'Afrique du Sud.

Nous tenons à réitérer que l'Afrique du Sud n'approuve aucune forme de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie ou d'intolérance qui y est associée. De fait, l'Afrique du Sud a accueilli des millions de migrants et de réfugiés en provenance de tout le continent africain, et la majorité de nos citoyens ont chaleureusement ouvert les bras à leurs frères et sœurs du continent. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cela devienne un mouvement national et ne se limite pas à un nombre restreint de communautés.

C'est un honneur pour nous de prendre la parole à l'Assemblée générale durant la première année de la Décennie Nelson Mandela pour la paix, dont l'Assemblée a décidé l'année dernière qu'elle se déroulerait de 2019 à 2028. La Décennie nous appelle à intensifier nos efforts pour défendre la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme. L'Afrique du Sud s'engage donc à utiliser la Décennie

Nelson Mandela pour la paix afin de promouvoir le renforcement du multilatéralisme et de la diplomatie, qui sont des outils efficaces pour régler les problèmes du monde actuel.

Nous ne pouvons lutter efficacement contre la menace de la pauvreté sans transformer la structure actuelle de l'économie mondiale, qui perpétue les divisions entre le monde du Nord et le monde du Sud. Si une petite minorité profite de la mondialisation, la majorité de la population mondiale n'en récolte pas les fruits. Nous devons tous œuvrer en commun et n'épargner aucun effort pour régler les problèmes causés par la mondialisation et la structure inchangée de l'économie mondiale.

Les questions relatives à la paix et à sécurité mondiales continuent d'être une de nos grandes priorités au sein du système des Nations Unies. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour faire face à la pléthore de défis à la paix et à la sécurité qui constituent un obstacle majeur à nos efforts de développement du continent.

Nous siégeons actuellement au Conseil de sécurité. Le thème de notre mandat est le suivant : « Perpétuer l'héritage : œuvrer pour un monde juste et pacifique ». Il incarne l'héritage de Nelson Mandela et promeut l'objectif consistant à faire taire les armes sur le continent africain d'ici 2020. Nous utilisons notre mandat pour promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et plaider en faveur du règlement pacifique des différends et du dialogue sans exclusive. Nous continuons d'encourager une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine.

Nous mettons en outre l'accent sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits. Nous militons pour la prise en compte des questions de genre dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a été adoptée à l'initiative de notre voisin, la Namibie. Malgré les engagements pris dans ladite résolution, les femmes restent exclues des processus de paix, notamment de la rédaction des accords de paix, et leur participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est limitée. Nous devons faire en sorte que les femmes participent pleinement aux processus de consolidation de la paix et soient membres des institutions créées à l'issue des conflits. En octobre, nous présiderons le débat du Conseil de sécurité sur cette question. À cette occasion, l'accent devra

être mis sur le respect des engagements que nous avons pris aux fins de la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Comme nous l'avons toujours dit, l'Afrique du Sud est un défenseur de l'ONU et du système multilatéral fondé sur des règles, mais nous estimons que l'Organisation reste paralysée car ses structures sont antidémocratiques et anachroniques. Nous demeurons gravement préoccupés par le fait que 74 ans après la création de l'ONU, les décisions clefs en matière de paix et de sécurité ne sont prises en pratique que par cinq pays. Les 20 années de discussions sur la réforme du Conseil de sécurité n'ont pas permis de le rendre plus représentatif et plus inclusif.

Nous estimons que le moment est venu pour l'ensemble des Membres d'entendre l'appel écrasant pour que l'Afrique obtienne au moins deux sièges permanents au Conseil, avec toutes les prérogatives attachées au statut de membre permanent, ainsi que cinq sièges non permanents, comme le prévoit la Position commune africaine adoptée dans le Consensus d'Ezulwini. À cet égard, nous devons donner un coup de fouet aux négociations sur la réforme dans le cadre des négociations intergouvernementales, notamment en faisant en sorte que les discussions s'appuient sur un texte.

L'adoption de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a marqué une étape décisive pour le continent africain. Cet accord est entré en vigueur le 30 mai dernier, et nous sommes convaincus qu'il libérera le potentiel économique de l'Afrique et consolidera sa position d'avant-garde en matière de croissance et de développement économiques. Il s'agit d'une initiative phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et tous les États membres et nos partenaires doivent tirer parti des possibilités commerciales qu'elle offre. Nous sommes prêts à participer activement aux délibérations sur cette mesure audacieuse.

Nous tenons à souligner qu'on ne peut agir en faveur du développement de l'Afrique sans s'attaquer au problème des flux financiers illicites. Nous estimons que les flux financiers illicites entravent les efforts que nous déployons pour générer suffisamment de ressources intérieures pour soutenir notre développement. Nous proposons d'œuvrer de concert, en tant que communauté internationale, à la mise en place d'un cadre intergouvernemental doté d'un mandat politique universel, qui servirait de base pour lutter contre ces flux illicites, notamment en accélérant la restitution des avoirs.

La communauté internationale se trouve à un carrefour inédit où l'évolution de l'ordre international est telle qu'elle pourrait façonner la paix et la sécurité internationales pour les décennies à venir. Nous avons donc été très déçus de voir disparaître le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en août. En outre, dans le contexte international actuel, les succès dans le domaine du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, se font rares. Les menaces que représentent ces armes sont trop grandes pour que la communauté internationale n'en tienne pas compte. Nous estimons que ce n'est qu'en démantelant complètement, de manière transparente, vérifiable et irréversible, ces armes et leurs vecteurs qu'on pourra empêcher leur emploi dans un conflit qui s'intensifie.

Nous avons honte du fait que le peuple palestinien vive sous occupation depuis plus de 70 ans. L'année dernière, cette occupation s'est aggravée, avec la poursuite des activités illégales de peuplement et une insécurité grandissante pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. En tant que communauté internationale, nous devons continuer de pousser pour un règlement négocié de ce conflit de longue date.

L'ONU doit rester saisie de la question du Sahara occidental, dans l'intérêt de son peuple et des aspirations de l'Afrique à un continent véritablement libre, sans pays sous domination coloniale ou impérialiste.

Nous réaffirmons également notre solidarité sans faille au Gouvernement et au peuple cubains, et condamnons le maintien des sanctions unilatérales contre Cuba et le Zimbabwe.

Je voudrais terminer en affirmant que l'Afrique du Sud est prête à collaborer avec tous les États Membres pour défendre l'ONU et ses objectifs de promotion de la paix et de la sécurité internationales, du développement et des droits de l'homme pour toutes et tous, afin que nous puissions enfin parvenir à un stade où tous les peuples jouissent de la liberté, du développement et de la démocratie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du travail de la Grenade, S. E. M. C. Peter David.

M. David (Grenade) (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations cordiales du Gouvernement et du peuple grenadiens. C'est toujours un honneur pour moi de m'adresser à cette noble institution et à ses membres en leurs noms.

Je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. J'ai confiance dans vos qualités de dirigeant et je vous assure de la coopération et de l'appui de ma délégation. Je me fais également l'écho de mes collègues en remerciant la Présidente sortante de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, de sa direction compétente et énergique.

Je saisis cette occasion pour remercier et féliciter le Secrétaire général António Guterres de la manière dont il dirige l'ONU et de l'intérêt qu'il porte aux problèmes de développement propres aux petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que de sa compréhension de ces enjeux. J'applaudis également aux inlassables efforts que déploie le Secrétaire général pour remédier au fléau des changements climatiques et pour éliminer la pauvreté dans le monde. Je salue son action tenace pour garantir l'éducation pour tous, promouvoir une inclusion totale et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Qu'il me soit permis de féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines, État membre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de son élection à un siège non permanent au Conseil de sécurité. C'est la plus petite nation à y avoir jamais accédé.

Notre assemblée se tient dans un contexte mondial où les inégalités et la marginalisation économiques, sociales et politiques continuent de susciter une inquiétude croissante. La Grenade réaffirme sans la moindre hésitation son attachement à l'ONU et à ses principes, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. Notre engagement, aux plans tant national qu'international, en faveur des normes de la paix, de l'égalité, de la justice, des droits de la personne et du multilatéralisme, est clair. Nous sommes fiers cette semaine d'avoir signé ou rejoint trois nouveaux traités : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

N'oublions pas que la raison d'être de l'Assemblée est, pour l'essentiel, de régler les problèmes du monde grâce à des efforts multilatéraux. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, tels que l'élimination de la pauvreté, la garantie d'une éducation

de qualité et l'adoption de mesures climatiques, sont des problèmes qui ne peuvent pas être réglés individuellement par les États Membres. Notre action doit être collective, ciblée et stratégique si nous voulons enregistrer des progrès réels dans l'intérêt de nos peuples.

Nous, petits États insulaires en développement, avons dû gérer notre programme de développement dans ce contexte beaucoup plus vaste, tout en faisant face à des défis dus autant à la nature qu'à l'être humain. Le phénomène des changements climatiques et les conséquences aggravantes qui l'accompagnent, à savoir la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes naturelles, sont des menaces réelles qui pèsent au quotidien sur notre existence.

À cet égard, nous faisons une nouvelle fois part au Gouvernement et au peuple bahamiens de notre plus profonde solidarité. L'ouragan Dorian a véritablement été un événement sans précédent, qui a entraîné la destruction totale de larges pans du paysage bahamien. Une fois encore, cet ouragan a mis en évidence à quel point il est inadapté d'utiliser le revenu par habitant comme un critère de l'accès des petits États insulaires en développement aux ressources du développement. En l'occurrence, l'ouragan Dorian nous a rappelé que le produit intérieur brut (PIB) des petits États insulaires en développement pouvait être intégralement anéanti en quelques heures.

L'expérience des Bahamas livre de nombreux enseignements et fait apparaître de nombreux impératifs nouveaux en matière d'adaptation pour ces petits États vulnérables. Les mesures d'adaptation qu'entraîne cette expérience impliquent des dépenses publiques considérables pour reconstruire, en quelque sorte, toutes nos infrastructures, si nous voulons résister aux assauts des ouragans successifs. La nécessité d'assurer la sécurité des personnes nous met également au défi d'appliquer de nouveaux codes du bâtiment, plus stricts, qui permettront de proposer des logements fortifiés, particulièrement pour les plus vulnérables.

Les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales appellent tous les petits États insulaires en développement à nous rejoindre pour créer une fondation dont l'objectif sera de mobiliser les fonds et autres ressources nécessaires pour financer l'adaptation sans peser sur le budget de nos économies fragiles. L'accès restreint au financement de l'action climatique et du développement et la concurrence de plus en plus rude en la matière intensifient les problèmes liés aux changements climatiques et à la pauvreté.

Notre principal objectif doit être de privilégier activement des politiques et stratégies qui nous aideront à atténuer les effets de certaines de ces difficultés, en particulier celles qui échappent à notre contrôle, tout en agissant avec diligence pour mettre en œuvre des plans de long terme propres à assurer la viabilité de nos sociétés. Nous devons donc nous concentrer sur des plans et programmes nationaux et régionaux de développement durable, des stratégies à long terme de développement sobre en carbone, des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des stratégies globales de réduction et de gestion des risques de catastrophe.

Nous sommes fermement convaincus qu'un multilatéralisme efficace, fondé sur une approche inclusive tenant compte des besoins de tous les pays, est le seul moyen de relever les défis mondiaux tels que les changements climatiques et la réduction de la pauvreté. Il est manifeste qu'il existe un lien étroit entre changements climatiques et pauvreté, puisque les plus vulnérables sont ceux qui sont le plus lourdement touchés, mais aussi ceux qui ont le moins contribué au problème. Dans ce contexte, je voudrais présenter plusieurs des initiatives, plans et programmes clefs de la Grenade, qui visent à remédier aux changements climatiques et à éliminer la pauvreté, mais qui promeuvent également l'objectif du développement durable.

Dans le cas de la Grenade, nos réalisations nous donnent de nombreux motifs de fierté, notamment le remarquable redressement économique des cinq dernières années. Notre économie demeure robuste, avec une croissance de 5,2 % en 2018, et une nouvelle hausse attendue cette année. D'ailleurs, la croissance moyenne des cinq dernières années ressort à 5 %. Elle est le résultat de l'effort collectif du Gouvernement et de ses partenaires sociaux, ainsi que d'un programme d'ajustement structurel national rigoureusement géré et conforme à notre stratégie de croissance et d'élimination de la pauvreté. Ces quelques années n'ont pas été faciles, mais grâce à des politiques macroéconomiques saines, à une législation prônant la responsabilité budgétaire et à d'autres mesures légales, nous avons enregistré des progrès considérables. La dette publique, par exemple, s'élève désormais à 59,5 % de notre PIB, contre 108 % en 2013. La décision d'adopter une loi sur la responsabilité budgétaire, afin de nous aider à gérer et à maîtriser nos dépenses sur une année donnée, est cruciale pour notre viabilité et notre durabilité macroéconomiques.

Il convient de souligner que tout cela a été accompli alors même que les dépenses sociales augmentaient

pour prendre en charge nos citoyens les plus vulnérables. Les réalisations de la Grenade sont certes louables, et notre fierté se justifie, mais nous avons conscience d'avoir encore beaucoup à faire, surtout pour sortir nos citoyens de la pauvreté. Ayant toujours à l'esprit qu'il est prouvé que l'éducation mène au progrès, le Gouvernement s'efforce quotidiennement d'améliorer la qualité de l'éducation offerte aux élèves de notre pays. La sécurité de l'emploi, la rémunération et de meilleures possibilités de formation sont autant d'incitations utilisées pour retenir les enseignants de qualité dans le système éducatif.

Nous œuvrons également à révolutionner la pédagogie et à améliorer les résultats des élèves en généralisant le recours aux technologies et à l'innovation. D'autres initiatives clefs, telles que la création de plusieurs centres de formation qualifiante sur l'île et des programmes dans le domaine de l'entrepreneuriat, afin de réduire l'écart entre l'éducation et l'emploi, en particulier chez les jeunes, contribueront à améliorer encore le système éducatif, à réduire le chômage et à réduire la pauvreté.

Nous appuyons pleinement le thème du présent débat général, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion ». Et nous appelons donc l'ONU à s'engager à une action multilatérale axée sur une éducation abordable et de qualité pour tous.

Alors que nous nous efforçons d'édifier des sociétés durables, nous sommes confrontés à certaines politiques et mesures financières mondiales qui font peser d'importantes menaces sur le développement durable de notre région. La suppression des opérations par correspondants bancaires, la réduction du risque, l'inscription sur des listes noires et le passage au statut de pays à revenu intermédiaire sont autant de mesures qui pèsent sur les économies des Caraïbes. La décision unilatérale et prématurée de relever de nombreux petits États insulaires en développement au statut de pays à revenu intermédiaire, sans tenir compte des vulnérabilités spécifiques de notre région, a entraîné des déficits budgétaires importants et eu des répercussions négatives sur notre développement socioéconomique. Notre région est en proie à des difficultés économiques structurelles qui lui sont propres et qui ralentissent le rythme de son développement. Nous demandons que ces obstacles à la croissance soient pris en compte lorsqu'on examine les questions qui nous concernent.

La Banque de développement des Caraïbes a été la première à utiliser les indices de vulnérabilité pour fixer ses conditions de financement. De même, nous exhortons les partenaires internationaux à œuvrer à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité acceptable, qui évalue de façon holistique le développement de nos pays et les risques. En outre, priver les États membres de la CARICOM de services de correspondance bancaire peut être considéré comme une attaque économique, qui risque de déstabiliser le secteur financier de nos économies déjà vulnérables. Nous voudrions demander aux pays, aux partenaires de développement et aux entreprises de joindre leurs efforts pour garantir la cohérence des politiques et œuvrer à l'élaboration d'une feuille de route pour régler ce problème. Notre Banque centrale des Caraïbes orientales met tout en œuvre pour contribuer au règlement de ce problème, et nous exprimons notre appui aux principes des Nations Unies concernant les services bancaires pour entreprises. Les envois de fonds contribuent concrètement et considérablement au PIB des petits États. En fait, selon la Banque mondiale, toute interruption soudaine des transferts de fonds vers les économies qui sont tributaires de ces flux pourrait poser une menace grave pour la stabilité socioéconomique.

Non seulement nous risquons de ne plus avoir accès aux services de correspondance bancaire, mais nous sommes également confrontés à l'inscription unilatérale et souvent infondée, sur la liste noire, de nos institutions en tant que blanchisseurs de capitaux et de nos pays en tant que paradis fiscaux. En tant que décideurs, nous sommes déçus par le fait que nous dépensons nos ressources limitées pour nous conformer aux règles internationales, pour ensuite être l'objet de sanctions arbitraires alors qu'à l'évidence nous faisons de notre mieux. Il n'y a pas de solutions faciles à ces défis, mais j'exhorte nos partenaires à renoncer aux approches draconiennes de ces questions lorsqu'ils ont affaire à des pays en développement vulnérables.

À Grenade, nous poursuivons nos efforts en vue de la mise en œuvre de notre Plan national de développement durable 2035, qui nous mettra résolument sur la voie du développement à long terme, comme jamais auparavant. Les gouvernements qui se sont succédé au fil des ans se sont montrés incapables d'adopter une stratégie efficace de développement durable. Nous nous employons à y remédier, étant donné les effets néfastes que ce manquement flagrant a eu sur la capacité du Gouvernement de gérer ses affaires macroéconomiques.

En faisant fond sur de vastes consultations, la Grenade est bien en voie d'achever la mise en œuvre du Plan national de développement durable, qui prévoit que notre de État composé de trois îles deviendra un pays résilient et prospère, avec des citoyens conscients et qui se sentent concernés, un pays qui promeut la dignité humaine et réalise son plein potentiel grâce à un progrès économique et social durable pour tous. Ce Plan, tel que conçu et formulé, énonce des orientations stratégiques et propose des solutions locales qui visent à améliorer les conditions de vie et de travail des Grenadiens ainsi que les interactions entre eux et avec leur environnement naturel et leurs institutions. Ce Plan, par le peuple et pour le peuple, appelle à une coordination et à un dialogue constants et cohérents entre les parties prenantes. L'Institut de développement et de planification de la Grenade, qui est une entité spécialisée, sera chargée de coordonner la mise en œuvre durable du Plan et servira de lien stratégique entre toutes les parties prenantes pour s'assurer que les processus d'élaboration et de mise en œuvre sont menés de façon concertée dans le cadre d'un processus consultatif, avec des rôles et des responsabilités clairement définis. Nous sommes bel et bien en voie d'édifier une Grenade plus stable et plus forte en nous efforçant de renforcer la résilience à tous les niveaux.

Toutefois, malgré les progrès accomplis à ce jour au niveau national, nous faisons face à des menaces persistantes auxquelles nous ne pouvons pas nous adapter, compte tenu de nos moyens et de nos aptitudes. À cet égard, des partenariats internationaux, comme les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), sont la solution. Notre contribution déterminée au niveau national requiert un financement de 160 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Nous sommes encouragés par les expressions d'appui en faveur du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour l'environnement mondial, du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, des partenaires bilatéraux et d'autres organismes qui s'occupent du financement de l'action climatique.

Notre Plan national d'adaptation requiert un financement supplémentaire de l'ordre de 240 millions de dollars pour les cinq prochaines années et une fois encore, nous sommes reconnaissants de l'appui reçu à ce jour et nous sommes encouragés par les indications d'un soutien supplémentaire. En fait, je tiens à souligner que les ressources financières requises au titre du Partenariat et du Plan national d'adaptation représentent

40 % de notre PIB annuel, sans inclure les coûts liés aux effets d'ouragans violents, de sécheresses prolongées, de vagues de chaleur, d'inondations soudaines ou d'autres pertes et dommages, y compris ceux résultant de phénomènes à évolution lente. Les besoins à cet égard dépassent nos ressources nationales, et nous demandons à la communauté internationale de joindre ses efforts pour nous apporter l'appui nécessaire. Notre seul espoir maintenant réside dans la force collective du multilatéralisme.

Cette semaine même, la Commission mondiale sur l'adaptation nous a rappelé l'ampleur des ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'adaptation des pays en développement. Le rapport indique que des investissements mondiaux de 1 800 milliards de dollars dans cinq domaines d'adaptation aux changements climatiques entre 2020 et 2030 pourraient rapporter 7 100 milliards de dollars en bénéfices nets. La mobilisation de ces ressources exige un effort multilatéral concerté. Par conséquent, je demande au reste de la communauté internationale de faire le nécessaire et de répondre aux besoins qui ont été identifiés. J'appelle aussi à la simplification du processus d'accès au financement qui, en l'état actuel, constitue malheureusement un obstacle pour ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Dans l'esprit du multilatéralisme et de l'inclusion, la Grenade a toujours appuyé et continue d'appuyer la résolution 70/5, qui appelle à la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Selon nous, les récentes mesures visant à limiter les transferts de fonds et les transactions bancaires ne servent qu'à saper la stabilité économique de ce pays frère, et ce faisant, portent gravement atteinte à la situation socioéconomique du peuple cubain. Nous appelons à la levée de l'embargo imposé au peuple cubain et à l'abrogation immédiate de la loi Helms-Burton. Nous appelons à une solidarité et un appui continus en faveur du Gouvernement et du peuple cubains.

La Grenade reste préoccupée par l'évolution récente de la situation politique et sociale au Venezuela. Nous voudrions encourager un dialogue constructif fondé sur le principe qui veut que les frères et sœurs vénézuéliens qui s'opposent sur la forme peuvent s'unir pour préserver l'avenir du peuple vénézuélien. Entretemps, la Grenade a foi dans l'art de la diplomatie, dans le principe du respect de la souveraineté des États et dans le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. À l'évidence, c'est au Gouvernement et à l'opposition

qu'il appartient de veiller à ce que les Vénézuéliens ne perdent pas espoir. Par conséquent, la Grenade appuie toutes les initiatives visant à régler le problème au Venezuela par des moyens pacifiques, notamment le processus de la CARICOM mis en place par les États membres de la région.

La Grenade est engagée en faveur de la préservation de la région des Caraïbes en tant que zone de paix. À cet égard, notre pays est fier d'être non seulement partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais aussi, désormais, signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Les États Membres de l'ONU doivent faire du paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies une priorité majeure au cours des prochaines années. Nos pères fondateurs ont appelé l'Organisation

« [à] réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.»

Nous devons tout mettre en œuvre pour donner davantage de possibilités économiques aux pays en développement. C'est pourquoi j'appelle le Conseil économique et social à mettre en œuvre des initiatives visant à créer un environnement propice qui permet aux États Membres d'améliorer le niveau de vie de leurs populations. Dans le contexte mondial actuel, nous devons être conscients que l'inclusion dans le processus de l'économie mondiale est d'une importance fondamentale. Nous sommes désormais engagés dans des démarches directes visant à renforcer les liens avec nos frères et sœurs africains en vue de faire avancer des intérêts stratégiques fondamentaux. À cet égard, nous saluons et attendons avec intérêt les mesures prises récemment par la CARICOM et par l'Afrique pour approfondir les liens et étudier les moyens d'accroître la coopération.

M. Ibragimov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

Pour conclure, je dois rappeler l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que l'Organisation doit « maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix ».

Nous devons nous employer inlassablement à réaliser les buts de l'Organisation. Notre défi consiste à travailler en vue de l'élimination des activités terroristes et des conflits armés dans le monde. C'est pourquoi la Grenade appelle tous les acteurs à œuvrer sans relâche à cette fin et au règlement pacifique de tous les différends, afin d'assurer et de maintenir la paix et la sécurité internationales en évitant à tout prix les conflits. Notre quête doit viser à créer des possibilités économiques pour tous les États, et notre objectif doit être la coexistence pacifique de tous les peuples de la communauté internationale. En fait, si nous y parvenons, nous aurons bien progressé dans la transformation de notre monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Îles Marshall, S. E. M. John M. Silk.

M. Silk (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre les salutations chaleureuses, le « yokwe », au nom du peuple et du Gouvernement de la République des Îles Marshall.

Je félicite le Président pour son élection et je ne doute pas qu'il poursuivra les efforts dynamiques déployés par sa prédécesseure.

Je tiens également à exprimer mes sincères condoléances au peuple bahamien et à toutes les victimes de l'ouragan Dorian. Elles doivent savoir que les habitants des Îles Marshall, eux-mêmes insulaires, sont à leurs côtés.

L'ONU doit être la tribune des peuples et des gouvernements les plus vulnérables du monde. Pourtant, nous sommes à une époque de la politique mondiale où les pays ont tous tendance à se replier sur eux-mêmes, alors que nous devons tous faire le contraire. Nous risquons une tragédie, à savoir négliger les personnes qui sont le plus dans le besoin.

Le peuple marshallais le sait d'expérience. Notre histoire avec l'Organisation remonte à sa fondation et à la Charte des Nations Unies. En tant qu'ancien territoire sous tutelle des Nations Unies, nous nous sommes adressés à l'ONU à deux reprises – en 1954 et en 1956 – pour mettre fin aux essais nucléaires sur nos côtes, et à deux reprises, l'ONU a fait fi de nos requêtes, et a adopté des résolutions autorisant les explosions nucléaires. À deux reprises, nos voix n'ont pas été entendues et à deux reprises, des considérations politiques plus globales ont prévalu sur la protection de nos droits fondamentaux. Comme l'a affirmé un rapporteur spécial du Conseil des

droits de l'homme en 2012, il ne s'agit pas seulement d'un héritage extrêmement difficile, mais d'une réalité contemporaine qui continue d'avoir une incidence sur nos droits fondamentaux.

J'attire directement l'attention de l'Assemblée sur ce chapitre de l'histoire des Îles Marshall pour illustrer l'importance mondiale des droits de la personne, car ce chapitre est loin d'être le seul moment à l'ONU où les États Membres ont manqué à leurs obligations solennelles envers leurs peuples et où ils n'ont pas réussi à prendre des mesures sérieuses et efficaces pour défendre les droits fondamentaux des personnes qui sont le plus dans le besoin, et où des politiques plus globales ont tellement brouillé leur vision que le monde, trop souvent, n'a pas assez agi, a agi trop tard, voire n'a pas agi du tout.

Nous le savons grâce à notre propre expérience dans le Pacifique, mais c'est aussi une cause commune incarnée dans les principaux instruments et obligations relatifs aux droits de la personne que nous partageons tous. Dans les Îles Marshall, nous avons renforcé notre protection des droits de la personne, non seulement en adhérant aux traités, mais aussi en travaillant sans relâche pour traduire les paroles en actes. Pourtant, il nous reste beaucoup à faire pour assurer un avenir résilient.

Lorsque je suis entré en politique, il y a des années, les Îles Marshall étaient une nouvelle nation indépendante et jeune. Nous étions véritablement en train de bâtir une nation. Mais aujourd'hui, en tant qu'atoll et petit État insulaire en développement, en tant que pays situé à un mètre seulement au-dessus du niveau de la mer, sans terrain plus élevé, la crise climatique nous oblige à sauver notre nation. Ce n'est pas théorique, c'est réel; c'est maintenant; et cela met en péril notre avenir, notre sécurité et nos droits fondamentaux.

Pour ces raisons, les Îles Marshall se présenteront aux élections au Conseil des droits de l'homme dans deux semaines. Notre expérience nous a appris non seulement à bâtir des passerelles et à écouter attentivement, mais aussi à ne pas avoir peur d'adopter une position ferme quand il le faut, même si elle est impopulaire. J'espère sincèrement que nous serons jugés sur la force de notre conviction, sur les mérites de tout ce que nous avons accompli en matière de droits de la personne et sur tout ce que nous nous sommes engagés à atteindre, et non sur l'importance de notre produit intérieur brut ou sur le nombre de chocolats que nous avons distribués.

Nous, les Îles Marshall, présentons à l'Assemblée générale ce que nous avons : nous-mêmes, nos histoires, notre voix indépendante et notre conviction passionnée selon laquelle chacun doit être tenu responsable.

La région des îles du Pacifique veille à la protection des océans mondiaux et des pêches durables. Mon pays est constitué à plus de 99 % d'océans et, en tant que tel, ce qui est pour certains une obscure et lointaine question de politique générale représente pour nous notre moyen de subsistance et notre identité. Nous attendons avec intérêt la conclusion, l'année prochaine, des négociations sur un nouveau traité solide pour la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale en vertu du droit de la mer, qui assure une cohérence entre les secteurs. En outre, comme je l'ai dit au Conseil des droits de l'homme cette année, les membres de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, notre agence régionale, ont récemment publié une déclaration visant à garantir la protection des droits de la personne dans notre secteur de la pêche, notamment à bord des navires étrangers qui dominent nos eaux.

Les pêches dans le Pacifique sont souvent un indicateur de la sécurité et de l'influence. Comme la Présidente de mon pays l'a dit aux dirigeants du Groupe des Sept l'an dernier, la pêche illégale constitue une menace économique, mais aussi une menace pour notre souveraineté. Nous nous félicitons de l'assistance que nous recevons actuellement et demandons instamment à nos partenaires et à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour lutter contre la pêche illégale dans notre région. Non seulement cela sert notre sécurité régionale, mais cela contribue également à préserver la sécurité alimentaire mondiale.

Nous nous félicitons des efforts déployés par nos partenaires pour nous aider à édifier une région indo-pacifique libre, ouverte, démocratique et sûre. Nos nations insulaires ont travaillé d'arrache-pied pour parvenir à l'indépendance, et le maintien de notre stabilité, de notre souveraineté et de notre sécurité est clairement une priorité. En outre, nous nous félicitons de la récente déclaration faite par les États-Unis lors du récent Forum des îles du Pacifique :

« Les États-Unis reconnaissent que la lutte contre la dégradation de l'environnement et les changements climatiques est une priorité dans le Pacifique... en raison de la menace posée par l'élévation du niveau de la mer et de la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles. »

Je considère que l'importance de cette déclaration est sous-estimée et qu'elle pourrait stimuler un dialogue vital et nécessaire sur les changements climatiques avec notre région.

Le Forum des îles du Pacifique est uni dans l'adoption par nos dirigeants de la Déclaration de Boe en tant que cadre définissant la sécurité régionale. Le récent vote enregistré auquel on a dû procéder cet été pour l'adoption de la résolution 73/332, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique », a été une triste occasion tant pour la région du Pacifique que pour l'ONU. L'État Membre qui a demandé ce vote enregistré ne semble avoir aucune honte à intimider publiquement les nations les plus petites et les plus vulnérables du monde. Les implications plus étendues de cette situation devraient être une source de grave préoccupation pour toute nation démocratique.

Notre santé est essentielle. Nous sommes confrontés à des maladies transmissibles telles que l'épidémie de dengue, qui sévit actuellement dans tout le pays et qui est aggravée par les effets des changements climatiques. Nous sommes également confrontés à des maladies non transmissibles, avec l'un des taux d'incidence du diabète les plus élevés au monde. Nous nous félicitons du partenariat établi avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organisations, et nous appelons instamment à redoubler d'efforts pour collaborer à des stratégies adaptées à l'île. Nous avons la volonté politique au plus haut niveau, mais nous n'avons ni capacités ni les ressources nécessaires pour protéger notre population. À cet égard, nous nous félicitons de la collaboration en cours avec l'UNICEF et la Banque mondiale pour nous aider à étudier, comprendre et traiter le problème des retards de croissance chez les enfants et les causes profondes de ce problème, qui a entravé la croissance physique, l'éducation et le bien-être de générations d'enfants marshallais. L'amélioration du développement de l'enfant au cours des 1 000 premiers jours de sa vie aura un impact dramatique et durable sur les générations futures.

La région des îles du Pacifique a fait des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire pour traiter plus efficacement la question de l'égalité des sexes. Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens et de capacités politiques, mais aussi de volonté politique. Malgré les récentes améliorations juridiques et législatives dans mon pays, les taux de violence domestique restent inacceptables. Notre région insulaire affiche le

plus faible taux de femmes parlementaires au monde. En tant que nation ayant eu la première femme dirigeante dans le Pacifique indépendant, les Îles Marshall estiment qu'il est important qu'ONU-Femmes continue de renforcer son action dans notre région et de collaborer pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité des sexes, et ce, dans le respect de nos réalités culturelles.

Il fut un temps où les petites nations insulaires n'étaient pas reconnues au sein de l'Organisation des Nations Unies. Comme la réunion d'hier sur les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) l'a clairement montré, les nations insulaires sont désormais bien reconnues comme des leaders mondiaux et des innovateurs à part entière. Pourtant, nous avons tous encore beaucoup à faire pour passer de la parole aux actes. Les objectifs de développement durable constituent un accomplissement sans précédent dans l'utilisation d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs clairs. Cependant, notre défi est que le Gouvernement de notre petite île est tout simplement submergé par l'ampleur des quelque 250 indicateurs statistiques dont nous disposons pour les objectifs de développement durable. De toute évidence, cette structure n'a pas été conçue pour s'adapter à la structure et à la capacité des petits États insulaires, et, de ce fait, la participation mondiale est limitée à une structure universelle. Nous avons donc réalisé, dans les Îles Marshall, que les objectifs de développement durable sont un tremplin et un outil pour formuler des stratégies adaptées à l'île. Nous voulons que l'ONU fonctionne pour nous, et non l'inverse. Il est urgent que le système des Nations Unies apporte une assistance plus ciblée, notamment en ce qui concerne la capacité statistique des ministères d'exécution.

Nous nous joignons à notre région pour remercier le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'entreprendre une réforme significative et efficace du système des Nations Unies, et de sa volonté de réussir là où d'autres ont échoué. En particulier, nous soulignons l'importance du plaidoyer du Secrétaire général pour proposer la création d'un nouveau bureau multipays de l'ONU dans le Pacifique Nord. Malgré de gros efforts, le Coordonnateur résident du Bureau multipays de l'ONU aux Fidji ne peut pas à partir d'un seul bureau desservir efficacement 10 pays différents et éloignés. Notre sous-région septentrionale ne profite pas des possibilités d'assistance existantes au sein du système des Nations Unies en raison de cet éloignement.

Nous sommes toujours confrontés aux problèmes découlant des effets des essais d'armes nucléaires, et notre expérience devrait servir de leçon au monde sur les incidences humanitaires des explosions nucléaires. Ces essais ont laissé une empreinte dévastatrice sur notre santé, notre bien-être, notre environnement et les droits de notre population. C'est le résultat d'une contamination que nous n'avons pas causée et que nous n'avons pas la capacité de bien comprendre, et encore moins d'éliminer. La récente création d'une commission nucléaire nationale, ainsi que les progrès qu'elle a accomplis en vue de l'élaboration d'un plan de travail, constituent des avancées historiques. Mais nous ne pouvons pas agir seuls, et nous demandons l'assistance du Secrétaire général pour définir un plan de travail structuré par le système des Nations Unies avec un responsable nommé au sein de l'équipe de gestion au Siège de l'ONU. L'application du principe de responsabilité au sein du système des Nations Unies est nécessaire pour aider à répondre à l'appel conjoint des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en faveur d'une assistance spécifique et ciblée en matière de remédiation.

La République des Îles Marshall affirme fermement ses liens étroits avec Taiwan. L'amitié durable entre nos nations libres et démocratiques est vraiment inébranlable. De fait, le mois dernier, notre Parlement a renforcé ces liens par une résolution adoptée à l'unanimité. En outre, Taiwan doit jouer un rôle clair au sein du système des Nations Unies, notamment en participant activement aux travaux des institutions spécialisées et des mécanismes compétents, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Assemblée mondiale de la santé et l'Organisation de l'aviation civile internationale. Si nous, en tant que monde et Membres de l'ONU, tenons vraiment à ne laisser personne de côté, nous devons reconnaître la participation et l'aide de toutes les sources pertinentes, et donc reconnaître comme il se doit le partenariat et la coopération de Taiwan avec ma propre nation et d'autres.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas bien la géographie des petites nations des atolls comme la mienne, les atolls coralliens sont formés par l'affaissement de volcans éteints qui laissent des îles étroites et de faible altitude. Cela exige un équilibre parfait du niveau de la mer – un équilibre qui est maintenant perturbé par la hausse du niveau des mers. Le réchauffement des eaux entraîne un blanchissement accru et quasi constant du corail, dont la survie est aujourd'hui menacée à l'échelle mondiale, avec un risque de disparition d'ici le milieu du siècle. Mon pays est littéralement en train d'être

dévoré. Mais nous partageons le sentiment que nous ne sommes pas en train de couler, nous nous battons. Nous ne sommes pas des victimes impuissantes; au contraire, nous formulons nos propres moyens d'intervention pour définir l'avenir. Mais quelqu'un répondra-t-il à notre besoin urgent d'aide à grande échelle?

Quand j'étais un jeune garçon dans les Îles Marshall, le bruit inévitable des vagues de l'océan s'écrasant sur nos récifs coralliens était, pour moi, une symphonie naturelle. Mais pour mes petits-enfants, ce même bruit devient rapidement une menace d'inondation. Ne partagent-ils pas mon droit de vivre dans la maison de leurs ancêtres? En réponse, je ne peux que citer notre Constitution nationale :

« Tout ce que nous avons et sommes aujourd'hui en tant que peuple, nous l'avons reçu en tant qu'héritage sacré que nous nous engageons à sauvegarder et à entretenir, ne valorisant rien de plus que notre foyer légitime sur [c]es îles. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés de la République de Guinée-Bissau, S. E. M^{me} Suzi Carla Barbosa.

M^{me} Barbosa (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Tout d'abord, au nom de mon pays et en mon nom propre, je transmets à S. E. l'Ambassadeur Tijjani Muhammad-Bande, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session nos plus chaleureuses félicitations pour son élection à ce poste important, qui honore non seulement son pays, le Nigéria, mais également l'ensemble du continent africain. Aussi, je l'assure de l'appui inconditionnel de la Guinée-Bissau pendant son mandat.

Je remercie également l'ONU, en particulier le Secrétaire général António Guterres, de l'attention accordée à la Guinée-Bissau et de l'importante contribution du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, mon pays.

Le système des Nations Unies, créé et développé au lendemain des grands conflits du XX^e siècle, prend à nouveau une importance particulière face aux menaces croissantes que représentent les politiques nationalistes, opposées au multilatéralisme et aux valeurs de l'Organisation. Je félicite donc tout le monde pour la pertinence du thème choisi pour le débat de la présente session.

En effet, les menaces posées par les changements climatiques, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les conflits armés qui ravagent de nombreuses régions du monde ne seront maîtrisées et finalement endiguées que grâce aux efforts concertés des États dans le cadre de l'ONU. L'intérêt d'une nation ou d'un groupe donné, quel qu'il soit, ne peut être plus important que la préservation de notre planète et la lutte contre la criminalité organisée.

Je tiens à communiquer à l'Assemblée le sentiment d'espoir renouvelé qui anime la société bissau-guinéenne dans ce nouveau cycle et à réaffirmer la volonté politique et l'attachement profond des autorités de mon pays au processus de consolidation de la paix et de stabilisation politique. Nous nous réjouissons à l'idée de créer des mécanismes durables pour atteindre les objectifs fixés dans notre plan national de développement, sur la base du plan stratégique et opérationnel baptisé Terra Ranka, qui a été soumis à nos partenaires en temps opportun et que nous réaffirmons ici.

Sous la direction du Premier Ministre, S. E. M. Aristides Gomes, le Gouvernement bissau-guinéen s'est doté d'un programme de gouvernance ambitieux qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté, la promotion d'une éducation de qualité par le biais de l'entrepreneuriat des jeunes et de l'autonomisation des femmes afin de bâtir une société plus juste et plus inclusive. Il est de notre responsabilité, en tant que gouvernement, de créer les conditions nécessaires pour un développement harmonieux et durable.

À cet égard, la Guinée-Bissau souscrit pleinement à la déclaration politique de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, intitulée « Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé », que l'Assemblée générale a adoptée au début de cette semaine (résolution 74/2). Il est important de noter qu'en 2014, notre pays a adopté une politique qui dispense les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans de payer pour les services de santé. Cette mesure est une illustration de la justice sociale et de l'équité que notre gouvernement considère comme un devoir et une responsabilité à la lumière des indicateurs de précarité associés à ce segment de la population. Toutefois, pour que l'initiative soit durable, nous aurons besoin de l'appui sans réserve et urgent de nos partenaires régionaux et internationaux.

Le Gouvernement actuel, qui a été formé suite aux élections législatives du 10 mars, a fait d'un

dialogue sans exclusive et d'une coopération politique continue des instruments prioritaires pour renforcer la stabilité politique et créer un large consensus sur les principales questions de gouvernance. Outre le renforcement de la légitimité démocratique de nos institutions politiques, nous entendons jeter les bases nécessaires à une société mieux structurée et plus unie. Nous poursuivons cette aspiration, sur la base d'accords politiques définissant les grandes lignes de l'action législative et gouvernementale, y compris les questions liées à la réforme structurelle des institutions de l'État, à la révision constitutionnelle et à la reconstruction du tissu économique et social.

Cette vision de compromis et de partage dans la résolution de nos problèmes majeurs se traduit par la signature d'accords ayant une incidence sur le Parlement et le Gouvernement par cinq des sept partis politiques représentés au Parlement. En plus de démontrer la détermination des Bissau-Guinéens à avancer ensemble dans un objectif de cohésion et de stabilité, cette entente a permis de former un gouvernement pluraliste, réunissant des compétences nationales aux intérêts et aux convictions politiques divers. Pour la première fois, nous avons atteint la parité absolue des sexes dans l'ensemble des postes.

Des signes aussi encourageants n'enlèvent rien à notre situation d'État sortant d'un conflit, institutionnellement fragile et disposant de ressources financières limitées, dont nous subissons les graves conséquences politiques, économiques, environnementales et sociales. La Guinée-Bissau est confrontée à une situation difficile et complexe, avec des menaces internes et externes persistantes et graves, et appelle la communauté internationale à jouer un rôle stabilisateur central par le biais des mécanismes internationaux de surveillance et de responsabilisation.

En tant que Membre de l'Organisation, la Guinée-Bissau est fermement attachée à la Charte des Nations Unies et appuie les systèmes et mécanismes multilatéraux qui promeuvent la cause de la paix comme un bien public commun. Notre pays, membre du Groupe g7+, plaide pour la promotion de la paix par le partage d'expériences entre les pays, sur la base du dialogue national et de la réconciliation, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les réseaux de criminalité organisée continuent de représenter une grave menace et de fragiliser la stabilité substantielle obtenue grâce à des efforts nationaux concertés, appuyés par l'ensemble de la communauté

internationale. Cette déstabilisation se manifeste par exemple par l'utilisation de notre territoire pour le transit de drogues illicites, qui a récemment diminué grâce à des saisies record dans le cadre d'une importante opération menée par notre police judiciaire. Cette manifestation de la volonté politique et de la détermination de notre gouvernement à lutter contre ce fléau a eu un impact considérable sur les structures politiques qui soutiennent ces entreprises. Nous constatons et ressentons déjà les effets des attaques et des tentatives répétées visant à compromettre le processus de gouvernance en vue de ramener l'instabilité qui favorise le statu quo qui existait depuis longtemps.

Ce n'est certainement pas un phénomène national, et il est clair que la criminalité organisée exploite la fragilité de nos États au profit d'intérêts locaux bien établis. À cet égard, il est essentiel que nous renforçons les mécanismes que nos principaux partenaires utilisent pour suivre le processus politique en Guinée-Bissau.

De même, il est impératif que nos institutions nationales de sécurité et de justice bénéficient de l'attention et de l'appui nécessaires des institutions correspondant aux niveaux sous-régional et international, tant individuellement que collectivement, afin de renforcer leurs capacités et d'adopter les pratiques exemplaires pour défendre les droits universels des citoyens. En fin de compte, c'est l'illustration parfaite de l'importance du multilatéralisme, qui justifie et rehausse en grande partie l'existence de l'Organisation.

Nombre d'orateurs ont déjà cité les raisons historiques originelles de la composition actuelle du Conseil de sécurité, qui ne reflète plus notre réalité géopolitique. J'ajoute donc la voix de mon pays à l'appel en faveur de l'élargissement de cet organe de l'ONU afin de renforcer sa légitimité et sa représentation. Sous cet angle et conformément à la position de l'Union africaine, la Guinée-Bissau préconise de désigner deux sièges permanents, avec le droit de veto, et cinq sièges non permanents au Conseil de sécurité pour le continent africain.

La région du Sahel est une parfaite illustration du danger dévastateur que pose le terrorisme pour le monde. En conséquence, depuis cette tribune, j'implore la communauté internationale de créer et de mettre en place des mécanismes de financement pour garantir la préparation opérationnelle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et remédier aux problèmes de la région, qui dépassent largement les capacités logistiques de ses pays. Plus qu'une simple menace régionale,

le terrorisme touche l'ensemble du continent et pourrait avoir une incidence néfaste sur la paix mondiale.

Nous saluons et encourageons l'intensification des efforts de l'ONU, en particulier ceux du Secrétaire général, qui s'est attaquée avec clairvoyance et sensibilité à la question de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies. En tant que défenseuse de l'égalité des sexes, la Guinée-Bissau se félicite des progrès accomplis et souhaite faire part à l'Assemblée générale de l'adoption historique de la loi sur la parité par l'Assemblée nationale populaire en 2018, qui établit le niveau de représentation des femmes à des postes élus à 36%. Cela a permis à la Guinée-Bissau d'intégrer un groupe de plus de 80 pays qui ont adopté des mesures correctives et temporaires pour augmenter la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décisions.

Je ne puis qu'exprimer notre profonde reconnaissance et nos remerciements à tous nos partenaires internationaux, notamment l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Organisation internationale de la Francophonie, dont l'appui s'est avéré essentiel pour le suivi et la gestion du processus de transition politique, mais aussi pour l'organisation des élections législatives qui se sont tenues dans notre pays en mars. Nous exprimons également notre reconnaissance et nos remerciements à tous les pays qui, constatant que le peuple frère de notre pays avait besoin d'aide, ont fourni un appui critique et contribué de manière significative à surmonter la crise en Guinée-Bissau.

Cependant, ce cycle électoral ne sera achevé qu'une fois que l'élection présidentielle aura eu lieu. Celle-ci est prévue pour le 24 novembre. Nous appelons donc une fois de plus la communauté internationale à fournir un appui technique et financier pour garantir que cet événement important se déroulera sans heurt.

Les objectifs de développement durable et le nouveau paradigme mondial de développement qui doit être mis en place doivent être fondés sur les cultures et les réalités spécifiques des peuples et s'inspirer des enseignements retenus des objectifs du Millénaire pour le développement. En ce qui concerne les changements climatiques, la Guinée-Bissau, en tant que pays côtier et archipel, a une zone côtière de faible élévation située 5 mètres en-dessous du niveau de la mer, en

moyenne, ce qui la rend extrêmement vulnérable aux effets des changements climatiques.

En dépit des problèmes auxquels est confronté mon pays dans le contexte de son approche holistique par rapport à ses engagements internationaux, nous sommes heureux et fiers d'informer l'Assemblée qu'environ 27 % de notre territoire national sont recouverts de zones protégées, ce qui nous permet de dépasser largement l'objectif 11 de développement durable et fait de la Guinée-Bissau un pays de biodiversité, car la survie de notre population dépend grandement de ces ressources. Nous parions donc sur une croissance verte et sans exclusive dont bénéficiera l'économie de la biodiversité.

Notre action nationale visant à bâtir une société résiliente sur la base de notre réalité géographique a récemment été reconnue par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui nous a décerné le Prix Équateur 2019 pour une initiative élaborée par l'organisation non gouvernementale Tiniguena en collaboration avec le Gouvernement, qui consiste à utiliser les connaissances traditionnelles pour protéger les écosystèmes marins et garantir des moyens de subsistance durables pour les peuples autochtones de l'archipel des Bijagós.

Je conclus mon propos en réitérant notre reconnaissance à l'ONU et en saluant le rôle que joue la Commission de consolidation de la paix dans l'appui à la stabilisation politique et au processus de gouvernance dans mon pays. Les Bissau-Guinéens sont déterminés à ouvrir un nouveau chapitre et à revenir vers leur histoire d'honneur et de dignité, conscients que durant cette phase, ils auront encore plus besoin de l'aide et de l'appui de leurs partenaires internationaux. La Guinée-Bissau se mobilise pour transformer son territoire en un espace de paix et de sécurité humaine ouvert à tous les peuples du monde qui souhaitent construire une société plus fraternelle, sûre, accueillante et progressive pour tous les peuples et toutes les cultures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn, S. E. le cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa .

Le cheik Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de commencer par féliciter sincèrement le Président et son pays, la République fédérale du Nigéria, pour son élection méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Je lui réitère l'appui de mon pays et la pleine confiance de

Bahreïn dans sa capacité à mener l'Assemblée vers les résultats souhaités.

Je remercie également sa prédécesseure, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, des efforts précieux déployés durant sa présidence de l'Assemblée à la session précédente.

Je tiens de surcroît à remercier sincèrement le Secrétaire général, António Guterres, des efforts concrets qu'il déploie pour solidifier les fondements de la sécurité et de la stabilité et atteindre les nobles objectifs de l'Organisation dans tous les domaines. À cet égard, je salue les multiples initiatives importantes lancées par le Secrétaire général, notamment l'initiative visant à combattre la violence basée sur la religion, la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine et l'initiative pour la protection des sites sacrés dans le monde entier.

Sous la direction de Sa Majesté Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, et avec l'appui du Premier Ministre, S. A. R. Khalifa Bin Salman Al Khalifa, ainsi que du prince héritier, Vice-Commandant suprême et Premier Vice-Premier Ministre, S. A. R. Salman bin Hamad Al Khalifa, le partenariat robuste et croissant entre le Royaume de Bahreïn et l'ONU et ses organismes spécialisés produit des résultats successifs illustrés par les initiatives et les mesures mises en place par le Royaume de Bahreïn afin de réaliser les objectifs de développement durable, notamment la signature d'un cadre de partenariat stratégique entre Bahreïn et l'ONU, qui est le premier de cette nature dans la région.

Le Royaume de Bahreïn a également maintenu son rang dans la catégorie des pays à très haut niveau de développement humain, comme l'indique le rapport *Indices et indicateurs de développement humain : mise à jour statistique de 2018*. En mai, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a rendu hommage à S. A. R. le Prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa et lui a décerné le prix de Leader mondial des soins de santé, le tout premier de l'histoire de l'Organisation, confirmant ainsi la haute estime dont jouit Son Altesse Royale et témoignant de la reconnaissance par la communauté internationale du rôle du Royaume de Bahreïn dans la réalisation des objectifs fixés par l'OMS.

En outre, nous nous félicitons vivement de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 73/329, qui a proclamé le 5 avril Journée internationale de la conscience, à l'initiative de Son Altesse Royale le Premier Ministre.

L'élection de M^{me} Fawzia Zainal à la présidence de la Chambre des représentants est l'une des avancées dont les femmes bahreïniennes sont le plus fières ces dernières décennies. Elle est la première femme à occuper ce poste élevé dans le pays, à la suite d'élections législatives affichant un fort taux de participation de 67 %. Ce taux de participation est le fruit de l'approche réformée de Sa Majesté le Roi, qui incarne la force de la démocratie, la fermeté de notre volonté populaire, le niveau de conscience sociale et le vif intérêt de notre peuple à remplir ses devoirs nationaux.

À ces avancées, il faut ajouter la grande importance accordée à l'éducation. Il y a quelques semaines, mon pays a célébré le centenaire de son système éducatif formel, devenant ainsi un pays très performant en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, selon le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, établi par l'UNESCO.

Dans le cadre de ses efforts de développement, le Royaume de Bahreïn s'est engagé à promouvoir les droits et les libertés et a conservé, pour la deuxième fois consécutive, un rang de choix dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes. D'après un rapport du Département d'État des États-Unis, mon pays se classe au premier rang des pays les plus performants dans ce domaine, devenant ainsi le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à obtenir ce statut. Mon pays a également été élu, pour la troisième fois, membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2019-2021.

Deux principaux objectifs sont au cœur du programme d'action de la communauté internationale et de nos discussions d'aujourd'hui : l'instauration de la paix et l'élimination du terrorisme. Nous sommes tous intimement convaincus que ce qui se passe dans n'importe quelle partie du monde nous affecte inévitablement tous, comme en témoignent les crises qu'ont connu de nombreux pays, telles la République arabe syrienne, la République du Yémen et la Libye. L'instabilité dont souffrent ces pays a entraîné l'affaiblissement ou l'effondrement total de leurs institutions étatiques.

Cette instabilité a également aggravé le problème des migrants et des réfugiés et créé un terreau fertile à l'émergence de divers groupes terroristes soutenus par des États et des groupes non étatiques. Ces groupes terroristes constituent une menace pour la sécurité de la région et la stabilité de ses peuples, ce qui fait de l'action collective une nécessité urgente pour que la paix triomphe. Cela ne sera possible qu'en respectant la

Charte des Nations Unies et l'objectif de non-ingérence dans les affaires intérieures des États qu'elle consacre, ainsi qu'en se conformant aux principes de bon voisinage, de respect mutuel et de règlement pacifique des crises et aux résolutions des organes de l'ONU, afin de préserver la souveraineté des États et de leurs institutions nationales, ainsi que leur unité et leur intégrité territoriale, et la dignité et la stabilité de leurs peuples. Les résolutions les plus importantes ont trait à la question palestinienne, qui doit être traitée avant tout comme une question politique relative à l'occupation, à la souveraineté, aux territoires et aux droits. Elles ne doivent ni affecter les relations entre les peuples, ni provoquer un choc des religions, ni faire obstacle aux échanges positifs et constructifs entre ces dernières.

Pour parvenir à la paix, la communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités en obligeant Israël à respecter les résolutions internationales. Israël doit mettre un terme à sa politique d'annexion et de confiscation illégale de terres, ainsi qu'aux violations du droit international et aux efforts qu'il déploie pour entraver la recherche d'une solution juste et durable à la question palestinienne. Une telle solution permettrait de créer un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États prévue par l'Initiative de paix arabe et les résolutions internationales portant sur la question.

Le Royaume de Bahreïn ne ménagera aucun effort pour permettre aux peuples de la région, en particulier le peuple palestinien frère, de se développer, de s'épanouir et d'avoir un avenir meilleur dans tous les domaines. En juin, en partenariat avec nos amis, les États-Unis d'Amérique, mon pays a organisé un atelier sur la paix et la prospérité, lequel représente un bel effort et une initiative importante pour promouvoir le développement et offrir une vie meilleure aux peuples de la région.

Compte tenu du vif intérêt du Royaume de Bahreïn à appuyer la sécurité et la stabilité, nous tenons à manifester notre solidarité avec le Royaume frère du Maroc, qui déploie des efforts sans relâche pour trouver une solution politique à la question du Sahara marocain, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect de sa souveraineté, de son unité nationale et de son intégrité territoriale. Nous saluons les efforts remarquables faits par le Secrétaire général pour régler cette question, ainsi que ses efforts visant à instaurer la sécurité et la stabilité

en République arabe syrienne, lesquels ont abouti à la formation récente de la Commission constitutionnelle, qui, nous l'espérons, contribuera à parvenir au règlement politique souhaité en Syrie.

Nous réitérons également notre appui à la République sœur du Soudan pour l'adoption de mesures visant à réaliser le développement et la prospérité et à renforcer la sécurité et la stabilité dans le pays. Nous nous félicitons de la formation du Gouvernement de transition, dirigé par S. E. M. Abdalla Hamdok. Nous appuyons les demandes tendant à ce que le Soudan soit retiré de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, afin qu'il puisse collaborer avec les institutions économiques pour clore ce chapitre important et délicat de son histoire. Voilà notre vision de la paix.

Il y a un autre défi sur lequel nous nous concentrons : le terrorisme. Comme l'Assemblée le sait, cette menace a pris des formes inédites dans l'histoire des pays, plongeant notre monde dans une période difficile marquée par l'instabilité. Les actes de terrorisme perpétrés depuis des décennies par l'Iran le montrent bien. Le régime iranien et son Corps des gardiens de la révolution, un groupe terroriste, ont de sombres antécédents : violations des résolutions et des instruments internationaux, en formant ou soutenant des milices terroristes; tentatives de semer le chaos et de provoquer une révolte; ingérence dans les affaires intérieures de nombreux États de la région, dont le Royaume de Bahreïn; et occupation injuste des trois Îles émiriennes de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa, et menaces directes provenant de cette occupation qui perdure.

Nous tenons à réaffirmer qu'en collaboration avec nos frères de la Coalition arabe en appui à la légitimité au Yémen et sous la direction du Royaume frère d'Arabie saoudite, nous poursuivrons nos efforts pour sauver le Yémen et rétablir la sécurité et la stabilité dans le pays. Nous exhortons toutes les parties nationales yéménites à unir leurs efforts à ceux de leur gouvernement légitime afin de lutter contre les milices houthistes soutenues par l'Iran et tous les autres groupes terroristes qui menacent la sécurité et la stabilité du Yémen. Cela permettra un règlement pacifique de la crise, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son Mécanisme de mise en œuvre, aux résultats de la Conférence de dialogue national et à la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité. Cela mettra également un terme à toutes les formes d'ingérence iranienne, qui sont considérées comme la principale

menace à l'unité et à l'intégrité territoriale du Yémen et de ses voisins.

Nous tenons également à saluer les efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour s'opposer aux factions armées illégales du régime iranien, qui constituent une menace réelle non seulement pour l'Iraq mais aussi pour les missions diplomatiques présentes dans le pays. Elles font également peser une menace sur les pays voisins et se servent de l'Iraq comme d'un tremplin pour atteindre leurs cibles terroristes.

Il n'est plus possible d'ignorer le rôle dangereux que jouent les terroristes du Hezbollah pour propager l'extrémisme et le terrorisme, inciter à la haine et servir les objectifs iraniens s'agissant de perpétuer les tensions et les crises dans la région. Nous soulignons qu'il faut faire en sorte que ce parti terroriste cesse ses activités, et que le danger qu'il représente soit éliminé de notre région.

Le soutien du régime iranien au terrorisme transnational a créé des réseaux d'organisations terroristes et de milices extrémistes dans de nombreuses régions du monde, notamment en Syrie, au Yémen, en Afrique du Nord, dans les pays du Sahel et du Sahara et en Amérique du Sud. Cela nous oblige à intensifier nos efforts et à renforcer la coopération collective pour les éliminer une fois pour toutes. Dans ce contexte, nous nous félicitons une fois de plus de l'approche ferme adoptée par les États-Unis d'Amérique, pays ami, pour contrer l'Iran et ses supplétifs dans la région en exerçant une pression maximale et en leur imposant de sévères sanctions. Nous nous disons encore une fois favorables à ce que les sources de financement du terrorisme soient asséchées et à ce qu'il soit mis fin aux politiques destructrices du régime iranien.

Les approvisionnements internationaux en énergie et la navigation maritime dans le golfe Persique, le détroit d'Ormuz et la région tout entière sont confrontés à de graves dangers en raison du comportement du régime iranien, qui ne cesse de s'en prendre aux navires commerciaux dans cette région. Depuis près de 35 ans, les pays du Conseil de coopération du Golfe appellent l'attention de la communauté internationale sur cette menace. Nous nous sommes tournés vers le Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 552 (1984) sur l'agression iranienne contre les navires commerciaux dans le golfe Persique. Néanmoins, le terrorisme iranien se poursuit sans relâche à ce jour, et de manière plus dangereuse car il menace une région d'une importance

stratégique pour la paix et la sécurité internationales et pour la stabilité de l'économie mondiale.

Nous réitérons notre condamnation de l'acte d'agression terroriste qui a visé les installations pétrolières du Royaume frère d'Arabie saoudite, dont l'Iran est responsable. Cette agression représente une grave menace pour l'approvisionnement mondial en pétrole et pour l'économie mondiale. Nous réaffirmons notre appui indéfectible et sans réserve au Royaume d'Arabie saoudite, premier pilier de la stabilité dans la région, dans toutes les actions qu'il mène pour préserver la sécurité et la stabilité. Nous demandons à la communauté internationale, notamment au Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'adopter une position ferme face aux actes criminels répétés de l'Iran. Nous nous félicitons du communiqué commun publié par le Royaume-Uni, la République française et la République fédérale d'Allemagne, qui tient l'Iran pour responsable de cette attaque et souligne la nécessité d'examiner l'accord sur le programme nucléaire iranien, qui ne répond pas aux exigences de paix et de sécurité dans la région.

Conformément à sa responsabilité d'instaurer la stabilité dans la région et dans le monde entier, et dans la lignée de son rôle historique et de son engagement en matière d'action collective avec ses frères, ses alliés et ses partenaires internationaux pour remédier aux difficultés internationales et régionales, ainsi que pour lutter contre le terrorisme et la piraterie dans le golfe Persique, le Royaume de Bahreïn a rejoint le projet international de sécurité maritime, en cette période critique et importante, pour sauvegarder les voies maritimes stratégiques internationales les plus importantes, qui sont indispensables pour le commerce et l'énergie. Dans le même sens, en juillet, le Royaume de Bahreïn a accueilli une importante réunion militaire internationale pour examiner les voies et moyens d'intensifier la coopération internationale afin de renforcer la sécurité dans la région. Nous nous préparons maintenant à accueillir, à Manama, le mois prochain, une nouvelle réunion

internationale sur la sécurité de la navigation maritime et aérienne, en coopération avec les États-Unis d'Amérique et la Pologne, et à laquelle participeront plus de 60 pays. Cette réunion s'inscrira dans le cadre du suivi de la conférence internationale sur l'appui à la paix et la sécurité au Moyen-Orient qui s'était tenue à Varsovie en février dernier.

Le tableau est désormais clair. Il n'est plus possible de temporiser sur certaines priorités, qui doivent être traitées rapidement. Les deux principaux objectifs que nous cherchons à atteindre sont la paix et l'élimination du terrorisme. Tous deux exigent un travail robuste et collectif, un appui à toutes les actions en faveur de la paix et de la fermeté à l'encontre des pays qui cherchent à perpétrer des actes de sabotage et à recourir au terrorisme et à la violence pour empêcher l'Organisation d'atteindre les objectifs qu'elle poursuit.

Le Royaume de Bahreïn célèbre cette année le vingtième anniversaire de l'accession au trône de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa – un règne qui a commencé par des réformes visant une renaissance ouverte à tous, ainsi que par des réalisations novatrices à tous les niveaux en matière d'état de droit et d'institutions, en faisant fond sur le patrimoine culturel d'une société de coexistence, ancrée dans des bases solides garantissant droits et libertés, et cherchant à promouvoir la paix entre les peuples et les cultures. Le Royaume de Bahreïn continuera de suivre une politique étrangère équilibrée, marquée par la coopération et l'échange avec tous les pays du monde, et fondée sur une approche privilégiant une action et une défense collectives avec des pays responsables, le respect des principes sur lesquels repose l'ONU, et des partenariats fructueux visant à permettre à tous de vivre dans la sécurité et la prospérité, dans un environnement sain, où la poursuite d'intérêts communs signifie que nos pays et nations peuvent jouir de manière durable de la sécurité, du développement, du progrès et de la prospérité.

La séance est levée à 15 h 35.